



# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Volume XXII.

Québec, Province de Québec, Juin et Juillet, 1878.

Nos. 6 et 7.

SOMMAIRE.—PARTIE OFFICIELLE : Règlements du Dépôt de livres et liste des articles qui le composent.—Diplômes.—Avis officiels.—Palmare de l'école normale Laval. PARTIE NON-OFFICIELLE : Note.—Brillants succès.—L'enseignement du dessin en France.—L'exposition universelle, partie scolaire. TRIBUNE LIBRE : Mathématiques par A. Lamy.—L'école primaire modèle de Bruxelles par Ch. Potvin.—Les questions des enfants, par E. Legouvé. BULLETINS.—Annonces.

Les Règlements suivants sont obligatoires :

I

Le Surintendant de l'Instruction Publique établit, installe, organise et administre le Dépôt de Livres et autres Fournitures d'école, dont la création est autorisée par l'article 29 de la 40 Victoria, chapitre 22, 1876, au moyen du crédit, ou capital roulant, voté par la législature, et avec le concours d'employés engagés par lui au mois ou à l'année et dont le salaire ne dépasse pas \$2.00 par jour. Il transmet les noms de ces employés au Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

II

Le Surintendant achète les articles composant le Dépôt et les vend aux municipalités scolaires le prix coûtant, plus les frais de magasin et d'expédition.

III

Les municipalités scolaires payent comptant ou autorisent le Surintendant à retenir le prix de leurs commandes sur leur subvention annuelle. Quant à celles qui sont portées sur la liste des municipalités pauvres, le Surintendant retient sur leur subvention annuelle ordinaire, ou sur leur allocation de secours, le total ou une fraction du prix de leurs commandes ou de leurs achats antérieurs non soldés.

IV

Les commissaires ou syndics d'écoles, réunis en assemblée régulière, décident, par une délibération qui est inscrite au procès-verbal de leurs séances, de la nature et du montant de l'achat, ainsi que du mode de paiement, et, s'il y a lieu, ils autorisent quelqu'un à effectuer ce paiement ou à prendre livraison des articles ; puis ils votent la résolution suivante :

## PARTIE OFFICIELLE



### Département de l'Instruction publique

#### Instructions concernant le Dépôt de Livres

1. Toute correspondance se fait directement avec le Surintendant.
2. Le Dépôt étant une branche distincte du Département de l'Instruction publique, les lettres concernant les commandes ne doivent pas traiter d'autre chose.
3. Ecrivez lisiblement, surtout la date, l'adresse et la signature, et dans la date indiquez toujours le comté après la paroisse.
4. Indiquez parfaitement par quelle voie, à quelle station de chemin de fer, ou à quel port, les articles doivent être expédiés.
5. En demandant un article, indiquez toujours le numéro sous lequel il est inscrit au catalogue.
6. Lorsqu'on demande un livre qui doit être expédié par la poste, il faut envoyer en même temps que l'argent les timbres pour payer les frais de port.
7. Il ne sera tenu aucun compte des demandes de livres qui ne sont pas inscrits au catalogue.

“ Les dits commissaires (ou syndics) s'engagent à distribuer ces livres et autres fournitures d'école suivant la loi et les règlements du Surintendant, exclusivement aux élèves des écoles tenues sous leur contrôle.”

Les commandes, signées par le président et le secrétaire-trésorier des commissaires ou syndics, sont adressées au Surintendant, et peuvent être faites selon la formule suivante :

“ Lieu et date.

“ Au Surintendant de l'instruction publique,

“ Québec.

“ Monsieur,

“ Les commissaires (ou syndics) de la municipalité de dans le comté de réunis en assemblée régulière le de courant (ou dernier), ont décidé d'acheter pour les écoles qui sont sous leur contrôle, les fournitures dont voici la liste :

.....  
 .....  
 .....

“ Ci-inclus le prix de cette commande (ou bien : Veuillez retenir le prix de cette commande sur la subvention annuelle attribuée à notre municipalité). Adressez :

Ou, suivant le cas : “ Le porteur est dûment autorisé à effectuer le paiement de cette commande et en prendra livraison.

“ En foi de quoi nous avons signé (et, si la municipalité a un sceau, apposé le sceau de notre municipalité scolaire) à , ce de 187

A B.,

Prés. des Com. (ou syndics).

C. D.,

Secrétaire-Trésorier.

## V

Les formules de commandes, ainsi qu'un catalogue des articles composant le Dépôt, sont fournies aux municipalités scolaires par le Surintendant.

## VI

1. Toute lettre concernant l'achat de livres ou autres fournitures est entrée, au nom de la municipalité qui fait cet achat, dans le livre ordinaire des lettres reçues au Département de l'Instruction Publique, ou dans un livre spécial, et mise sous dossier avec une note constatant la date et le montant de la commande.

2. Toute somme reçue est entrée dans un livre spécial, puis déposée dans une banque au nom du Surintendant en fidéicommis pour le Dépôt.

3. Les retenues sur la subvention annuelle sont de même déposées en banque, après avoir été créditées au Dépôt dans le livre des sommes reçues, et débitées aux municipalités dont le livre d'expédition des subventions.

4. Le préposé à l'envoi des fournitures inscrit dans un livre spécial le nom de l'auteur, la date et le montant de la commande, ainsi que la date et le montant de la facture, et, suivant le cas, le nom de la personne à qui les articles ont été livrés, ou la manière dont ils ont été expédiés.

## VII

Si les commissaires ou syndics ont pourvu par les cotisations au paiement de leurs commandes, ou s'ils en ont fait retenir le prix sur leur subvention annuelle, ils

distribuent les articles aux élèves gratuitement et sans délai ; sinon, ils les leur vendent au prix coûtant.

Les articles sont également vendus au prix coûtant aux enfants qui ont besoin, durant l'année scolaire, de remplacer ou de renouveler ceux qui leur avaient été distribués à titre gratuit.

## VIII

Le chiffre des cotisations que nécessitent les achats de fournitures d'école est fixé d'après le nombre des enfants en âge de fréquenter l'école, suivant la recommandation du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

## IX

Tous les six mois, le Surintendant rend compte au Secrétaire-Provincial des opérations du Dépôt.

## DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

### Dépôt de livres et autres fournitures d'école

la douz.

No. 1.—ALPHABET OU SYLLABAIRE GRADUÉ, d'après une nouvelle méthode, par F. E. Juneau et N. Lacasse, in-18, broché, 72 pages.....	\$0 30
No. 2.—LE PREMIER LIVRE DES ENFANTS, ou méthode rationnelle de lecture, par J. B. Cloutier, in-18, broché, 72 pages.....	0 30
No. 3.—TABLEAUX DE L'ALPHABET ET DU SYLLABAIRE. Dix tableaux de 2 x 1½ pieds, destinés à être fixés au mur. Les 10 tableaux.....	0 25
No. 4.—NOUVELLE SÉRIE DE LIVRES DE LECTURE GRADUÉE, seule série approuvée par le Conseil de l'Instruction Publique, par A. N. Montpetit.—J. B. Rolland & fils, éditeurs :	
Premier Livre, illustré de 32 gravures, texte encadré, in-12, cartonné, demi-reliure en toile.....	1 20
Deuxième Livre, illustré de 40 gravures, texte encadré, 240 pages, in-12, cartonné, demi-reliure en toile....	1 80
Troisième Livre, illustré de 56 gravures, texte encadré, 318 pages, in-12, cartonné, demi-reliure en toile...	2 40
Quatrième Livre, illustré de 50 gravures, texte encadré, 286 pages, in-12, reliure en toile.....	4 00
Cinquième Livre, illustré de 42 gravures, texte encadré, 352 pages, in-12, reliure en toile.....	5 00
No. 5.—COURS DE LECTURE À HAUTE VOIX ou leçons pratiques de lecture française et de prononciation, préparées spécialement pour les écoles canadiennes, par l'abbé P. Lagacé, principal de l'école normale Laval :	
Abrégé à l'usage des écoles modèles et élémentaires, in-12, cartonné, demi-reliure en toile, 144 pages.....	2 40
Idem, à l'usage des Ecoles Normales et des Pensionnats, in-12, cartonné, 359 pages.....	5 60
No. 6.—ÉLÉMENTS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE DE L'HOMOND, entièrement revus, corrigés et augmentés, par J. B. Cloutier, cartonné, demi-reliure en toile.	1 00
No. 7.—DEVOIRS GRAMMATICAUX GRADUÉS en rapport avec la Grammaire de Lhomond, d'après la méthode analytique, par J. B. Cloutier, cartonné, demi-reliure en toile.....	1 25
No. 8.—DICTIONNAIRE CLASSIQUE UNIVERSEL, français, historique, biographique, mythologique, géographique et étymologique, par Benard, in-12, carton, demi-reliure en toile, 16 <sup>e</sup> édition, 841 pages, 1876.....	7 50
No. 9.—TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'ARITHMÉTIQUE, par F. X. Toussaint, carton, demi-reliure en toile.....	2 10
No. 10.—TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'ARITHMÉTIQUE, par F. X. Toussaint, avec Logarithmes, Algèbre, Toisé, etc., carton, demi-reliure en toile.....	3 75

No. 11.—ÉLÉMENTS DE GÉOGRAPHIE MODERNE, in-12, cartonné, 96 pages, J. B. Rolland & fils, éditeurs...	0 96	No. 29.—CARTE DE LA NOUVELLE FRANCE pour servir à l'étude de l'histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à 1760, par Genest, montée sur toile fine, coloriée, 5 pds. 2 pcs. × 2 pds. 5 pcs.....	4 00
No. 12.—NOUVEL ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE MODERNE, à l'usage de la jeunesse, par l'abbé Holmes, entièrement revu, corrigé et considérablement augmenté, par l'abbé L. O. Gauthier, in-12, carton, demi-reliure en toile, 328 pages, J. B. Rolland & fils, éditeurs.....	3 60	No. 30.—CARTE DE LA PUISSANCE DU CANADA, J. B. Rolland & fils, éditeurs, Montréal, coloriée, montée sur toile fine.....	2 50
No. 13.—HISTOIRE POPULAIRE DU CANADA, ou entretiens de Madame Genest avec ses petits-enfants, par Hubert LaRue, in-12, toile, 216 pages, Blumhart & Cie., éditeurs.....	2 50	No. 31.—CARTES ÉLÉMENTAIRES à l'usage des écoles primaires, dressées par A. Vuillemin, Paris, montées sur toile, 3 pds. 9 pcs. × 2 pds. 11 pcs., Mappemonde, Europe, Amérique, Asie, Afrique, Océanie.	2 00
No. 14.—HISTOIRE DU CANADA à l'usage des écoles primaires et des maisons d'éducation, par l'abbé L. O. Gauthier, in-32, carton, demi-reliure en toile, 144 pages, A. Côté & Cie., éditeurs.....	1 25	No. 32.—CARTES GÉOGRAPHIQUES (en français) à l'usage des écoles primaires, publiées par le <i>Dépôt de Livres</i> , Québec: Mappemonde, Europe, Amérique, Asie, Afrique, Océanie, Canada, 3 pds. 10 pcs. × 2 pds. 8½ pcs. Chacune de ces sept cartes est coloriée et se vend séparément en feuille.....	0 50 1 50
No. 15.—COURS ABRÉGÉ D'HISTOIRE ANCIENNE, contenant l'histoire de tous les peuples de l'antiquité jusqu'à Jésus-Christ, par M. l'abbé Drioux, nouvelle édition, carton, demi-reliure en toile.....	3 00	No. 33.—CARTE EXCELSIOR D'OBJETS GÉOGRAPHIQUES, accompagnée d'un Manuel de Leçons orales, d'après la méthode d'enseignement par les yeux, montée sur toile fine, 4 pds. 7 pcs. × 3 pds. 8 pcs. (couleurs splendides), publiée par Wm. H. Sadlier.....	6 00
No. 16.—PRÉCIS ÉLÉMENTAIRE D'HISTOIRE ÉCCLÉSIASTIQUE, suivi de la chronologie des Papes, conciles, ordres religieux, hérésies, principaux personnages, etc, et d'une table analytique, par l'abbé Drioux, septième édition, carton, demi-reliure en toile.....	2 20	No. 34.—GLOBE TERRESTRE, 12 pouces de diamètre, avec équateur et méridien, monté sur colonne en fonte bronzée.....	21 00
No. 17.—PRÉCIS ÉLÉMENTAIRE DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, par l'abbé Drioux, carton, demi-reliure en toile, nouvelle édition.....	3 45	12 pouces de diamètre, avec équateur et méridien, monté sur petits pieds en fonte.....	15 00
No. 18.—PRÉCIS ÉLÉMENTAIRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE, par l'abbé Drioux, carton, demi-reliure en toile...	3 00	6 pouces de diamètre, demi-méridien, pied de fer.....	2 75
No. 19.—PETIT CATÉCHISME DE QUÉBEC, publié avec l'approbation et par l'ordre du premier concile provincial de Québec, in-12, broché, A. Côté & Cie., éditeurs.....	0 35	No. 35.—SIÈGE-PUPITRE PARAGON, fait avec les meilleurs matériaux et dans une forme qui le rend tout à fait confortable et hygiénique, se refermant contre le dossier et donnant l'espace suffisant pour vaquer aux exercices, balayer, etc., fabriqué par Smart & Shepherd, Brockville, Ontario :	
No. 20.—LE PETIT CATÉCHISME DE QUÉBEC, publié avec l'approbation et par l'ordre du premier concile provincial de Québec, in-12, broché, J. B. Rolland & fils, éditeurs.....	0 40	No. 1, pour les élèves de 15 à 20 ans, hauteur 29 pcs., longueur 42 pouces (double) occupant 32 pouces...	3 50
No. 21.—LE GRAND CATÉCHISME DE QUÉBEC, à l'usage de toute la Province Ecclésiastique de Québec, 15e édition, in-12, broché.....	1 50	No. 2, pour les élèves de 12 à 15 ans, hauteur 27½ pcs., longueur 42 pouces, occupant 31 pouces.....	3 25
No. 22.—IDEM, carton, demi-reliure en toile.....	2 00	No. 3, pour les élèves de 10 à 13 ans, hauteur 26 pcs., longueur 42 pouces, occupant 29 pouces.....	3 00
No. 23.—LE LIVRET DES ÉCOLES ou Petites Leçons de choses, par F. E. Juneau, in-18, cartonné, demi-reliure en toile.....	2 00	No. 4, pour les élèves de 6 à 10 ans, hauteur 24½ pcs., longueur 42 pouces, occupant 28 pouces.....	2 75
No. 24.—PETIT MANUEL D'AGRICULTURE, D'HORTICULTURE ET D'ARBORICULTURE à l'usage des Ecoles, par Hubert LaRue, carton, demi-reliure en toile.....	1 80	No. 36.—SIÈGES ET PUPITRES DE CHANTELOUP, faits avec le meilleur fer et le meilleur bois, adapté à la taille des élèves de tous âges, à l'usage des écoles ordinaires, des académies et des universités, fabriqués par E. Chanteloup, Montréal :	
No. 25.—TENUE DES LIVRES en Partie Simple et en Partie Double, ou Comptabilité Générale, par Napoléon Lacasse, in-8o, carton, demi-reliure.....	5 30	<i>Siège simple</i> à pied octogone avec pupitre, dessus 26 × 20 pouces, en frêne poli, et pieds en fer.....	3 75
No. 26.—MANUEL DE TENUE DES LIVRES en Partie Simple et en Partie Double, à l'usage des écoles primaires, par J. C. Langelier, in-4o, carton, demi-reliure.....	3 00	<i>Pupitre double</i> , dessus 40 × 20 pouces, avec siège double réversible.....	5 00
No. 27.—MANUEL DE DESSIN INDUSTRIEL à l'usage des maîtres d'écoles primaires, d'après la méthode de Walter Smith, accompagné de <i>Cartes-modèles</i> à l'usage des élèves. <i>Premier Livre</i> , in-12, fort carton, demi-reliure, adopté par le Conseil des arts et manufactures et par le Conseil de l'instruction publique. (Ce Manuel a obtenu le 1er prix d'impression typographique à l'Exposition Provinciale de 1877).....	0 25	<i>Pupitre pour 3 élèves</i> , 60 × 20 pouces, avec siège réversible.....	6 00
CARTES-MODÈLES à l'usage des élèves, accompagnant le <i>Manuel</i> ci-dessus.....	0 25	No. 37.—ARDOISES, 7 × 11, la doz.....	1 12
No. 27 bis.—MANUEL DE DESSIN INDUSTRIEL, etc. <i>Deuxième livre</i> , accompagné de <i>cahiers d'exercices</i> et de <i>blocs-modèles</i> à l'usage des élèves. Adopté par le Conseil des arts et le conseil de l'instruction publique.....	0 40	Do 8 × 13, ".....	1 30
<i>Cahiers d'exercices</i> accompagnant ce <i>Deuxième livre</i> ...	0 35	No. 38.—CRAYONS d'ARDOISE, la boîte (de 100).....	0 15
<i>Blocs-modèles</i> (ils ne sont pas indispensables).....	6 00	Do Faber.....	1 00
No. 28.—CARTE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, par Eugène Taché, assistant commissaire des Terres de la Couronne, Québec, 1870, montée sur toile fine, 4 pds. 7 pcs. × 3 pds. 3 pcs.	2 00	No. 39.—CRAYONS DE MINE, (de Faber) la doz.....	0 17
Coloriée.....		Do railway.....	0 15
		Do supérieurs.....	0 25
		No. 40.—LIVRES, ETC., POUR LES SECRÉTAIRES-TRÉSORIERS. <i>Rôles de Cotisations</i> , sur bon papier foolscap, demi-reliure en veau :	
		50 feuillets.....	1 25
		100 feuillets.....	2 25
		150 feuillets.....	3 35
		<i>Livres de Caisse</i> , même papier et même reliure :	
		150 feuillets.....	2 40.
		300 feuillets.....	3 40.
		<i>Grands-Livres</i> , même papier et même reliure :	
		300 feuillets.....	1 35
		450 feuillets.....	2 00
		600 feuillets.....	2 65
		<i>Registres des Délibérations des Commissaires</i> , même reliure et même papier, 150 feuillets.....	2 00
		<i>Registre d'inscription et d'appel</i> , six feuilles, avec bonne couverture en carton.....	0 36.

- No. 41.—LOIS SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE dans la Province de Québec, texte de tous les statuts. .... 0 40  
 No. 42.—LOIS SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE dans la Province de Québec mises en demandes et réponses. . . 0 20

N. B.—A part les articles portés sur cette liste, le Dépôt possède tous ceux qui sont inscrits sur le catalogue général déjà distribué aux municipalités.

## DIPLOMES

### Ecole normale Laval

#### DÉPARTEMENT DES ÉLÈVES-MAITRES

Prix du Prince de Galles—M. Théophile Beaulieu.

##### DIPLOMES D'ÉCOLE MODÈLE

MM. Théophile Beaulieu, F. X. Tremblay, Arthur St. Cyr, David Frève, Arsène Chabot, Alonzo Talbot, Eugène St. Cyr, Edmond Perron, Paschal Tremblay et Gaudiose Marcotte.

##### DIPLOMES D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

MM. Thomas Fournier, Victor Parent, Emile Pelletier, Alfred Parent, Hector Augé, Alexandre Caron, Eustache Forgués, Jean Paquet, Tancrede Marcotte, Valérie Côté, Alfred Page, Frédéric Sansfaçon, Théophile Ledroit, F. X. Lindsay, Joseph Bouchard, Samuel Richard, Joseph Tremblay, Edouard Côté, Joseph Dionne, Azarie Cliche, Ernest Dionne, Charles Chassé, Arthur Gagnon, Emile Gagnon, Irving E. Strathers, Wm. W. Smith, Edward J. N. Fergusson, Arthur Rogers, Henry Y. Spencer et Duncan Young.

P. LAGACÉ, Ptre.

#### DÉPARTEMENT DES ÉLÈVES-MAITRESSES

Prix du Prince de Galles—Mlle. Eugénie St. Cyr.

##### DIPLOMES D'ÉCOLE MODÈLE

Mlles. Philomène Eugénie St. Cyr, Evangéline Dastous, Marie Anne Azilda Bouffard, Joséphine Furoy, Catherine Joséphine Gleason, Amanda Lévêque, Euphémie Lecomte, Céline Tremblay, Léonore Gobeil, Marguerite Caroline Talbot, M. Flore Célestine Chamberland, Malvina Délina Bureau, Clarisse Hudon dit Beaulieu, Marie Louise Catherine Desjardins, Marie Louise Arthémise Parent, Marie Anne Joséphine Méthot, Céline Tremblay, M. Elmire Blais, Emélie Jean, Alix Fournier, Rébecca Aubry, Stéphanie Beauchesne, Gilles Beauchemin, Sara Cloutier, Rose Anna Comeau, M. R. Virginie Descormiers, Marie F. Duclos dit Carignant, Georgine Drouin, M. Adeline Hould, Lydia Landry, Sophie Lacourcière, Philomène Laplante, Caroline Mailly, Louise Philippe, Zoé Pinard, Virginie St. Cyr, Sara Cloutier, Adéline Comeau, Marie Duguay, Camille Dostaler, Marie Adeline Hould, Louise Philipps.

##### DIPLOMES D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Mlles. M. Ernestine Beaulieu, M. Virginie Cantin, M. Lucia Giroux, Marie Anne Céline St. Mars, Rose de Lima Lacasse, M. Flore Lapointe, M. Louise Tremblay, M. Malvina Tremblay, M. Anna Georgiana Galarneau, M. Virginie Giroux, Elida Alexander, Louisa Jane O'Reilly, Rose Henriette Wilhelmine Beaulieu, Marie Louise Mathilde Lachance, Joséphine Cloutier, Marie Lse. Octavie Beaudet, Marguerite Elmire Anastasie Lindsay, Margaret McCoy, M. Philomène Arthémise Lambert, M. Lse. Eva Lafèche, M. Euphémie Julfa Giroux, M. Caroline Gourdeau, Eugénie Beaudet, Emélie Gagnon, Alexandrine Rouleau, Marie Louise Joséphine O'Ryan, Virginie Proteau, McJane Walsh, Hermine Adlard, Caroline Bellerose, Caroline Bourgeois, Anais L. Désaulniers, Emilie Angèle Descoteau, Caroline Edge, Marie Fournier, Asilda Frigon, Albertine Gouin, Année Gendron, Sara Gaillardet, Zélia Grégoire, Alma Joyal, Stéphanie Lefebvre, Marie Lefebvre, Alvina Lafond, Olive Ouellette, Ailée Perreault, Séverine Poirier, Sophie Proulx, Elmire Rousseau, Marie Turcotte, J. Laura Austin, T. Emma Austin, Marie Beauchesne, Philomène Baribault, Céline Dionne, Léonore Deshaie, Virginie Fortin, Emma Germain, Alma Lemire, Georgiana Roy, Philomène Thibodeau, Agnes A. Derick, Annie Grant, Margaret Elizabeth Hawthorne, Mary Y. Hoig, Eméline Rondeau, Mary D. Campbell, Miss Marjory Young, Johanna Ahern, Winifred Kennedy, Félicité Trachy, Sarah Michel et Henrietta Harbour.

##### RIMOUSKI

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Dlles. Adéline Lévesque, Sophie Charrette, Dalvina Dumas, Marie Lavoie, Clarina Bérubé, Malvina Guimond, Elize Drapeau, Prudence Fortin, Rose Anna

Joncas, Aglaée Langlais, Illuminée McKinnon, Philomène Malenfant, Marie Filion, Georgianna Bouillon, Adèle Lévesque, Angélique Gagner, Philomène Dion, Hozanna Gagné, Marie Lévesque, Rosalie Gamache, Malvina Gauvin, Virginie Garon, Caroline Pelletier, Marie Léa alias Laure Parent, Adèle Simon, Philomène Ouellet, Amélie Gauvin, Marie Lamontagne, Adéline Soucy, Gratia Pouliot, Symphrose Marquis, Victoria Gagnon, Rose Anna Ouellet, Anna Levasseur, Georgina Dautueil, Réparate Santerre, Marie Langlais, Marcelline Tremblay, Marie-Adèle-Caroline-Eugénie Lavoie, Marie-Claire Joubert, Virginie Verreault, Marie-Georgianna Damour, Emma Desrosiers et M. George-Heurand de Fontgalland ; (A) : Dlle. Sophia Seton.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (F) : Dlles. Adèle Gagné, Caroline Gagné, Philomène Lévesque, Ursule Ross, Denise Pelletier, Marie-Leontine Lepage et M. Louis Landry ; (A) : Dlle. Marie-Philomène St. Amand.

ÉCOLE MODÈLE, 1ère classe (F et A) : Dlles. Philomène Vaillancourt, Jeanne Beaulieu, Palmire Marquis et Marie-Juliana Pelletier ; (F) : Marie-Alvina Dancosse, Anna Dionne, Marie-Zelma Fortin, Virginie Garon, Joséphine Parent, Aglaée-Léda Pelletier, Marie-Délina Saucier et Marie-Philomène St. Amand.

S. BÉRUBÉ, secrétaire.

Rimouski, 1 mai, 7 août et 6 nov. }  
 1877, 7, 8 et 9 mai 1878.

##### KAMOURASKA

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Dlles. Eugénie Alexandre, Virginie Chamberland, Léocadie Dumont, Marie DeLaboisonnière, Marie Fortin, Léda Landry, Hélène Langlais, Emilie Martin, Marie Marchand, Eugénie Pelletier, Aurélie Roy, Marie Dastous, Marie Gamache, Anais Michaud, Claire Michaud, Célanire Roy, Alphonsine Servant et Léda Terriault.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (F) : Dlles. Eveline Anctil, Aimée Aubut, Marie Victoire Boucher, Anais Bélanger, Marie Jean, Mathilde Lavoie, Céline Ouellet, Clara Castonguay, Léonore Terriault et Obéline Terriault.

J. G. PELLETIER, secrétaire.

Kamouraska, 7 mai et 9 août 1878.

##### ST. HYACINTHE

ÉCOLE MODÈLE, 1ère classe (A et F) : MM. L. I. F. Gareau, Victor Leblanc, Siméon Verner, Alexis Deschênes et Dlles. Eugénie Paré, Marie Legendre et (F) : Dlle. Mathilde Lorquet.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Dlles. Eudoxie Arpin, Marie Casavant, Albina Valcourt, Ida Vincent, Victorine Choquette, Léa Chabotte, Eva Bigonnesse, Xaverine Turcotte, Victorine Gingras, Virginie Sylvestre, Rose Anne Dufrené, Rose Anne Dufrené, Rose Robidoux, Alexandrine Messier, Eliza Daigle, Emma Valcourt, Delphine Jodoin, Aurélie Gadbois, Evelina Langevin, Valérie Thivierge, Céline Gaudet, Vitaline Larose, Marthe Morin, Marie Leclair, Agnès Deschamps, Palmire Archangeau, Malvina Gareau, Marie-Louise Choquette, Joséphine Lamothe, Céline Beauregard, Rose-Anne Bourque, Dame veuve Nazaire Beauchemin et M. Olivier Létourneau.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (F) : Dlles. Victoria Bessette, Malvina Quintin, Amélie Benoit, Virginie Lussier, Rosalie Duréne et Arzélie Robert.

NOE GERVAIS, secrétaire.

St. Hyacinthe, 7 mai et 6 août 1878.

##### DRUMMOND, RICHMOND ET WOLFE

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Dlles. Hermine Elizabeth Blais et (A) : Mary Ann Ling.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (A) : Dlles. Mary Jane Faloona et (F) : Catherine Dorch Gorman.

F. A. BRIEN, secrétaire.

Danville, 7 mai 1878

##### MONTRÉAL

ÉCOLE MODÈLE, 1ère classe (F) : Dlles. Céline Charbonneau, Hortense Gill, Caroline Laberge, Eudoxie Labrosse, Vitaline Laporte, Madame Sophie Landriault et Dlles. Célanire Archambault, Malvina Blondin, Martine Brault, Azilda Dazé, Marie Harel et Maria Lahlberté ; (F et A) : Dlles. Coralie Limoges, Mary-Ann Murray et MM. Israël Christin St.-Amour, Bertin Puyos, Ardwell Black et J.-Michel Suzzarini ; (A) : Patrick Gillespie.

ÉCOLE MODÈLE, 2ème classe (F) : Dlles. Eugénie Bellerose et Elizabeth Lagacé.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Dlles. Marie Beaudreau, Virginie Bériault, Philomène-Léa Boyer, Philomène Champoux, A. Ducharme-Henriette Charron, Anatolie Chevalier, De Lima Farly, Florine Giard, Elisabeth Giguère, Philomène Girouard, Marie-Louise Gran-

ger, Marguerite Lacombe, Elisa Lamarre, Dorothee Laplante, Almésine Majeau, Vitaline Mallet, Corine Meunier, Julie Peladeau, Marie-Laure Pepin, Exilda Robert, Marie-Laure Robillard, Cordélia Allard, Céline Baudreau, Angélique Bisailon, Rachel Bonneau, Olympe Bray, Emilia Carrières, Zoé Charbonneau, Olivine Chevreffils, M.-Louise Corbeil, Céline Clermont, Amarillis Denault, Delphine Farland, Marie Foubert, Clarisse Forest, Persille Gagnon, Rose Gauthier, Poméla Graton, Delvina Hébert, Modeste Henault, Alexina Jubinville, Anne Lalonde, Marie-Louise Lacombe, Parmélie Lassalle, Arthémise Lavigne, Philomène Legault, Angéline Leblanc, Olivine Leroux, Victoria Lescarbeau, Aglaé Laurin, Dalma Lavallée, Evelina Marcotte, Cordélia Mongrain, Hermine Mathieu, Alida Mireault, Angéline Pepin, Virginie Poirier, Emma Proulx, Emma Proulx, Elizabeth Racine, Adéline Robillard, Clémence Rainville, Exmériilda Robert, Rosalie Sédilot, Virginie Sédilot, Emélie Villeneuve et Dame Déla Aubin Ducharme (F et A) : Arthémise Beaudin, Margaret Coolaham, Léa Martine Barrette, Athala Carcoran, Joséphine Duquette, Augustine Laprès, Marie Lussier, Anna Moore et MM. Edward Colfer, Joseph Sinai Ménard, Hormisdas Perillard, Joseph Desroches, Arthur Latour, Louis St. Hilaire ; (A) : Dlles. Hortense Bellerose, Mary-Ann Cain, Johannah McCarthy, Phébe McGrail, Mary Sherry, Ann-Ellen Solan, Caroline Cook, Perpétue Farmer, Mary-Ann Kelly et Marguerite Tremble.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (A) : Dlles. Jeha Bernard, Marie Vaillancourt, Zélie Bernard, Eudoxie Labrosse, Caroline Laberge et Sarah Murphy ; (F) : Philomène Cyr, Hedwige Deguise, Listras Dupras, Clarisse Forêt, Ophélie Galarneau, Céline Laurin, Olivine Loiselle, Hermine Longpré, Adéline Robillard, Méline Robinson, Evangéline Belisle, Joséphine Bourget, Basillise Charlebois, Philomène-Nectaire Côté, Servinise Cousineau, Philomène Grégoire, Victoria Ladouceur, Euphrosine Leduc, Phebra McGrail, Delima Mailhot, Delphine Morache, Damalta Perrault, Apolline Fougues Phaneuf, Elzire Primeau, Pheebée Raymond, Zoé Souchereau et MM. Benjamin Decosse, Raphaël Goyette ; (A et F) : Dlles. Grace Nagle et Vitaline Duquette.

F. X. VALADE, secrétaire.

Montréal, 7, 8 mai, 6 et 7 août 1878.

CHARLEVOIX ET SAGUENAY

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Dlles. Mary Gaudreault, Georgianna Lavoie, Arthémise Boivin, Azilda Perron, M.-Délina St. Hilaire, Marie Tremblay, M.-Emma Tremblay et (F et A) : M.-Augustine Simard.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (F) : Dlles. Georgianna Jean, Adelaide Bergeron, M.-Delphine Morrin et Marie Potvin.

CHS. BOIVIN, secrétaire.

Baie St. Paul, 13 mai et 17 août 1878.

WATERLOO ET SWEETSBURG

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) : Dlles. Alice Baker, Fannie E. Brock, Ettie J. Consens, Mary Chomière, Sarah J. Foster, Florence A. Greene, Ida M. Krans, Lettie E. Miles, Lucy Martin, Francis McMannis, Mary A. Payne, Fannie Porter, Jane Pearson, Hattie A. Shafelt, Perlina Scofield, Elizabeth Urquhart, Lucy H. Vernal, Lillie A. Westorer et MM. Reahen H. Mansfield et Thomas McGrail.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (A) : Dlles. Maria H. Billings, Lillian Bowman, Eleanor Cochrane, Harriet M. Crothers, Florence Porter, Carrie Katherford, Ellen L. Wing, et MM. Arlington Kent, Philip H. Solomon, Jean B. Simard et (F) : Dlle. Maria Simard.

WM. GIBSON, secrétaire.

Adamsville, Co. of Brome, }  
P. Q., 13 mai 1878. }

CHICOUTIMI

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Dlle. Marie Simard.

THS. CLOUTIER, secrétaire.

Chicoutimi, 14 mai 1878.

SHERBROOKE

ECOLE MODÈLE, 1ère classe (A et F) : Dlles. Rose de Lima Blanchard, Evelina Dupont ; (F) : Accé Côté ; (A) : Rose A. Mulvina et Ann Jane Todd.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A et F) : Dlles. Rose Anna Henry et (F) : LAURA L'HEUREUX.

J. T. L. ARCHAMBAULT, secrétaire.

Sherbrooke, 18 mai 1878.

BONAVENTURE

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (F) : Dlle. M. Christine Leblanc.

P. RUEL, secrétaire.

Carleton, 20 mai 1878.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Dlles. Catherine Lawlor, Marie Caroline Simard, Euphémie Routhier, Alphonsine Maillet, Joséphine Garant, Caroline Drouin, Marie Adèle Fortin, Dalvina Gagné, Angèle Fortin, Marie Carrier, Marie Philomène Zélie Hébert, Marie Cléopée Gosselin, Rosalie Plamondon, Rose Délina Bélanger, Lucie Poulin, Marie Devost, Marie Gagné, Marie Pétronille Séraphine Marcoux, Marie Caroline Gagné, Cécilaine Maillette, Euphémie Couture, Virginie Oceau et Georgianna Cloutier.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (F) : Dlles. Philomène Faucher, Julie Marcelline Ferland, Marie Adelaïde Landry, Marie Anne Rosalie Korret dit Labbée, Anne O'Grady, Cécilaine Ferland, Marie Julie Bisson, Victoire Gagné, Hermine Sénéchal, Philomène Demers, Cécilaine Lessard, Marie Olivine Boucher, Delvina Gagné, Emélie Bolduc, Marie Adèle V. Nollet, Marie Delphine Leblond, Sédulie Paradis, Marie Fontaine, Marie Philomène Euphémie Perron, Marie Louise Vaillancourt, Marie Obéline Morin, Marie Angèle Oceau et Marie Cécilaine Simard.

Beauce, 25 juin 1878.

S. A. TASCHEREAU, secrétaire.

GASPÉ

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (F) : Dlles. Ballide Desjardins et Sophie Baudain.

ELIAS TUZO, secrétaire.

Percé, 26 juin et 6 août 1878.

TROIS-RIVIÈRES.

ECOLE MODÈLE, 1ère classe (F) : Dlles. Elisa Blais, Céline Connolly, Marie-Eloïse Caron, Emma Forcier, Oliva Fafard, Odélie Lefebvre, Marie-Anne Niquette, Marie-Alida Noël, Cédélie Plamondon, Hermine Shooner et (F et A) : Désirée-M. St. Onge.

ECOLE MODÈLE, 2ème classe (A) : Dlles. Céline Connolly, Marie-Héloïse Caron, Emma Forcier, Odélie Lefebvre, Marie-Anne Niquette et Cédélie Plamondon.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Dlles. Odila Demers, Sophronie Grenier, Caroline Héon, Marie-Luce Lupien, Julie Lupien, Elise Marchand, Marie-Anne-Iphigénie, Louise Richard, Clara St. Germain, Année Synter et Laura Verville.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (F) : Dlles. Anastasie Bergeron, Marie Béliveau, Rosalie Charette, Adelaïde Gill, Sara Lanouette, Céline Morin, Marie Martin dite Barnabé, Philomène Rheault et Aglaée Thiffault.

EPHREM DUFRESNE, secrétaire.

Trois-Rivières, 6 août 1878.

Avis d'érection, etc., de municipalités scolaires, en vertu de la 5me section, 41 Vict., ch. 6.

Demande d'ériger en municipalité scolaire sous le nom de Notre-Dame des Bois de Chesham, dans le comté de Compton, le canton de Chesham, distrait de la municipalité scolaire des Cantons-Unis de Ditton, Chesham et Emberton—avec les limites qui lui sont assignées par l'érection canonique de la paroisse de N.-D. des Bois de Chesham.

Demande d'ériger en municipalité scolaire sous le nom de village de Roxton Falls, dans le comté de Shefford, distrait de la municipalité scolaire de Roxton—avec les limites qui lui sont assignées pour les fins municipales.

Demande d'ériger en municipalité scolaire, sous le nom de "Saint-François-Xavier de Shefford," la paroisse de ce nom, comprenant une partie du township de Granby, dans le comté de Shefford ; une partie du township de Brome ; une partie du township de Farnham-Est, dans le comté de Brome ; avec les limites qui sont assignées par l'érection canonique de la dite paroisse de Saint-François-Xavier de Shefford.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur par ordre en conseil, en date du 6 juillet dernier 1878, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés :

Saint-Roch Nord, Québec.—Qu'il soit détaché de la municipalité scolaire de Saint-Roch de Québec Nord, toute cette partie d'icelle qui se trouve à l'ouest de la borne est de la propriété maintenant possédée et occupée par un nommé James Gillespie, et de l'annexer à la municipalité scolaire de Saint-Sauveur de Québec.

COMMISSAIRES

Par un ordre en conseil, en date du 25 juillet dernier 1878 :

Montréal.—Catholiques.—Révd. M. Ed. Moreau, en remplacement de lui-même.

Montréal.—Protestants.—Révd. M. John Jenkins, D. D., en remplacement de lui-même.

Québec.—Catholiques.—F. L. Gauvreau, écuyer, en remplacement de lui-même.

Québec.—Protestants.—Révd. M. Charles Hamilton, en remplacement de lui-même.

Avis de demandes de délimitation, etc., de municipalités scolaires en vertu de la 5e section, 41 Vict., ch. 6.

Détacher de la municipalité scolaire de East Farnham, dans le comté de Brome, les lots Nos. 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27, dans le sixième rang, et les annexer à la paroisse de Saint-Alphonse, dans le comté de Shefford, pour les fins scolaires, la description étant comme suit : borné au nord par le chemin qui sépare le 6e rang d'East Farnham du premier rang du township de Granby, à l'est par la ligne qui sépare les lots Nos. 15 et 16, à l'ouest par la ligne seigneuriale, et au sud par la ligne qui sépare le 5e du 6e rang du township de East Farnham.

Détacher de la municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Zotique toute cette partie des terres et terrains de la dite municipalité situés au bas du rang Sainte-Catherine, et les annexer à la municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Polycarpe, dont ils font déjà partie pour toutes autres fins religieuses et civiles, pour avoir effet le 1er juillet 1879.

## PALMARE

### Ecole normale Laval

DISTRIBUTION DES PRIX AUX ÉLÈVES-INSTITUTEURS DE 1877-78

#### ÉLÈVES DE PREMIÈRE ANNÉE

Excellence—1er pr. Alexandre Caron, 2 Eustache Forgues; 1er acc. Jean Pâquet, 2 Joseph Lemoignan. Instruction religieuse—1er pr. Joseph Bouchard, 2 Onésime Gagnon; 1er acc. Jean Pâquet, 2 Tancrede Marcotte. Enseignement théorique et pratique—1er pr. Alexandre Caron, 2 Tancrede Marcotte; 1er acc. Edouard Côté, 2 Eustache Forgues. Dictée française—1er pr. Alexandre Caron, 2 F. X. Lindsay; 1er acc. Eustache Forgues, 2 Azarie Cliche. Analyse grammaticale—1er pr. Tancrede Marcotte, 2 Eustache Forgues; 1er acc. Alexandre Caron, 2 Jean Pâquet. Art épistolaire—1er pr. Alexandre Caron, 2 Emile Gagnon et Charles Chassé; 1er acc. Jos. Lemoignan, 2 Alfred Pagé. Histoire Sainte—1er pr. Alexandre Caron, 2 Eustache Forgues; 1er acc. Joseph Lemoignan, 2 Jean Pâquet. Histoire du Canada—1er pr. Joseph Lemoignan, 2 Eustache Forgues; 1er acc. Frédéric Sanfaçon, 2 Alexandre Caron. Géographie—1er pr. Joseph Lemoignan, 2 Tancrede Marcotte; 1er acc. Jean Pâquet et Frédéric Sanfaçon, 2 Alexandre Caron et Théophile LeDroit. Calcul mental—1er pr. Tancrede Marcotte, 2 Joseph Lemoignan; 1er acc. Alexandre Caron, 2 F. X. Lindsay. Arithmétique—1er pr. Théophile LeDroit, 2 Alfred Pagé et Frédéric Sanfaçon; 1er acc. Joseph Lemoignan, 2 Valère Côté. Tenue des Livres—1er pr. Samuel Richard, 2 Alex. Caron et Théophile LeDroit; 1er acc. Tancrede Marcotte, 2 Joseph Lemoignan. Calligraphie—1er pr. Arthur Gagnon et Théophile LeDroit, 2 Azarie Cliche et Tancrede Marcotte; 1er acc. Olivier Benson, 2 Joseph Tremblay. Dessin linéaire—1er pr. F. X. Lindsay, 2 Tancrede Marcotte; 1er acc. Samuel Richard, 2 Alexandre Caron. Lecture à haute voix—1er pr. Alexandre Caron, 2 F. X. Lindsay; 1er acc. Alfred Pagé, 2 Edouard Côté. Agriculture—1er pr. Valère Côté, 2 Joseph Bouchard et Horace Morency; 1er acc. F. X. Lindsay, 2 Tancrede Marcotte et E. Forgues. Physique—1er pr. Eustache Forgues, 2 Tancrede Marcotte; 1er acc. Alex. Caron, 2 Frédéric Sanfaçon. Botanique—1er pr. Tancrede Marcotte, 2 Eustache Forgues; 1er acc. F. X. Lindsay, 2 Azarie Cliche. Progrès remarquables—pr. Ernest Dionne.

#### ÉLÈVES DE DEUXIÈME ANNÉE

Excellence—1er pr. Théophile Beaulieu, 2 F. X. Tremblay; 1er acc. Arthur St. Cyr, 2 David Frève, 3 Arsène Chabot. Instruction religieuse—1er pr. Hector Augé, 2 Roger Godin et David Frève; 1er acc. F. X. Tremblay, 2 Alonzo Talbot. Enseignement théorique et pratique—1er pr. F. X. Tremblay, 2 Théophile Beaulieu et Gaudiose Marcotte; 1er acc. Emile Pelletier, 2 Arthur St. Cyr. Dictée française—1er pr. Arthur St. Cyr, 2 Eugène St. Cyr; 1er acc. Joseph Laberge, 2 Théophile Beaulieu. Analyse grammaticale—1er pr. Théophile Beaulieu, 2 Arthur St. Cyr; 1er acc. David Frève et F. X. Tremblay, 2 Roger Godin. Analyse logique—1er pr. Théophile

Beaulieu, 2 Arthur St. Cyr; 1er acc. Edmond Perron, 2 Victor Parent. Littérature—1er pr. Eugène St. Cyr, 2 Arthur St. Cyr; 1er acc. Emile Pelletier, 2 Alonzo Talbot. Mythologie—1er pr. Théophile Beaulieu, 2 Eugène St. Cyr et F. X. Tremblay; 1er acc. Arthur St. Cyr et David Frève, 2 Alonzo Talbot et Thomas Fournier. Histoire du Canada—1er pr. Alonzo Talbot, 2 F. X. Tremblay et Pascal Tremblay; 1er acc. Thomas Fournier, 2 Edmond Perron et Arsène Chabot. Histoire de France—1er pr. Alonzo Talbot, 2 Arthur St. Cyr; 1er acc. F. X. Tremblay, 2 Edouard Dorion. Histoire d'Angleterre—1er pr. Alonzo Talbot et David Frève, 2 Arthur St. Cyr; 1er acc. F. X. Tremblay, 2 Théophile Beaulieu et Thomas Fournier. Arithmétique—1er pr. Théophile Beaulieu, 2 Pascal Tremblay; 1er acc. Edmond Perron, 2 F. X. Tremblay. Tenue des livres—1er pr. F. X. Tremblay, 2 Théophile Beaulieu; 1er acc. Arsène Chabot, 2 Thomas Fournier. Algèbre—1er pr. David Frève, 2 F. X. Tremblay et Arsène Chabot; 1er acc. Edouard Dorion et Théophile Beaulieu, 2 Roger Godin. Géométrie—1er pr. F. X. Tremblay, 2 Edmond Perron; 1er acc. Théophile Beaulieu, 2 David Frève. Dessin linéaire—1er pr. Théophile Beaulieu, 2 David Frève, Gaudiose Marcotte et Alf. Parent; 1er acc. Arthur St. Cyr, 2 Eugène St. Cyr. Astronomie—1er pr. F. X. Tremblay, 2 Théop. Tremblay; 2 A. Talbot et Edmond Perron. Physique—1er pr. F. X. Tremblay, 2 Théophile Beaulieu; 1er acc. Joseph Laberge, 2 Edmond Perron. Chimie—1er pr. A. Talbot, 2 F. X. Tremblay; 1er acc. Roger Godin, 2 Victor Parent. Calligraphie—1er pr. Arthur St. Cyr et Eugène St. Cyr, 2 Emile Pelletier et Théophile Beaulieu; 1er acc. Roger Godin, 2 Joseph Laberge. Lecture à haute voix—1er pr. Eugène St. Cyr, 2 Edmond Perron et Alfred Parent; 1er acc. Edmond Dorion, 2 Joseph Bouchard et Gaudiose Marcotte. Botanique—1er pr. Eugène St. Cyr, 2 Arthur St. Cyr; 1er acc. Joseph Laberge, 2 Edmond Perron.

### LES ÉLÈVES RÉUNIS

#### PREMIÈRE CLASSE ANGLAISE

Lecture—1er pr. Olivier Benson, 2 Théophile LeDroit; 1er acc. Samuel Richard, 2 Gaudiose Marcotte. Dictée—1er pr. Arthur St. Cyr, 2 Olivier Benson; 1er acc. Joseph Laberge et Eug. St. Cyr, 2 Emile Pelletier. Thèmes anglais—1er pr. Joseph Laberge, 2 Olivier Benson; 1er acc. Alphonse Gèneveux, 2 Emile Pelleier et Eugène St. Cyr. Versions anglaises—1er pr. Arthur St. Cyr, 2 Joseph Laberge; 1er acc. Alonzo Talbot, 2 Emile Pelletier et Eug. St. Cyr. Grammaire anglaise—1er pr. Joseph Laberge, 2 Arthur St. Cyr; 1er acc. Emile Pelletier, 2 Victor Parent. Analyse grammaticale—1er pr. Joseph Laberge, 2 Emile Pelletier; 1er acc. Arthur St. Cyr, 2 Eugène St. Cyr.

#### DEUXIÈME CLASSE ANGLAISE

Lecture—1er pr. Tancrede Marcotte, 2 Alexandre Caron; 1er acc. F. X. Lindsay, 2 Azarie Cliche. Dictée—1er pr. F. X. Lindsay, 2 Arsène Chabot; 1er acc. Alfred Pagé, 2 David Frève. Grammaire anglaise—1er pr. Théophile Beaulieu, 2 F. X. Lindsay; 1er acc. Alexandre Caron, 2 Azarie Cliche. Thèmes anglais—1er pr. Tancrede Marcotte, 2 Azarie Cliche et Arsène Chabot; 1er acc. F. X. Lindsay, 2 Théop. Beaulieu et David Frève. Solfège—1er pr. Tancrede Marcotte, 2 Joseph Lemoignan; 1er acc. Alexandre Caron, 2 F. X. Lindsay. Piano—1er pr. Victor Parent, 2 Alfred Parent; 1er acc. Arthur St. Cyr, 2 Joseph Lemoignan. Exercices militaires—1er pr. F. X. Tremblay, 2 Gaudiose Marcotte; 1er acc. Joseph Lemoignan, 2 Ernest Dionne.

### ÉLÈVES INSTITUTRICES DE 1877-78

#### ÉLÈVES DE PREMIÈRE ANNÉE.

Excellence—1er pr. Lucia Giroux, 2 Joséphine Grenon; 1er acc. Céline Cinq-Mars, 2 Marie Lacasse. Instruction religieuse—1er pr. Georgiana Galarneau, 2 Elmire Lindsay; 1er acc. Lucia Giroux, 2 Joséphine Grenon. Enseignement théorique et pratique—1er pr. Marie Lacasse, 2 Sara O'Neill; 1er acc. Joséphine Cloutier et Louise O'Reilly, 2 Céline Cinq-Mars et Georgiana Galarneau. Dictée française—1er pr. Céline Cinq-Mars, 2 Lucia Giroux; 1er acc. Georgiana Galarneau, 2 Célestine Tremblay. Analyse grammaticale—1er pr. Joséphine Grenon, 2 Lucia Giroux; 1er acc. Marie Lacasse, 2 Marie Lapointe. Littérature—1er pr. Lucia Giroux, 2 Honorine Hamel; 1er acc. Joséphine Cloutier, 2 Céline Cinq-Mars. Lecture à haute voix—1er pr. Joséphine Cloutier, 2 Honorine Hamel; 1er acc. Lucia Giroux, 2 Malvina Tremblay. Histoire Sainte—1er pr. Lucia Giroux, 2 Louisa O'Reilly; 1er acc. Georgiana Galarneau, 2 Malvina Tremblay. Histoire ecclésiastique—1er pr. Lucia Giroux, 2 Louisa O'Reilly; 1er acc. Georgiana Galarneau, 2 Malvina Tremblay et Joséphine Cloutier. Histoire du Canada—1er pr. Lucia Giroux, 2 Joséphine Grenon; 1er acc. Alphonsine Bernier, 2 M. Lser Lafèche. Arithmétique—1er pr. Céline Cinq-Mars, 2 Lucia Giroux; 1er acc. Célestine Tremblay, 2 Marie Lapointe. Tenue des livres—1er pr. Louise O'Reilly, 2 Lucia Giroux et Céline Cinq-Mars; 1er acc. Joséphine Grenon, 2 Margaret McCoy et Joséphine O'Ryan. Calli-

graphie—1er pr. Céline Sirois et Lucia Giroux, 2 Marie Lacasse; 1er acc. Margaret McCoy, 2 Alexandrine Rouleau. Dessin des paysages—1er pr. Henriette Beaulieu, 2 Louisa O'Reilly; 1er acc. Elmire Lindsay, 2 Marie Lacasse. Dessin à main levée—1er pr. Alphonsine Bernier, 2 Virginie Giroux; 1er acc. Henriette Beaulieu, 2 Céline Cinq-Mars et Georgiana Galarneau. Progrès remarquables—Pr. Henriette Beaulieu.

ÉLÈVES DE DEUXIÈME ANNÉE

Excellence—1er pr. Eugénie St. Cyr, 2 Evangéline Dastous; 1er acc. Azilda Bouffard, 2 Joséphine Furoy. Instruction religieuse—1er pr. Clarisse Hudon, 2 Céline Tremblay; 1er acc. Eugénie St. Cyr, 2 Evangéline Dastous. Enseignement théorique et pratique—1er pr. Céline Tremblay, 2 Malvina Bureau; 1er acc. Joséphine Méthot et Emilie Jean, 2 Evangéline Dastous, Clarisse Hudon et Catherine Desjardins. Dictée française—1er pr. Eléonore Gobeil, 2 Eugénie St. Cyr; 1er acc. Marie Tremblay, 2 Joséphine Furoy. Analyse grammaticale—1er pr. Eugénie St. Cyr, 2 Evangéline Dastous; 1er acc. Catherine Gleason, 2 Euphémie Lecomte. Analyse logique—1er pr. Evangéline Dastous, 2 Euphémie Lecomte; 1er acc. Azilda Bouffard, 2 Eugénie St. Cyr. Littérature—1er pr. Emélie Jean, 2 Eléonore Gobeil; 1er acc. Joséphine Furoy et Marie Tremblay, 2 Catherine Gleason et Arthémise Parent. Lecture à haute voix—1er pr. Catherine Gleason, 2 Eléonore Gobeil; 1er acc. Marie Tremblay, 2 Joséphine Furoy. Histoire ecclésiastique—1er pr. Catherine Gleason et Evangéline Dastous, 2 Céline Tremblay et Joséphine Furoy; 1er acc. Malvina Bureau et Euphémie Lecomte, 2 Alix Fournier et Marie Chamberland. Histoire du Canada—1er pr. Azilda Bouffard, 2 Evangéline Dastous, Caroline Talbot et Alix Fournier; 1er acc. Emélie Jean et Euphémie Lecomte, 2 Malvina Bureau, Marie Chamberland et Arthémise Parent. Histoire de France et d'Angleterre—1er pr. Azilda Bouffard, 2 Catherine Gleason; 1er acc. Malvina Bureau, 2 Eugénie St. Cyr. Géographie—1er pr. Clarisse Hudon, 2 Azilda Bouffard; 1er acc. Catherine Gleason, 2 Malvina Bureau. Arithmétique—1er pr. Joséphine Furoy, 2 Marie Tremblay et Eugénie St. Cyr; 1er acc. Amanda Lévesque, 2 Malvina Bureau. Tenué des livres—1er pr. Malvina Bureau, 2 Amanda Lévesque; 1er acc. Catherine Gleason, 2 Euphémie Lecomte. Toisé—1er pr. Evangéline Dastous, 2 Caroline Talbot; 1er acc. Euphémie Lecomte, 2 Joséphine Furoy. Algèbre—1er pr. Euphémie Lecomte, 2 Joséphine Furoy; 1er acc. Caroline Talbot et Azilda Bouffard, 2 Malvina Bureau. Calligraphie—1er pr. Eugénie St. Cyr, 2 Azilda Bouffard et Arthémise Parent; 1er acc. Malvina Bureau et Eléonore Gobeil, 2 Catherine Gleason et Alix Fournier. Dessin à main levée—1er pr. Catherine Gleason, 2 Catherine Desjardins; 1er acc. Emélie Jean et Marie Beaulieu, 2 Eugénie St. Cyr. Dessin des cartes géographiques—1er pr. Agathe De Banville, 2 Célanire Fortier; 1er acc. Amanda Lévesque, Joséphine Méthot et Amélie L'Abbé. Dessin à l'aquarelle—1er pr. Joséphine Furoy, 2 Marie Tremblay; 1er acc. Azilda Bouffard, 2 Marie Beaulieu.

OUVRAGES

Première division

Ouvrage en tapisserie—1er pr. Eugénie St. Cyr, 2 Marie Tremblay; 1er acc. Alix Fournier, 5 Marie Chamberland et Catherine Desjardins. Couture—1er pr. Marie Chamberland, 2 Joséphine Méthot; 1er acc. Eléonore Gobeil, 2 Marie Tremblay. Broderie—1er pr. Catherine Gleason, 2 Catherine Desjardins; 1er acc. Céline Tremblay, 2 Eugénie St. Cyr. Ouvrage au filet—1er pr. Clarisse Hudon, 2 Alix Fournier; 1er acc. Amanda Lévesque, 2 Célanire Fortier. Fleurs artificielles—1er pr. Amanda Lévesque, 2 Agathe De Banville; 1er acc. Marie Chamberland, 2 Eugénie St. Cyr.

Deuxième division

Ouvrage en tapisserie—1er pr. Marie Lapointe, 2 Céline Cinq-Mars; 1er acc. Eugénie Beaudet, 2 Marie Lacaste. Ouvrage au filet—1er pr. Sara O'Neil, 2 Margaret McCoy; 1er acc. Julia Giroux, 2 Georgiana Galarneau. Fleurs artificielles—1er pr. Mary Jane Walsh, 2 Marie Louise Lafèche; 1er acc. Louisa O'Reilly, 2 Joséphine Cloutier. Couture—1er pr. Lucia Giroux, 2 Céline Sirois; 1er acc. Virginie Giroux, 2 Arthémise Lambert.

ÉTUDE DE L'ANGLAIS

PREMIÈRE CLASSE ANGLAISE

Grammaire et analyse—1er pr. Joséphine O'Ryan, 2 Louise O'Reilly; 1er acc. Eugénie St. Cyr, 2 Sara O'Neil et Alix Fournier. Composition—1er pr. Eugénie St. Cyr, 2 Sara O'Neil; 1er acc.

Louisa O'Reilly, 2 Eléonore Gobeil. Dictée—1er pr. Margaret McCoy, 2 Malvina Bureau; 1er acc. Catherine Desjardins, 2 Célestine Tremblay. Conversation anglaise—1er pr. Marie Chamberland, 2 Arthémise Parent; 1er acc. Clarisse Hudon, 2 Joséphine Méthot.

DEUXIÈME CLASSE ANGLAISE

Grammaire et Dictée—1er pr. Lucia Giroux, 2 Céline Cinq-Mars; 1er acc. Virginie Cantin, 2 Joséphine Méthot et Georgiana Galarneau. Traduction—1er pr. Marie Lacasse, 2 Euphémie Lecomte; 1er acc. Elida Alexander, 2 Marie Louise Lafèche. Lecture—1er pr. Honorine Hamel, 2 Elmire Lindsay; 1er acc. Julia Giroux, 2 Joséphine Cloutier. Conversation anglaise—1er pr. Lucia Giroux, 2 Georgiana Galarneau; 1er acc. Joséphine Cloutier, 2 Marie Lacasse.

TROISIÈME CLASSE ANGLAISE

Lecture et traduction—1er pr. Evangéline Dastous, 2 Marie Lapointe; 1er acc. Octavie Beaudet. Musique—1er pr. Hélène Lindsay, 2 Agathe De Banville, 3 Marie Louise Lafèche; 1er acc. Eugénie St. Cyr, 2 Catherine Desjardins, 3 Elmire Lindsay. Harmonium et piano—1er pr. Alida Alexander, 2 Joséphine Furoy, 3 Alix Fournier; 1er acc. Catherine Gleason, 2 Malvina Bureau, 3 Célestine Tremblay. Solfège (1ère division)—1er pr. Malvina Bureau et Marie Tremblay, 2 Catherine Gleason et Joséphine Furoy; 1er acc. Elmina Blais et Clarisse Hudon, 2 Eugénie St. Cyr. (2ème division)—1er pr. Honorine Hamel, 2 Hélène Lindsay; 1er acc. Joséphine O'Ryan, 2 Lucia Giroux.

PARTIE NON-OFFICIELLE

Note

Nous aurions plusieurs réserves à faire à propos de l'article sur "l'école primaire modèle de Bruxelles;" nous le reproduisons cependant, à cause des questions intéressantes qu'il soulève, bien certain, du reste, que nos lecteurs en jugeront comme nous.

Brillants progrès

Il nous fait plaisir de mettre sous les yeux de nos lecteurs l'extrait suivant du dernier rapport de Monsieur l'inspecteur Savard :

"L'Honorable G. Ouimet, Québec.

"Monsieur le Surintendant,

"En vous soumettant mon présent rapport sur l'état de l'instruction publique dans le comté de Chicoutimi, pour l'année scolaire 1877-78, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour la présente année, le grand tableau statistique d'après lequel vous constaterez qu'il y a eu augmentation dans le nombre des élèves fréquentant les écoles de mon district d'inspection; et aussi une augmentation remarquable dans le nombre des élèves étudiant les différentes matières exigées par le programme officiel. Pour vous donner, M. le Surintendant, une idée exacte du progrès opéré, depuis l'année dernière, je vous soumetts le tableau comparatif suivant :

	1876-77.	1877-78.	Augmen- tation.
Nombre d'élèves.....	3121	3212	91
Assistance moyenne.....	2381	2516	138
No. d'élèves depuis l'A. B. C. jusqu'à la L. C.....	502	594	92
Nombre d'élèves lisant couramment.....	1113	1089	
Nombre d'élèves lisant bien.....	1506	1529	23
Nombre d'élèves étudiant l'Arithmétique.....	1674	2024	350
Nombre d'élèves étudiant le calcul mental.....	1601	1974	373
Nombre d'élèves étudiant la tenue des livres.....	116	373	257
Nombre d'élèves écrivant.....	1631	2304	673
Nombre d'élèves étudiant le mesurage.....	14	31	17
Nombre d'élèves étudiant l'anglais.....	142	143	1
Nombre d'élèves étudiant la grammaire.....	1601	1119	58
Nombre d'élèves étudiant l'orthographe.....	963	1042	79
Nombre d'élèves étudiant l'analyse.....	972	1042	70
Nombre d'élèves étudiant l'histoire.....	778	882	104
Nombre d'élèves étudiant la géographie.....	439	623	184
Nombre d'élèves étudiant l'agriculture.....	406	534	125
Nombre d'élèves étudiant la musique vocale.....	1327	1448	121
No. d'élèves étudiant la musique instrumentale.....	18	37	19
Nombre d'élèves étudiant l'art épistolaire.....	198	442	224
Nombre d'élèves étudiant le dessin linéaire.....	2	1432	1430
No. d'élèves étudiant le dessin d'après nature.....	16	26	10

« J'attribue cet excellent résultat à la création du Dépôt de livres et à la bonne volonté des commissaires, qui se sont empressés de se rendre à votre désir, soit en vendant ou distribuant gratuitement les livres qu'ils ont achetés du dépôt, conformément à la loi ; et l'on ne saurait trop féliciter le gouvernement d'une telle innovation. Aujourd'hui, la majorité des écoles du comté ont toutes les fournitures nécessaires. Quelques municipalités ne se sont point encore conformées, en tous points, à vos instructions, mais je suis convaincu qu'avant peu elles s'y soumettront.

« Comme je vous ai fait connaître, dans mon dernier rapport, l'état des maisons d'écoles, leurs emplacements, je crois inutile d'y revenir cette année. Quant au mobilier, les écoles sont pourvues de bonnes tables, de sièges à dossiers, d'armoires, etc. Les commissaires méritent des éloges à cet égard, et c'est pour moi un plaisir de constater qu'ils ne reculent devant aucun sacrifice pour faire progresser les écoles et qu'ils s'acquittent de leur charge avec zèle et habileté. Les secrétaires-trésoriers sont, comme les années passées, toujours zélés et s'acquittent bien des devoirs que leur impose leur charge. Les comptes et registres sont tenus régulièrement.

« Les écoles sont toutes dirigées cette année par des institutrices diplômées, à l'exception de celle de St. Félicien. Quant au traitement accordé à chaque institutrice, il est le même que l'année dernière : \$80 à \$100 pour les écoles élémentaires, et \$160 à \$180 pour les écoles modèles.

« J'ai donné en prix 400 volumes. Je ne donne ces prix qu'aux élèves méritants, les plus assidus et qui ont obtenu, durant l'année, le plus grand nombre de bons points. Ces prix attirent l'attention des parents, et il serait à désirer qu'un plus grand nombre fût destiné pour chaque école.

« Durant ma visite, j'ai insisté pour que le journal d'inscription d'appel, ainsi que le registre des notes, fussent faits régulièrement suivant les formules A et B. Déjà, à ma demande, un grand nombre les avaient faits suivant les formules »

### L'enseignement du dessin en France

Le récent arrêté ministériel sur l'enseignement du dessin dans les lycées en France, porte ce qui suit :

Art. 1er. L'enseignement du dessin est obligatoire à partir de la classe de sixième ; il est continué d'année en année jusqu'à la classe de philosophie inclusivement. Cet enseignement est donné à tous les élèves internes et externes. Il y aura un enseignement particulier pour les élèves de mathématiques élémentaires et spéciales.

Le directeur des beaux-arts en France a adressé au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts le rapport suivant :

Monsieur le ministre,

J'ai toujours pensé que la direction des beaux-arts avait pour devoir, non-seulement de favoriser l'éclosion des œuvres d'art les plus considérables que puisse donner à la France le génie de ses artistes, mais encore de favoriser dans la nation tout entière et par tous les moyens le développement du goût et l'intelligence des œuvres d'art.

L'art est un ; son principe s'étend des plus hautes conceptions des grands maîtres au plus infime produit de la main de l'artisan ; aussi le goût et l'intelligence de l'art sont-ils devenus, dans tous les pays civilisés, la condition première de leur industrie, la meilleure raison de leur richesse. La France le doit savoir mieux qu'aucune autre nation, elle qui, depuis deux siècles, doit son crédit unique en matière de goût à l'influence que la suprématie de ses artistes, acceptée de l'Europe entière, a exercée sur ses praticiens et ses artisans de tous genres.

De là, monsieur le ministre, cette préoccupation instinctive chez nous de répandre dans la classe ouvrière la science et la pratique du dessin ; de là, il y a cent ans, cette mode de fonder, non-seulement à Paris, mais dans nos grandes villes de province, des écoles gratuites de dessin à l'usage des enfants du peuple. L'exemple était bon, il a été suivi par delà nos frontières, et je ne saurais vous énumérer les efforts et les sacrifices immenses qui ont été faits par nos voisins pour propager chez eux l'enseignement du dessin, particulièrement depuis la première Exposition universelle de Londres en 1851, où il avait été démontré que la France devait à l'art, c'est-à-dire au dessin, la supériorité de ses industries de luxe.

De notre côté, monsieur le ministre, nous ne sommes point restés tout à fait inactifs ; les écoles de dessin se sont multipliées, notamment dans la ville de Paris, qui a bien compris de quelle nécessité première étaient de telles écoles pour entretenir et développer le goût de ses ateliers ; mais il fallait aller plus loin encore, et c'est dans l'instruction publique de la nation qu'il convient aujourd'hui d'introduire, sans plus tarder, cet élément vital de sa grandeur et de sa prospérité.

Vous avez à la fois dans vos mains, monsieur le ministre, l'administration de l'instruction publique et celle des beaux arts. La réunion de ces deux importants services rend aujourd'hui facile l'accomplissement de cette grande mesure d'intérêt national.

On est fondé à croire qu'une telle considération ne fut pas étrangère à la création du conseil supérieur des beaux-arts, puisque le décret du Président de la République qui instituait ce conseil, sur la proposition de vos prédécesseurs, l'appelait à donner son avis sur les questions intéressant l'enseignement des beaux-arts.

Dès le mois de mars 1875, mon cher collègue, M. Boutan, directeur de l'enseignement primaire, et moi, avions réuni quelques personnes compétentes pour rechercher les premiers moyens d'assurer au dessin, dans l'enseignement primaire, la place digne et sérieuse qu'il

y doit occuper ; et, le 6 janvier 1876, M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts chargeait le conseil supérieur des beaux-arts d'étudier la question de la réorganisation de l'enseignement du dessin en France. La commission spéciale nommée à cet effet par le conseil supérieur, et à laquelle avaient été adjoints MM. les directeurs de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire et M. le directeur de l'enseignement primaire à la préfecture de la Seine, pour lui fournir les éléments indispensables de l'expérience acquise et des réformes désirées, poursuit ses travaux avec une ardeur au dessus de tout éloge depuis le 7 février jusqu'au 13 mars 1876. Elle put soumettre enfin au conseil supérieur une série de programmes mûrement approfondis, applicables à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire, et répondant à tous les détails de la question telle que l'avait présentée en son ensemble M. le ministre. Ces programmes furent transmis par M. le ministre au conseil supérieur de l'instruction publique, dont l'avis était exigé par la loi pour leur mise à exécution. L'avis des deux conseils était, en effet, nécessaire à l'éclaircissement de la question, car l'un y apportait la compétence d'hommes considérables, dont les principes, l'enseignement et l'application du dessin avaient été la préoccupation professionnelle ; l'autre y apportait une expérience incontestable des moyens de mêler cet enseignement aux autres exercices de l'esprit dans l'ensemble bien ordonné de l'instruction générale.

Vous avez aujourd'hui, sous les yeux, monsieur le ministre, les avis de ces deux conseils ; vous avez les procès-verbaux des savantes discussions du conseil supérieur des beaux-arts et le résumé analytique de ses travaux, rédigé en son nom par M. Guillaume, l'honorable directeur de l'école des beaux-arts, inspecteur général des écoles de dessin. Jamais affaire n'a été mieux informée, conduite avec plus de sagesse et de persistance, mieux mûrie en un mot, que celle-ci ne l'a été durant ces trois dernières années, sans parler de la préparation de longue date dans les congrès spéciaux de la France et de l'étranger. Il vous appartient aujourd'hui de la résoudre par votre décision.

J'ose affirmer qu'il n'en est pas qui mérite à un plus haut point votre sollicitude ni qui touche plus profondément aux besoins intellectuels de la nation ; je dirai qu'il n'en est pas de plus pressante, car il ne serait pas digne de la France, qui fut en tout temps un pays d'initiative, de se laisser devancer dans cette voie par des voisins plus actifs et plus soucieux de leurs progrès. Déjà, vous ne l'ignorez pas, le roi des Belges, dans le discours qu'il adressait il y a deux mois, le 13 novembre dernier, à la chambre des représentants et au sénat de son royaume, annonçait avec un légitime orgueil que " le dessin venait de prendre rang parmi les matières du programme des écoles primaires." Nous, qui avions précédé par nos études, n'arrivons pas les derniers. Le 11 août 1875, le président de la distribution des prix aux élèves de l'école nationale de dessin et de mathématiques, après avoir raconté à ces jeunes gens comment s'était introduit dans les lycées, puis dans les écoles primaires, l'enseignement, aujourd'hui obligatoire, de l'histoire et de la géographie, ajoutait : " Il faut bien convenir pourtant que par ses applications de toute sorte et de tous les moments, le dessin entre plus que l'histoire et la géographie dans les nécessités quotidiennes de l'homme ; le dessin est la base de toutes les industries et de tous les métiers ; il sert au maçon et au charpentier avant de servir à l'architecte : il sert au menuisier et au forgeron, au serrurier, à l'arpenteur, au charron, à la brodeuse, à la dentellière, au tapissier, au bijoutier, au jardinier, à tous les ouvriers de profession, avant de servir au sculpteur et au peintre, et c'est le comte Delaborde qui disait, dès l'Exposition universelle de Londres en 1851, que tout homme devait

apprendre le dessin au même titre que l'écriture, et devait l'apprendre, pensait-il, sans beaucoup plus de peine, l'écriture étant en elle-même une sorte de dessin." Vous qui savez aujourd'hui que la prééminence du commerce universel dans les choses sans nombre et sans bornes qui constituent l'habitation, l'ameublement, le costume, j'allais dire les mœurs et les manies des nations civilisées, appartient au pays qui infiltrera dans tous ses produits le goût le plus délicat et le plus élevé, vous jugez quelle immense et bienfaisante révolution serait opérée dans l'industrie de notre France par l'obligation de l'enseignement du dessin dans les écoles primaires, et quelle gloire en rejaillirait sur un ministre qui accomplirait cette œuvre si simple en son exécution.

Soyez cet homme, monsieur le ministre, et nul n'aura motivé, par un service plus éclatant à l'honneur et à l'intérêt suprême de la France, l'union de l'administration du ministère des beaux-arts avec celle du ministère de l'instruction publique.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, monsieur le ministre, votre très-humble et très-dévoué serviteur,

*Le directeur des beaux-arts,*  
PH. DE CHENNEVIÈRES.

### L'exposition universelle de 1878

#### PARTIE SCOLAIRE

##### *Travaux des écoles et des maîtres*

La supériorité de l'Exposition de 1878 sur celles qui l'ont précédée — supériorité que nous avons constatée par le nombre des exposants et l'étendue des palais et de leurs annexes, au Champ-de-Mars et au Trocadéro — se manifeste également dans les œuvres scolaires.

En 1855, la 7<sup>e</sup> section de la classe VIII ne renfermait guère, au palais de l'Industrie, que quelques spécimens du matériel de l'enseignement élémentaire.

A Londres, en 1862, une classe spéciale fut affectée aux objets de toute sorte intéressant l'instruction populaire. 619 exposants, dont 80 français, répondirent à l'appel de la Commission royale, mais les écoles primaires et les écoles de dessin furent seules représentées.

L'exposition universelle de 1867 ouvrit ses portes, non-seulement à l'enseignement des enfants et des adultes, mais encore à l'enseignement secondaire spécial et à l'enseignement technique : les classes 89 et 90 du 10<sup>e</sup> groupe comptèrent plus de 1,100 exposants, dont 500 français.

Dans notre Exposition actuelle, le 2<sup>e</sup> groupe tout entier porte le titre : *Education et enseignement* ; trois classes, occupant 20 travées, de 5 mètres de largeur chacune sur 12 mètres de longueur, sont exclusivement affectées à nos divers ordres d'enseignement. Nous avons en outre une immense galerie vitrée pour les travaux graphiques, et bien des objets, livres, tableaux et collections diverses ayant trait à l'instruction, se trouvent encore dans les salles consacrées à la librairie, à l'imprimerie, aux arts du dessin, à la géographie, etc.

L'exposition de l'instruction publique, pour la section française — abstraction faite, bien entendu, de l'exposition spéciale qui se tint alors dans les salons du Ministère, rue de Grenelle-Saint-Germain — n'occupait, au Champ-du-Mars, en 1867, que trois cents mètres carrés. Aujourd'hui nous couvrons plus de deux mille mètres carrés, sans compter l'exposition particulière de la ville de Paris, qui a son pavillon spécial, et une annexe non construite encore, qui devra recevoir, près de l'École militaire, un grand nombre de spécimens de mobiliers scolaires et de travaux d'élèves. Car, malgré le nombre de salles et l'étendue des surfaces qui nous ont été concédées, la place nous manque encore.

En effet, beaucoup d'atlas, d'albums et de cahiers n'ont

encore pu être retirés de leurs caisses, faute d'emplacement pour les disposer ; il faut créer de nouvelles annexes, ou ajouter des armoires, des rayons et des vitrines à ce que nous possédons déjà.

L'Exposition n'est donc pas encore complètement terminée : elle ne le sera guère que dans une huitaine de jours. Mais nous n'avons point à regretter ce retard. Les emplacements sont bien déterminés ; il n'y a plus guère que quelques additions à faire ou de très légères modifications à apporter à l'état actuel : nous pouvons donc parcourir, une première fois, tous les salons qui nous intéressent.

Cette première promenade, d'ailleurs, ne sera pas inutile. Nos lecteurs auront une idée exacte de l'étendue, de l'importance et du mode de distribution des produits scolaires ; ils nous suivront ensuite plus aisément dans l'examen détaillé que nous ferons de chaque salle.

Le palais de 1867, qui n'avait point, nous l'avons dit, les dimensions colossales de celui de 1878, présentait, il faut le reconnaître, une disposition bien commode pour le visiteur et le chercheur.

Les galeries elliptiques étaient affectées, chacune, à l'exposition des produits similaires, et chaque nation occupait un des secteurs de l'ellipse.

Voulaient-on visiter un pays tout entier, examiner ses différents produits, on suivait une des voies rayonnantes qui limitait l'exposition de ce pays ; voulait-on, au contraire, comparer les produits de même nature chez les différents peuples, on prenait alors la galerie concentrique afférente à ces produits.

La disposition rectangulaire, avec galeries toutes perpendiculaires à la Seine, ne se prête pas aussi facilement à ces sortes d'examens.

Pour la France, les salles attribuées à l'enseignement se suivent bien l'une l'autre, dans la même galerie, sauf toutefois, comme nous l'avons dit plus haut, l'exposition de la ville de Paris et l'annexe voisine de l'École militaire. Mais il n'en est pas de même pour les expositions scolaires des nations étrangères, dont nous n'avons pas encore parlé, car tout ce que nous avons dit jusqu'à présent du nombre des exposants, des surfaces et des salles occupées par les travaux des élèves et des maîtres, s'applique exclusivement à la section française.

Chaque nation a donc fait son exposition scolaire à côté de son exposition industrielle, manufacturière ou agricole ; et si beaucoup d'entre elles ont généralement affecté aux œuvres des écoles les salles contiguës à la rue des Nations, plusieurs les ont placées dans la galerie des machines ou les annexes, à l'extrême droite du palais ; quelques-unes même les ont installées dans des pavillons particuliers, au milieu des jardins du Champ-de-Mars et du Trocadéro.

Ce mode de distribution présente certains inconvénients. La comparaison, par exemple, entre produits similaires devient difficile ; elle occasionne des courses considérables, des va-et-vient continuels, les mêmes objets se trouvant, ainsi que nous l'allons voir, dans trois ou quatre salles différentes de la section française et dans vingt ou vingt-et-un salons de la section étrangère.

Quoi qu'il en soit, hâtons-nous d'entrer dans le palais du Champ-de-Mars, et d'indiquer aux maîtres la route qu'ils devront suivre.

Nous nous supposons dans le grand vestibule auquel on arrive en venant du Trocadéro, vis-à-vis la galerie des Beaux-Arts. A gauche, avons-nous dit, se trouve la section française tout entière ; à droite, les sections étrangères.

Nous commencerons par la France.

Une grande galerie vitrée longe l'avenue qui sépare la galerie des Beaux-Arts de toute la partie gauche du palais.

C'est dans cette galerie que se trouvent exposés les travaux graphiques et cartographiques des diverses académies de France, ceux des écoles nationales d'enseignement du dessin de Paris, de l'école des Gobelins, etc.

Les divers travaux de couture des jeunes filles devront prendre place aussi dans cette galerie. Des armoires sont établies dans ce but, à la partie inférieure des murs, les ouvrages à l'aiguille seront classés, comme les dessins, par académies.

Nous pourrions parcourir toute cette immense et fort intéressante galerie, mais il vaut mieux, je crois, surtout pour une première visite, qui sera certainement très-fatigante encore, voir cette galerie en même temps que l'exposition scolaire. Des portes nombreuses, d'ailleurs, la mettent, presque à chaque pas, en communication avec les salons qui lui sont contigus, et qui justement renferment toutes les choses de l'enseignement.

Prenant donc la galerie voisine à gauche, nous entrons, par le grand vestibule, dans l'Exposition du Ministère de l'Instruction publique.

Trois salles sont consacrées à cette exposition.

La première est occupée par le matériel et les travaux des missions scientifiques.

En outre des collections si curieuses rapportées de l'Asie centrale, de l'Amérique du Sud et du centre de l'Afrique par MM. Wiener, Pinart, Ujfalvy, Delaporte, etc., et que nous avons déjà vues en janvier dernier dans le musée ethnographique du Palais de l'Industrie ; à côté du plan relief du bassin de la mer intérieure d'Algérie dressé par le chef d'escadron Roudaire, se trouvent les représentations des laboratoires de MM. Deville à l'École normale, Paul Bert à la Sorbonne, Wurtz à l'École des hautes études, et la collection des appareils de M. Mouchot pour l'utilisation de la chaleur solaire.

La seconde salle est affectée à l'enseignement supérieur et à l'enseignement secondaire. Là se trouvent les magnifiques bibliothèques composées des œuvres du corps enseignant et qui comptent plus de 8,000 volumes, les publications faites sous les auspices du Ministère, les divers travaux de l'Observatoire, du Collège de France, des Facultés de médecine et des sciences de province.

Les instruments de précision, appareils, machines inventées par les professeurs, sont dans les classes auxquelles les rattache leur application aux sciences ou à l'industrie. On n'a gardé dans la section de l'enseignement que ceux qui sont destinés à l'explication des théories scientifiques, ou qui ont pour objet de faciliter les premières études dans les écoles élémentaires.

L'enseignement primaire occupe la troisième salle. On y voit de très-remarquables travaux des écoles normales, sur lesquels nous reviendrons prochainement, des plans d'établissements scolaires, des cartes en relief et des modèles de collections de toutes sortes. Nous avons surtout admiré (le mot n'est pas exagéré) de très-beaux et très-intéressants musées scolaires créés par les écoles normales et par des instituteurs. On a également placé dans cette salle quelques travaux d'écoles de filles offrant un mérite exceptionnel.

L'exposition du Ministère, on le voit, présente donc, d'une façon synthétique, le spécimen de tout ce qui se fait dans les écoles publiques, dans les établissements de l'Etat.

L'enseignement libre suit immédiatement l'exposition du Ministère : il comprend les classes 8, 7 et 6, affectés respectivement à l'enseignement supérieur, à l'enseignement secondaire et à l'enseignement primaire.

L'enseignement secondaire occupe trois salons, ainsi que l'enseignement primaire.

Nous ne voulons pas aujourd'hui entrer dans le détail de ce que renferment ces salles ; cela nous entraînerait

beaucoup trop loin. Nous nous contenterons de signaler : dans la classe 8, l'exposition de l'École centrale des arts et manufactures, celle des écoles supérieures de Rouen et une magnifique reproduction en plâtre de la Faculté de médecine et de l'école de pharmacie de Lyon ; dans la classe 7, les travaux des écoles municipales de peinture, de dessin et des beaux-arts de Rouen, de Douai, de Toulouse ; l'exposition des écoles d'arts et métiers d'Angers, d'Aix et de Châlons ; les plans et la distribution de l'école Monge et de la maison de Sainte-Barbe-Champs ; dans la classe 6, le modèle d'une crèche complète, les collections usitées dans les salles d'asile, les ouvrages édités par les maisons Belin, Delagrave, Delalain, etc., et une foule d'expositions particulières : orphelinat Rothschild de la rue de Lamblardie, école de l'usine de Noisiel, écoles professionnelles catholiques de Paris, Société de Topographie, Société protectrice des apprentis et des enfants employés dans les manufactures, école de modelage de Neuilly et de Levallois-Perret, école des sourds-muets de l'avenue de Villiers, école des apprentis de la rue Tournefort, etc., etc.

L'institut des Frères de la Doctrine chrétienne, qui occupe tout un panneau entier et dont les devoirs d'élèves forment deux gigantesques pyramides, n'a pas eu encore la place qu'il désirait : il a fait une exposition spéciale, paraît-il, au siège de l'Institut, rue Oudinot.

En quittant la dernière salle de la classe 6, nous pouvons parcourir la classe 9, attribuée à la librairie et à l'imprimerie ; puis, traversant la galerie vitrée et l'allée contiguë, nous entrons dans le pavillon de la Ville de Paris.

Là, au milieu de remarquables chefs-d'œuvres de peinture et des différents modèles de constructions afférentes aux travaux de Paris, égouts, voies publiques, tramways, etc., nous trouvons l'exposition de la Direction de l'enseignement primaire : modèles d'écoles et de salles d'asile, travaux d'élèves, dessins de Chaptal, des écoles Turgot, des écoles normales, ainsi que des spécimens très-intéressants d'ouvrages exécutés à l'école des apprentis du boulevard de la Villette.

Traversons de nouveau la galerie vitrée : nous rentrons dans la section française pour jeter un coup d'œil, dans la classe 14, sur les préparations anatomiques du docteur Auzoux, de Talrich et de Baretta ; puis, nous nous arrêtons un peu dans les salles de la classe 16, consacrées à la géographie, et qui contiennent de magnifiques cartes exposées par les Ministères de la marine, de la guerre et de l'intérieur, un plan en relief très-intéressant de la ville d'Arras, et les belles collections cartographiques des Andrivau-Goujon, Hachette, Belin, Delagrave, Levasseur et Kleinhaus.

Insensibles aux accords qui s'élèvent des salles voisines affectées aux instruments de musique, nous traversons de nouveau la galerie vitrée, les salons occupés, dans la galerie des Beaux-Arts, par la peinture allemande ; nous admirons de nouveau les façades architecturales de la rue des Nations, et nous entrons dans le vestibule de l'École militaire pour commencer la visite des sections étrangères.

#### *Constructions scolaires ; plans et reliefs.*

Nous aurions voulu, dans la série d'études que nous commençons, procéder par comparaison. A propos des maisons d'école et du mobilier de classe, nous aurions désiré, par exemple, pouvoir montrer à nos lecteurs les différents systèmes adoptés en France et dans certains pays étrangers, comme la Belgique, la Suisse, les Etats-

Unis. Quand nous examinerons les méthodes d'enseignement, nous aurions désiré de même mettre en parallèle les procédés employés chez les peuples les plus avancés au point de vue pédagogique, et constater, par l'inspection des devoirs d'élèves, les résultats obtenus.

Cet examen simultané comparatif est impossible, avec la disposition adoptée pour l'exposition des œuvres scolaires. Comme nous l'avons vu, il nous faudrait, pour chaque objet d'étude (et Dieu sait s'ils sont nombreux), courir à travers toutes les salles du Ministère et de l'enseignement libre, passer dans le pavillon de la Ville de Paris, entrer dans l'annexe de M. Ferrand, près de l'avenue Lamoignon-Piquet, revenir sur nos pas en parcourant dans tous les sens les diverses expositions étrangères, et gagner enfin les hauteurs du Trocadéro, où se trouvent les envois fort curieux et très-dignes d'intérêt de notre colonie d'Afrique.

Faire ces courses, tous les jours, serait excessivement fatigant : ce serait, en outre, des heures bien inutilement perdues que celles que nous emploierions ainsi, chaque fois, à faire ces cinq ou six kilomètres de pérégrinations répétées.

Nous procéderons donc *par nations*, commençant naturellement par la France, en suivant l'itinéraire que nous avons déjà indiqué à nos lecteurs.

Aujourd'hui nous allons examiner les plans et reliefs des écoles normales et des écoles primaires.

Tout en nous bornant à l'exposition française, notre travail ne sera point encore des plus faciles. Il nous faudra souvent parcourir plusieurs salles pour trouver les plans et les coupes d'une même construction, chercher les albums au fond de cahiers cachés sous de grandes tables, surchargées elles-mêmes de cartons et de cahiers : le manque de place et les retards des exposants ont rendu la tâche des commissaires-ordonnateurs excessivement ardue. Puis, si nous ne parcourons pas tout de suite les sections étrangères, nous ne pouvons séparer l'exposition de la Ville de Paris et l'annexe Ferrand de l'Exposition du Ministère et de l'enseignement libre ; ce sont donc 15 ou 16 salles encore à examiner simultanément, dans l'espace qui s'étend du parc du Champ-de-Mars à l'École Militaire.

Puisque le temps nous presse, hâtons-nous donc de commencer.

Dans la salle des Missions scientifiques, la première de l'Exposition du Ministère, celle dans laquelle nous entrons tout d'abord, les instituteurs pourront jeter un coup d'œil sur la carte des missions. Ils y verront le nom des hardis explorateurs, savants, ingénieurs, militaires, marins ou professeurs, qui ont pénétré dans les régions jusqu'alors inconnues des cinq parties du monde, et qui en ont rapporté tous ces trésors qui ornent les vitrines ou décorent les rayons de la salle, trésors précieux, surtout au point de vue de l'histoire de l'humanité.

Ils remarqueront, dans la collection du professeur Ujfalvy, une petite vierge chrétienne, souvenir des missions des Jésuites en Chine ; les alignements de Carnac leur permettront d'ajouter l'an prochain quelques détails à leurs premières leçons d'histoire de France ; et en voyant les belles cartes exposées par la commission de topographie des Gaules, ils se souviendront qu'ils doivent, eux aussi, pour se conformer à nos programmes d'études, faire tracer à leurs élèves les cartes de la France aux principales époques de son histoire.

Mais ce qui les intéressera surtout, dans cette salle, c'est le magnifique plan relief du bassin de la mer intérieure d'Algérie, par Elie Roudaire. Beaucoup de maîtres aujourd'hui s'occupent de topographie, et l'Exposition renferme un nombre assez considérable de plans-reliefs très-remarquables : celui du bassin des *Chotts* algé-

riens les frappera donc, d'abord par son exécution, qui est parfaite, ensuite à cause de l'idée poursuivie par le chef d'escadron Roudaire.

Le *Journal des Instituteurs* a rendu compte autrefois des travaux et des recherches de ce savant et vaillant soldat ; nos lecteurs se rappellent donc les avantages qu'on espère de la création d'une mer intérieure, venant ainsi reconstituer l'ancienne baie de Triton, et mettant à 40 kilomètres à peine du nouveau rivage le centre important de Biskra, situés aujourd'hui aux confins du Sahara.

En quittant cette première salle, il sera difficile à nos visiteurs de ne pas s'arrêter devant les appareils Mouchot, pour l'utilisation industrielle de la chaleur solaire. Si, lors de leur séjour à Paris, le soleil veut bien, comme cela n'est pas douteux, envoyer quelques-uns de ses rayons au savant inventeur, nos maîtres verront un morceau de bœuf rôti en 20 minutes, une tasse de café se faire presque instantanément, et un alambic solaire porter, en 35 minutes, 75 centilitres de vin à l'ébullition.

Avec les modifications de construction que M. Mouchot est en train d'apporter à son invention, modifications qui abaisseront considérablement le prix des appareils, il n'est pas de soldat en campagne, de chasseur en course ou de voyageur en expédition qui ne puissent faire leur potage et préparer leur repas sans bois ni charbon.

La seconde salle de l'Exposition du Ministère est affectée, avons-nous dit, à l'enseignement supérieur et à l'enseignement secondaire.

Dans l'ordre des travaux qui nous occupe actuellement, nous nous bornerons à signaler aux instituteurs, avec les études botaniques du docteur Baillon, de nombreux spécimens de la *méthode graphique* appliquée aux sciences expérimentales, et particulièrement à la physiologie et à la médecine. Ils verront, avec intérêt, je crois, les mouvements respiratoires, le rythme des allures pour la locomotion de l'homme, les changements successifs du pouls dans les maladies aiguës, pneumonie, fièvre typhoïde, choléra, maladie de cœur, etc., représentés d'une façon sensible, au moyen de lignes tracées par les instruments de M. Marey, le savant professeur au Collège de France.

La bibliothèque du corps enseignant attirera également leur attention. Plusieurs, sans doute, y chercheront leurs œuvres : tous les degrés de notre instruction publique y sont réunis. Mais on n'a pu classer les ouvrages par matières ; on les a rangés dans leur ordre d'arrivée, et je trouve ainsi les morceaux choisis de Xénophon à côté d'un cours de géographie élémentaire de Cortambert ; sur un autre rayon, je vois les Fables de La Fontaine entre un *Traité de mécanique rationnelle* et un ouvrage de Courty sur les maladies internes. Heureusement que l'on travaille activement à la rédaction du catalogue, car, sans cela, personne ne pourrait tirer parti des trésors que cachent ces armoires.

Nous entrons maintenant dans la salle affectée à l'enseignement primaire.

Ici nous trouvons un grand nombre de plans d'écoles normales et d'écoles primaires. Occupons-nous d'abord des premières.

Je me rappelle qu'il y a trente et un ans bientôt, j'étais comme élève de première année dans une des écoles normales de l'Académie de Paris.

Le bâtiment principal, construit depuis peu, renfermait au rez-de-chaussée trois salles pour les études et les classes, le cabinet du directeur, et une petite pièce où se trouvaient une centaine de volumes dépareillés et quelques débris d'instruments de physique. Un pauvre hangar, établi sur le sol même de la cour, ni planchéié, ni pavé, sablé seulement, nous servait de salle de musique, de lavabo, de vestiaire et de lingerie. En hiver donc, nous étions naturellement obligés de casser

la glace que contenaient nos pots et nos cuvettes, et ce n'était point une précaution raffinée de sybarite qui nous faisait, le samedi soir, glisser notre linge blanc entre la primitive paillasse et l'unique matelas de nos lits.

Le réfectoire se trouvait dans une petite salle enfumée, humide et noire, débris d'un vieux corps de bâtiment qui avait été autrefois la première école et qui était tombé de vétusté. Quant au directeur, logé très-étroitement dans un petit pavillon qui avait également échappé à la ruine du premier bâtiment, il n'avait d'autre cuisine que celle de l'école—comme pièce s'entend, ce qui d'ailleurs, aujourd'hui, constituerait pour lui un danger suffisamment sérieux déjà.

Ce temps, fort heureusement, n'est plus. Sans être l'objet d'attentions excessives, nos successeurs — et nous en sommes bien heureux — sont mieux logés, mieux nourris et plus soignés. Ils ont aussi plus d'instruments et plus de moyens d'études ; ils sauront, nous n'en doutons pas, rendre au pays ce qu'on leur donne ainsi, en élevant à leur tour le niveau intellectuel et moral des générations qu'on leur confiera.

Les premiers plans que nous rencontrons en entrant dans la salle de l'Enseignement primaire, faisant partie toujours de l'Exposition du Ministère, sont ceux de l'École normale de Douai.

Le département du Nord est connu depuis longtemps par l'intelligente libéralité avec laquelle il dote tous les services de l'enseignement : il devait faire et il a fait une école normale modèle.

Tous les services sont largement pourvus. L'administration est très-confortablement installée : Directeur, aumônier, instituteur chargé de la direction de l'école annexe, maître adjoint attaché à l'établissement, tous sont logés d'une façon convenable et digne.

En outre d'un cabinet de travail faisant partie de l'appartement personnel du directeur, nous trouvons une salle pour les réunions de la Commission de surveillance et un cabinet pour le directeur, un bureau et une pièce pour les archives.

La partie affectée aux élèves est, relativement même, plus spacieuse et plus belle encore—ce que nous trouvons tout naturel.

Chaque promotion, chaque année à sa salle d'étude et sa salle de classe particulières ; les préaux sont communs pour la seconde et la troisième année seulement ; les élèves de première année ont leur cour de récréation spéciale. Ce sont là d'excellentes mesures, au point de vue de la discipline et de l'éducation morale, mesures d'ailleurs que rendait obligatoire le grand nombre d'élèves-maîtres, cent cinquante, que doit contenir l'école de Douai.

Indépendamment de ces six salles d'études et de classes générales, les sciences, la musique et le dessin ont leurs locaux spéciaux : amphithéâtre de physique, laboratoire et classe de chimie, classe de dessin d'après la copie, classe de dessin d'après la bosse, salle des collections d'histoire naturelle, etc.

Si nous n'avons pas encore, dans nos écoles normales de France, la magnifique *Aula* des écoles normales allemandes ou la splendide *Salle des Réceptions* des établissements scolaires de Boston et de New-York, la nécessité cependant de réunir à certains jours tous les élèves et le personnel enseignant—pour des conférences, par exemple, pour la lecture des notes et les conseils et les observations que le Directeur peut avoir à adresser à toute l'école, pour certains exercices d'ensemble, certaines séances un peu solennelles, quelques fêtes intimes même qu'il est bon de conserver là où elles existent et d'introduire là où elles n'existent pas—a fait sentir partout le besoin au moins d'une grande salle qui restât

toujours libre : c'est sans aucun doute la pièce que nous avons remarquée dans le plan de l'école normale de Douai, et qui porte le nom de *Salle des conférences*.

Les annexes et les jardins présentent les mêmes conditions d'espace, les mêmes caractères d'utilité pratique et de confortable que les bâtiments scolaires. Salles de bains, préaux ombragés d'arbres, grand jardin de l'école pour la culture maraîchère, autre jardin avec arbres forestiers et d'agrément, jardins réservées pour les Directeurs et le maître-adjoint, rien n'a été oublié, et tout est parfait.

La nouvelle école normale de Douai nous paraît donc présenter toutes les conditions matérielles désirables : une seule objection nous venait à l'esprit en examinant ces plans, ces coupes et ces façades d'une architecture simple, mais élégante et de bon goût.

150 élèves-maîtres pour une seule école ! 50 par promotion, n'est-ce pas trop ?

La nature particulière de ces jeunes gens, leurs études antérieures, leurs besoins, dans le présent et pour l'avenir, permettent-ils une réunion aussi nombreuse ?

Au point de vue purement scolaire, intellectuel, le maître pourra-t-il, dans ses classes, interroger chaque élève aussi souvent qu'il est nécessaire, indispensable de le faire ? Le contrôle sérieux du travail de chacun peut-il s'exercer pour tous d'une façon permanente, suivie ? Nous ne le croyons pas.

Et l'éducation morale, l'étude du caractère, la formation des habitudes, la préparation aux devoirs professionnels, toutes ces parties si importantes, si délicates et si utiles de la tâche du Directeur et des maîtres adjoints, pourront-elles être l'objet de soins aussi continus, aussi réfléchis, aussi complets et par suite aussi efficaces, que lorsque chaque promotion, par exemple, ne compte que 20 ou 25 élèves ? Nous en doutons.

Il n'est pas mauvais, du reste, au moment où l'attention se porte vivement vers ces établissements, alors qu'une loi est présentée dans le but de les multiplier partout, pour les institutrices comme pour les instituteurs, il n'est pas mauvais que l'expérience soit tentée. Il était difficile, à ce point de vue, de choisir mieux que l'école normale de Douai. La valeur exceptionnelle de son honorable directeur, M. Bilaire, la compétence incontestable que lui ont donnée ses longues années de services distingués, nous sont un sûr garant de la façon dont l'expérience sera conduite, et nous pouvons avoir toute confiance dans les résultats qu'elle donnera.

Mais pénétrons dans les salles affectées aux classes 8, 7, et 6, dites de *l'enseignement libre*, quoique beaucoup des établissements qui s'y trouvent représentés dépendent complètement de l'État, des départements ou des communes.

L'école Monge, qui s'est imposé la mission d'introduire dans l'enseignement secondaire les nouvelles théories pédagogiques, a exposé plusieurs vues de ses bâtiments et de ses préaux. Nous avons remarqué surtout les *chambrettes* d'élèves dans les dortoirs, et nous voudrions voir cette disposition adoptée pour les élèves-maîtres de nos écoles normales.

Chaque élève, de cette façon, est chez lui. Il a sa petite chambre, qu'il doit tenir toujours propre et soigneusement rangée. Cet isolement, bien plus convenable et plus décent que ces longues files de lits sans rideaux, ne s'oppose pas du tout à la surveillance.

La porte, qui n'a que 1<sup>m</sup> 20 de hauteur, permet au maître de voir à l'intérieur, quand il le veut ; les cloisons séparatives, plus élevées que la porte, afin d'éviter toute communication, ne vont pas cependant jusqu'au plafond : l'air ainsi circule constamment dans le dortoir et dans toutes ces chambrettes.

Les salles de classe nous offrent aussi une disposition

que nous désirons encore pour nos écoles normales : chaque élève a son pupitre isolé.

Il n'est rien d'ailleurs, dans cet établissement vraiment modèle, jusqu'aux cabinets d'aisances, qui ne nous inspire des sentiments de convoitise.

Tous nos lecteurs savent quelle détestable installation possèdent à ce point de vue la plupart de nos écoles primaires. Les affreux cabinets à la turque, avec leur ouverture toujours béante, infectent les cours et souvent même les classes ; la ventilation des fosses est partout insuffisante ou nulle, et la malpropreté la plus dégoûtante est l'apanage de ces annexes scolaires, indispensables pourtant.

Cette malpropreté habituelle, n'est pas en France, il faut le dire, le fait exclusif de nos écoliers. Les cabinets des établissements publics, des hôtels, et même de certaines maisons particulières, ne sont guère mieux tenus.

C'est un sujet permanent, dit-on, d'étonnement indigné pour les voyageurs anglais. J'ai vu, en effet, dans les maisons anglaises, des *water-closets* avec tapis, glaces, toilette, etc., qui ressemblaient à de vrais boudoirs.

Sans chercher à atteindre le luxe, je crois qu'une utile révolution dans nos habitudes est, à cet égard, vraiment urgente ; nous pourrions commencer par l'école.

Je me souviens que visitant, il y a quelques années, un asile d'aliénés dans le Berri, je fus frappé de la grande propreté qui régnait dans tout l'établissement, et particulièrement dans les cabinets. Tous avaient un siège en chêne, ciré et frotté chaque jour par les pensionnaires ; on n'y voyait jamais, à quelque heure qu'on y entrât, la moindre goutte d'eau, la plus petite tache.

Je me disais qu'on pourrait donc exiger d'élèves, si petits qu'on voudrait bien les supposer, mais enfin doués de raison, ce qu'on obtenait de pauvres insensés ; et depuis cette époque, je regrettais qu'on ne remplaçât pas les trous à la turque par des sièges en bois.

La disposition adoptée à Monge vaut peut-être mieux encore, en ce sens qu'elle supprime, d'une façon presque absolue, la possibilité pour les élèves d'être malpropres.

Le siège, en effet, est une simple colonne creuse cylindrique, sur laquelle, par suite, il est impossible de monter. La cuvette est en faïence, à fermeture automatique ; et les murs sont garnis également de carreaux en faïence.

Laissant de côté pour le moment l'importante question des méthodes et de la discipline, nous voyons donc que l'école Monge peut déjà, par son exemple, provoquer, rien qu'au point de vue matériel, d'utiles réformes dans nos établissements scolaires.

Nous ne quitterons point la classe 7 sans regarder un grand tableau, véritable peinture, qui représente un projet de création nouvelle aussi : *la Villa écolière du Vésinet*.

Nos lecteurs savent qu'en Angleterre et aux Etats-Unis, les collèges, ou certains collèges du moins, sont établis au milieu d'une riante et fertile campagne. La chapelle, les classes, les bibliothèques, les cabinets d'histoire naturelle et les salles de collections scientifiques se trouvent dans des bâtiments séparés, entourés de pelouses et d'ombrages ; d'élégants *cottages*, de charmantes *villas* sont habités par les professeurs ; et les élèves, qui ne connaissent point les quatre murs de nos lycées et nos maîtres d'études, trouvent le logement et la nourriture dans des maisons particulières, où ils jouissent de la liberté la plus absolue et la plus complète.

M. Pallu, maire du Vésinet (Seine-et-Oise), a voulu imiter ces créations, et substituer en France l'éducation de la famille à l'internat, par l'application de ce qu'il appelle le *système tutorial*.

« A l'agglomération formée par l'internat—dit-il, dans

une brochure qu'on distribue aux visiteurs de l'Exposition — agglomération pernicieuse pour le physique et le moral, nous substituons la *Famille écolière*, c'est-à-dire le groupement de dix à quinze élèves, dans une *villa*, sous la surveillance et la direction d'un tuteur.

« Ce tuteur, pris parmi les personnes les plus recommandables, vivra de la vie même des enfants confiés à sa garde, sera leur exemple, leur conseil, et tiendra auprès d'eux la place du père. Les parents choisiront en toute liberté celui de ces tuteurs qui leur paraîtra représenter le mieux leurs idées et leurs croyances, chaque communion, chaque église devant avoir son représentant et trouver dans la *villa écolière* les conditions nécessaires à l'exercice du culte.

« Chaque groupe, constitué ainsi à l'image de la famille, se reliera pour l'enseignement à un établissement central.

« Dans cet établissement, l'instruction sera donnée d'après les méthodes perfectionnées par les professeurs les plus distingués, avec toutes les ressources et les moyens dont on dispose maintenant. Elle comprendra toutes les sciences utiles, l'étude des langues mortes et vivantes, enfin l'enseignement spécial, secondaire et supérieur.»

En un mot, c'est une *ville écolière* qu'il s'agit d'ériger.

Les tableaux et plans exposés représentent une vue générale de cette ville et les détails de l'installation.

L'établissement principal, surmonté d'un observatoire pour l'étude de l'astronomie, comprendra dans son enceinte de vastes pavillons indépendants les uns des autres pour la physique, la chimie, la mécanique et les beaux-arts, l'histoire naturelle, la musique. Il y aura encore des salles de gymnastique, d'escrime, de bains, d'hydrothérapie; un manège, un atelier renfermant les principales machines qu'emploie l'industrie pour mettre en œuvre les matières premières.

« Autour de cet immense établissement se grouperont les *villas écolières*, dont le nombre croîtra en raison de celui des élèves. Des champs de culture et d'essais agronomiques compléteront cet ensemble.»

Pour aider au succès de son entreprise, M. Pallu s'est assuré le concours de M. Hippeau, ancien professeur de faculté, bien connu par ses publications sur l'instruction publique à l'étranger.

Cette entreprise nous paraît très utile et très belle, mais elle est considérable, et elle exigera de bien grands capitaux.

M. Pallu évalue à 6 millions le total des dépenses à effectuer : nous souhaitons vivement que les souscriptions atteignent promptement ce chiffre.

L'Exposition universelle, dans tous les cas, vient à point pour permettre à M. Pallu de faire connaître son projet et d'intéresser à sa réalisation le plus grand nombre possible de pères de famille et d'amis de l'enseignement.

Nous voudrions dire maintenant quelques mots des plans et des reliefs des maisons d'école; ils sont peu nombreux d'ailleurs.

« L'école est le palais du peuple, disait un maître d'école suisse dans un récent congrès d'instituteurs, et aucun souverain ne mérite plus que celui-ci d'avoir un palais. Il faut donner à l'école l'éclat et la recherche qu'exige tout palais, et ne pas seulement réserver le luxe des formes, le confort des installations pour les lieux de plaisir ou la demeure d'un prince. Dans une école conçue et dirigée comme elles devraient l'être toutes, le maître n'a pas seulement pour but l'instruction des enfants confiés à ses soins, il doit viser plus haut et inculquer à ses élèves des principes dont ils garderont le souvenir et qui seront le souvenir de toute leur vie.»

« Mais les paroles, continue l'architecte compétent

auquel nous empruntons cette citation (1), les leçons seraient insuffisantes pour atteindre ce double résultat. Il faut que les impressions extérieures viennent en aide au travail intellectuel; or aucune impression n'est aussi puissante, aussi durable que celle produite par le milieu dans lequel chacun de nous est placé. Pour l'enfant, ce milieu est l'école; c'est là qu'il passe ses jeunes années, époque à laquelle les impressions sont fortes et vives. Aussi, faut-il, d'une façon nette, assurée, distinguer la maison d'école de l'habitation de l'enfant, la séparer des constructions qu'il est habitué à voir, dans lesquelles vivent lui et les siens.

« L'école doit être pour l'enfant un lieu à part, un monument dont le caractère tranché le frappe et l'étonne.»

Sans aller aussi loin que l'instituteur suisse dont nous venons de faire connaître l'opinion, et sans réclamer, bien entendu, un palais pour l'école, nous serions heureux de voir naître enfin une véritable architecture scolaire, et nous sommes tout à fait de l'avis de M. Narjoux quand il émet cette pensée « qu'il est inutile, sinon fâcheux, de donner à l'école l'apparence d'une prison ou d'une fabrique, et qu'elle n'en vaudra pas moins si sa façade a d'heureuses proportions, est d'aspect agréable et convenablement décorée.»

Un point cependant sur lequel nous différons d'opinion avec M. Narjoux, c'est lorsqu'il s'élève contre l'habitude que nous avons en France de loger les maîtres dans l'école.

D'abord, dans les campagnes, si la maison d'école ne renfermait pas l'appartement de l'instituteur, ce dernier ne trouverait nulle part à se loger. Or, comme la commune, aux termes de la loi, est tenue de fournir un logement convenable à l'instituteur, elle devrait donc faire construire une maison particulière pour le maître et sa famille. Cela constituerait, pour les finances communales, ce me semble, une notable aggravation de dépenses.

Dans les grandes villes, où les constructions sont coûteuses, je reconnais qu'il serait souvent onéreux de loger les 7 ou 8 adjoints d'une école considérable. Mais je crois qu'il serait regrettable que pas un maître n'habitât l'établissement.

L'école n'est ni une halle ni un marché, dont l'ouverture a lieu de telle heure à telle heure. Il y a, d'ailleurs, des soins de propreté, — balayage, nettoyage, aération des salles, arrosage des cours, etc., — auxquels on ne peut pourvoir qu'entre les classes et qui ont besoin d'être surveillés; puis, c'est aussi pendant les intervalles des classes, les jeudis et les dimanches, qu'arrivent les fournitures, livres, papier, plumes, bois ou charbon, etc.; qui donc recevrait tout cela? Et pendant les vacances, qui présiderait aux travaux de peinture, de lessivage qui se font d'ordinaire à cette époque?

Le fait d'ailleurs d'habiter la maison d'école doit imprimer aux maîtres, à mon avis, des habitudes de régularité, d'ordre et de tenue, qui ne peuvent, au contraire, qu'ajouter au respect que leurs fonctions leur assurent déjà près des élèves et des familles.

Aux Etats-Unis, nous dit-on, aucune maison d'école ne contient de logement.

Est-ce que cela peut suffire pour nous faire condamner ce qui se fait ici, et sommes-nous donc obligés toujours de copier ce qui se fait ailleurs?

« Le défaut de logement en Amérique, dit M. Berger (2), accuse une situation qui n'est pas sans inconvénient.

(1) M. Félix Narjoux, architecte de la ville de Paris. — *Les maisons d'école en France et à l'étranger.*

(2) Rapport sur l'instruction primaire à l'exposition de Philadelphie en 1876.

« Le *teacher* est engagé par le bureau scolaire pour une année seulement ; il est payé par mois et le plus souvent son certificat d'aptitude n'a qu'une durée limitée. Dans ces conditions, il ne fait souvent que passer ; quand il n'est pas originaire de la commune, il se met en pension pour la durée du terme scolaire et n'a dans la maison d'école qu'un cabinet ou parloir. »

Cette situation, selon nous, ne vaut point celle de nos maîtres, et nous avons vu avec plaisir, dans les plans exposés, que les maisons d'école et les salles d'asile possèdent toutes des logements pour leurs directeurs et leurs directrices, et des logements, disons-le, fort convenables, le plus souvent même avec jardins, comme le demande la circulaire ministérielle du 30 juillet 1858.

Voici maintenant un modèle de *salle d'asile communale*, réduit au 1/10.

Tous nos lecteurs savent quels reproches on a, dans ces derniers temps, adressés à nos salles d'asile, et quel engouement, au contraire, les établissements similaires étrangers ont provoqué chez nous.

On ne parle plus que de la méthode Froëbel, des dons de Froëbel, des dessins et du tissage selon Froëbel. Les *jardins d'enfant* ont fait oublier complètement nos *écoles à tricoter* du Ban de la Roche, et le pasteur Oberlin, Salomé Witter, Louise Schepler, Mmes. de Pastoret et Millet, MM. Cochin et Rendu, effacés qu'ils sont par le pédagogue de Marienthal, seront bientôt aussi inconnus des directrices de salles d'asile que Lamarck l'est des disciples de Darwin, et Papin des admirateurs de Newcomen et de Watt.

Grâce à Dieu—et à M. Gréard—le modèle que nous avons sous les yeux nous prouve que la Ville de Paris ne veut pas abandonner la méthode française, véritable méthode, celle-là, qui s'adresse à l'intelligence tout entière, et n'est pas une simple réunion de procédés plus ou moins ingénieux, ne développant que certains côtés de l'esprit, certaines facultés, au détriment des autres souvent.

Dans le grand préau couvert, au milieu duquel se trouve le *lavabo*, je vois de petites *tables quadrillées*, avec sièges à dossier, qui me font penser que ces tables serviront non-seulement pour les repas, mais aussi pour plusieurs exercices du système Froëbel. Rien de mieux, à mon avis. Tous les procédés de Froëbel (car ce ne sont pour moi que des procédés) peuvent être introduits avec avantage dans nos salles d'asile. Mais je retrouve aussi, dans la salle des exercices, nos *gradins* traditionnels, améliorés, il est vrai, puisque chaque enfant maintenant a son siège distinct, avec bras et dossier.

La directrice continuera donc, comme par le passé, ses *écrits*, ses *historiettes enfantines*, ses *entretiens*, ses *conversations* qui, tout en éveillant l'attention de l'enfant, en l'habituant à réfléchir, à juger et à raisonner, s'adressent principalement à son cœur, et ont surtout pour objet la culture de ses sentiments.

Les petits *groupes* que j'aperçois, avec les *porte-tableaux* et les *baguettes*, les *ardoises* suspendues aux murs, m'indiquent aussi que l'on continue, et avec raison, à donner à nos élèves des salles d'asile les premières notions de lecture, d'écriture et de calcul.

Mais, à ce point de vue, l'intéressant spécimen que nous examinons avec tant de plaisir nous révèle un véritable progrès.

Dans son remarquable rapport de 1875 sur l'enseignement primaire à Paris et dans le département de la Seine, M. Gréard, après avoir montré que nos instructions et nos circulaires officielles, depuis l'ordonnance du 27 décembre 1837 jusqu'au règlement du 22 mars 1855, constituent une méthode bien plus complète, plus sage et plus logique que la méthode Froëbel, passait en revue les

causes de l'insuffisance des résultats obtenus chez nous jusqu'à ce jour : étendue démesurée des classes, nombre trop considérable des enfants, inégalité de l'âge des élèves, etc., etc. ; et il indiquait les remèdes qu'il jugeait nécessaires. Ses projets ont été exécutés. La salle d'exercice de notre salle d'asile modèle ne contient au plus que 125 places, et, à droite du vestibule d'entrée, nous voyons une petite classe, avec tables de deux élèves seulement, isolées les unes des autres, ce qui nous prouve que la Directrice et son adjointe « se partagent maintenant la tâche avec intelligence, et sans se départir de leurs devoirs communs, s'occupent plus particulièrement, l'une des enfants de deux à quatre ans, l'autre des enfants de quatre à six ans. »

Cette modification provoquera sans nul doute un progrès considérable dans nos salles d'asile, et ces établissements deviendront réellement ce qu'ils doivent être—chez nous surtout, où la fréquentation ordinaire des classes est de si peu de durée—des établissements vraiment préparatoires aux exercices et aux travaux de l'école.

Tous ces modèles de constructions scolaires, en bois ou en plâtre, ont été faits avec beaucoup de goût et de soin ; et les cloisons vitrées nous permettent de voir facilement tous les aménagements intérieurs.

Voici, par exemple, un type d'école communale, au 1/10 encore.

Le *préau couvert* est au rez-de-chaussée, les *salles de classe* au 1er étage. On accède à ces dernières par un grand couloir sur lequel se trouvent les portes d'entrée. Chaque classe renferme 7 rangées de 2 tables, de 4 élèves chacune, toutes les tables étant isolées les unes des autres. Les classes ne peuvent donc recevoir plus de 56 élèves, ce qui est un grand progrès sur la situation des années précédentes, où nous rencontrons souvent 120, 130 et 140 enfants confiés à un seul maître.

Les cloisons qui séparent les classes sont toutes vitrées, c'est un avantage au point de vue de la lumière, mais cela peut devenir un obstacle pour la discipline, une source de difficultés pour l'enseignement, surtout dans les petites classes, où nous recommandons les *leçons d'ensemble*, les lectures et les récitations *collectives, simultanées*.

Dans plusieurs villes d'Autriche, à Munich entre autres, les classes ne sont pas contiguës, comme chez nous. Une petite pièce longue et étroite est toujours ménagée entre deux classes consécutives, et cette pièce sert pour le dépôt des manteaux, des coiffures et des paniers.

Des annexes de ce genre, si elles n'entraînaient pas une trop grosse dépense, seraient certainement une heureuse modification apportée à notre type actuel de construction.

Le modèle d'une *école municipale de dessin*, qui se trouve dans la même pièce que les spécimens de salle d'asile et d'école communale, n'est pas moins intéressant. Aussi les visiteurs qui viennent d'admirer, dans la grande galerie de droite, les dessins des élèves de nos cours d'adultes et de nos classes spéciales, s'arrêtent-ils en grand nombre devant ces salles où viennent se former et s'instruire toute cette jeunesse qui sera bientôt la grande armée industrielle et artistique des ouvriers de Paris, celle-là qui, jusqu'à ce jour, a si bien défendu notre réputation et notre honneur dans les œuvres de l'art et du goût.

A gauche de l'entrée se trouve le *bureau* du Directeur, puis un *amphithéâtre* pour les leçons théoriques ; plus loin, la grande *salle de travail* pour l'estompe et la bosse. On a meublé cette salle, avec intention, de plusieurs spécimens de mobiliers. Ici ce sont des tables avec pupitre ; là, les élèves dessinent sur leurs genoux, l'extrémité supérieure de leurs cartons reposant seulement sur un appui du porte-modèle lui-même.

Une autre partie de la salle est affectée aux études d'après la bosse. Voici le socle sur lequel on place le plâtre : les élèves, assis sur des tabourets, se tiennent autour, et des demi-cercles en fer leur permettent d'appuyer leurs planches ou leurs feuilles.

Voilà maintenant une salle pour le modelage et une autre pour le dessin d'après nature, car les études sont sérieuses et complètes dans ces écoles spéciales, et tous les ans, il en sort de véritables artistes, qui vont mettre leurs connaissances et leurs talents au service de l'industrie parisienne, dans la sculpture, le bronze, la céramique, l'ameublement, la bijouterie, la joaillerie, etc., etc.

Mais voici, ce nous semble, un autre modèle de construction autour duquel les curieux se pressent plus nombreux encore. Les grandes personnes se montrent mille choses du doigt, et les enfants poussent des cris de joie, comme à la vue de compagnons ou d'amis bien connus. C'est le *Magasin du matériel scolaire de la ville de Paris*.

Nos lecteurs se rappellent que nous leur avons parlé autrefois de cette création, à propos justement d'une installation semblable que venait de décréter au Canada la législature de Québec (1).

« L'objet de cette création, dit M. Gréard, est 1o d'assurer aux écoles, grâce à des approvisionnements proportionnés aux besoins, la fourniture régulière tant du matériel classique proprement dit (livres, papiers plumes, crayons, cartes, tableaux, etc.), que du mobilier scolaire ou du mobilier de ménage de nos établissements; 2o de pourvoir d'urgence aux besoins extraordinaires ou aux réparations accidentelles par l'envoi ou par le remplacement immédiat de ce qui manque ou de ce qui se trouve hors d'usage; 3o de surveiller la qualité des confections et des fournitures en rapprochant les objets confectionnés ou fournis du modèle ou du type déposé; 4o de laisser pour la fabrication du mobilier, le champ ouvert à toutes les améliorations de fond et de détail qui seraient reconnues avantageuses et possibles. »

L'expérience, comme le constate le rapport adressé à M. le préfet de la Seine sur l'enseignement primaire à Paris en 1875, rapport que nous avons déjà cité, a pleinement justifié les espérances qu'on avait conçues de cette création.

Les besoins signalés par les directeurs et les directrices d'écoles reçoivent une satisfaction immédiate; les réparations effectuées dans les ateliers du Magasin même, permettent d'utiliser tous les objets détériorés jusqu'au complet épuisement des matériaux; un contrôle sérieux est exercé désormais sur les livraisons des adjudicataires, et, en même temps, il est tenu compte très-exactement des fournitures faites dans le cours de l'année classique à chaque école.

Hâtons-nous donc d'examiner, comme tout le monde, ce curieux spécimen, que les grandes villes de France voudront peut-être imiter à leur tour.

Voici d'abord le bureau où l'on inscrit tout ce qui entre et tout ce qui sort, puis, de ce côté, se trouvent les ateliers pour les réparations, menuiserie, forge et serrurerie. Ici, c'est la salle des emballages : voici des paquets tout ficelés qui vont partir; et dans ces grands casiers se trouvent les bulletins d'envoi des colis, pour les écoles de garçons et pour les écoles de filles.

Chaque matière d'enseignement a sa salle. Ici la collection des plâtres pour l'étude du dessin; là des livres de lecture courante; plus loin les arithmétiques, et nous reconnaissons même, parmi ces dernières, la charmante représentation minuscule du cours de M. Tarnier, ancien inspecteur primaire à Paris, aujourd'hui doyen de la faculté catholique des sciences d'Angers. Voici maintenant la salle des brosses, balais, éponges, plumeaux; celle

du matériel de propreté : arrosoirs, pelles, seaux à charbon et à eau, etc., et ce sont tous ces mignons objets, véritables jouets d'enfants, qui provoquent les exclamations et les rires des jeunes visiteurs. Plus loin, nous apercevons les rideaux, les globes, les cartes géographiques, puis les longues salles où se trouve tout le nouveau matériel, tables de deux, de trois et de cinq places, bureaux des maîtres, banes pour préaux, etc.

Tout cela est charmant, et nous fait comprendre l'importance considérable que le service scolaire a pris dans le département de la Seine sous la haute administration de M. Gréard, et nous montre aussi de quelle sollicitude, de quels soins incessants sont entourés nos élèves, nos écoles et nos maîtres.

Mais le temps nous presse. Nous pouvons à peine nous arrêter quelques instants dans la salle du service de l'architecture, où se trouvent cependant de magnifiques plans de maisons d'école, avenue Daumenil, impasse des Bourdonnais, Turgot, Colbert, Arago, etc., etc., ainsi qu'un modèle parfaitement exécuté de la maison de répression de Nanterre.

Mais il nous faut absolument quitter ce pavillon de la Ville de Paris, si intéressant, si remarquable à tous égards, et revenir dans les salles que nous avons déjà traversées, pour examiner maintenant les différents types exposés du matériel scolaire et du mobilier classique.

A. L.

—(Journal des Instituteurs)

## TRIBUNE LIBRE

### Mathématiques (Suite)

Explication de la précédente solution.

(a) Dans les tables de Callet, les nombres n'ont que cinq chiffres, quatre dans la colonne N, et le cinquième en haut de la page. Le nombre 410.0625 a plus de cinq chiffres. On en sépare cinq sur la gauche. On cherche le logarithme de 41006. La mantisse de ce logarithme est 0.6128474. On cherche la différence entre ce logarithme et le suivant, on a 106. Elle est exprimée en unités du 7e ordre décimal. Or, les différences entre les logarithmes sont sensiblement proportionnelles aux différences des nombres. La différence 106 donne 1, quel nombre faut-il ajouter à la mantisse pour 0.25? Réponse, le  $\frac{1}{4}$  de 106, c'est-à-dire 26.5.

Donc le logarithme doit être

2.6128474
27
2.6128501

On écrit 2 à la caractéristique parce que le nombre entier est composé de trois chiffres, et règle générale, la caractéristique d'un logarithme d'un nombre entier a toujours autant d'unités que ce nombre a de chiffres, moins un.

On peut aussi multiplier 106 par 0.25 en retranchant deux chiffres du produit et ajouter les autres à la mantisse, comme ci-dessus.

4. Un marchand veut vendre 17 verges de drap superfine, la première verge à 3d. et augmentant en une certaine proportion, en sorte que la dernière verge se trouve revenir à £538,084 0s. 3d. Combien chaque verge vaut-elle de fois la précédente?

q inconnu.	{	1ère formule :
n = 17		$l = aq^{n-1}$
a = 3d		
l = 538084 0 3 =		$215233605 = 5 \times q^{16}$
$\$2152336.05$		$43046721 = q^{16}$
$q = \sqrt[16]{\frac{215233605}{5}}$		$43036721$

(1) No. 13 de l'année 1877.

On fait abstraction de la caractéristique et on procède ainsi :

Log. de 43046 = 6.6339328.

diff. = 101, entre les log. des nombres 43046 et 43047.

101 × 0.721 = 72.821 que nous ajoutons à la mantisse.

$$\begin{array}{r} 0.6339328 \\ 72821 \\ \hline 0.6339406821 \end{array}$$

Donc le log. demandé est 7.6339401.

Je néglige les trois derniers chiffres qui n'ont qu'une très petite influence sur les sept premières décimales ; mais comme le premier chiffre négligé est non-seulement égal à 5, mais supérieur, j'augmente d'une unité le dernier chiffre conservé. Continuant l'opération, je divise 7.6339401 par 16, afin d'extraire la racine seizième de 43046721.

$\frac{7.6339401}{16} = 0.4771213$ , dont le nombre correspondant est 3,000 ; la caractéristique étant zéro, la réponse est 3.

PROBLÈME 5e.

1. Le premier terme d'une progression géométrique est 5, le dernier 10935, et la somme des termes 16400. Quel est le quotient ?

q, inconnu.  $\left\{ \begin{array}{l} 2^{\text{ième}} \text{ formule :} \\ S = \frac{q^l - a}{q - 1} \\ 16400 = q \times \frac{10935 - 5}{q - 1} \end{array} \right.$

$$\begin{array}{r} 16400q - 16400 = 10035q - 5 \\ - 10935q + 5 \\ \hline 5465q - 16395 = 0 \end{array}$$

D'où  $5465q = 16395$   
 $q = \frac{16395}{5465} = 3.$

Rép. 3.

2. Un commis s'engage chez un marchand pour un certain nombre d'années à raison de £2 pour la première année et de £195 6s. 3d. pour la dernière, en augmentant chaque année en raison géométrique. Au bout de son temps, il se trouve avoir en tout £324 3s. 9d. En quelle proportion son salaire a-t-il augmenté ?

q, inconnu.  $\left\{ \begin{array}{l} 2^{\text{ième}} \text{ formule :} \\ S = \frac{q^l - a}{q - 1} \\ 129675 = q \times \frac{129675 - 800}{q - 1} \end{array} \right.$

$$\begin{array}{r} 129675q - 129675 = 78125q - 800 \\ 78125q + 800 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 51550q - 128875 = 0 \\ 51550q = 128875 \end{array}$$

$q = \frac{128875}{51550} = 2.5.$

Rép. de 1 à 2.

3. Un journalier s'engage à tirer de la pierre d'une carrière à 4s. pour le premier lit, augmentant en proportion géométrique pour chaque lit subséquent. Après avoir tiré un certain nombre de lits, il reçoit £204 16s. pour le dernier lit, et il se trouve avoir fait £273 en tout. En quelle proportion a été l'augmentation ?

q, inconnu.  $\left\{ \begin{array}{l} 2^{\text{ième}} \text{ formule :} \\ S = \frac{q^l - a}{q - 1} \\ 10920 = q \times \frac{81920 - 80}{q - 1} \end{array} \right.$

$$\begin{array}{r} 109200 - 109200 = 81720q - 80 \\ 81920 + 80 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 27280q - 109120 = 0 \\ 27280q = 109120 \end{array}$$

$q = \frac{109120}{27280} = 4$

Rép. de 1 à 4.

4. Un domestique voulant s'engager pour un certain nombre d'années, ne demande que 2s. 6d. pour la première année, mais à condition qu'on lui augmentera ses gages tous les ans dans une certaine proportion. Le maître ayant fait son calcul, trouve qu'il aurait £9765 12s. 6d. à lui donner pour la dernière année, et qu'il lui faudrait £12207 pour lui payer ses gages entiers. On demande dans quelle proportion il faudrait augmenter ses gages ?

q, inconnu.  $\left\{ \begin{array}{l} 2^{\text{ième}} \text{ formule :} \\ S = \frac{q^l - a}{q - 1} \\ 4882890 = q \times \frac{3906250 - 50}{q - 1} \end{array} \right.$

$$\begin{array}{r} 4882800q - 4882800 = 3906250q - 50 \\ - 3906250q + 50 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 976550q - 4882750 = 0 \\ 976550q = 4882750 \end{array}$$

$q = \frac{4882750}{976550} = 5.$

Rép. de 1 à 5.

PROBLÈME 6e

1. Le premier terme d'une progression géométrique croissante est 3, le dernier terme 729, et le quotient 3. Quel est le nombre des termes ?

1ère formule :

n, inconnu.  $\left\{ \begin{array}{l} l = aq^{n-1} \\ 729 = 3 \times 3^{n-1} \\ 243 = 3^{n-1} \\ \sqrt[n-1]{243} = 3 \end{array} \right.$

Log de  $\frac{243}{3} = \log. \text{ de } 3.$

Log. de 243 = 10  
 Log. de 3 = 2  $\left\{ \begin{array}{l} \text{Dans la table quot.} = 3 \text{ ci-dessus.} \\ \frac{10}{n-1} = 2 \end{array} \right.$

$$\begin{array}{r} 10 = 2n - 2 \\ 2n = 12 \\ n = 6 \end{array}$$

Rép. 6, nombre des termes.

2. Une somme d'argent étant partagée entre un certain nombre de personnes, on donne à la première £20, et £43740 à la dernière, et chaque personne reçoit trois fois la somme de celle qui l'a précédée. Combien étaient-elles en tout ?

n inconnu  $\left\{ \begin{array}{l} 1^{\text{ère}} \text{ formule :} \\ l = aq^{n-1} \\ 43740 = 20 \times 3^{n-1} \\ 2187 = 3^{n-1} \\ \sqrt[n-1]{2187} = 3 \end{array} \right.$

Log. de  $\frac{2187}{20} = \log. \text{ de } 3.$

Log. de 2187 = 14  
 Log. de 20 = 2  $\left\{ \begin{array}{l} \text{Dans la table quot.} = 3 \text{ ci-dessus.} \\ \frac{14}{n-1} = 2; 14 = 2n - 2 \end{array} \right.$

$$\begin{array}{r} 14 = 2n - 2 \\ 2n = 16 \\ n = 8 \end{array}$$

3. Un homme laisse son bien à être distribué entre ses enfants : au plus jeune, il laisse £50, au suivant £100, et ainsi de

suite en doublant jusqu'à l'ainé qui se trouve avoir £25,600. Combien avait-il d'enfants ?

n, inconnu.  $\left\{ \begin{array}{l} \text{1ère formule :} \\ a = \text{£ } 50 \\ l = 25,600 \\ q = 2 \end{array} \right. \left\{ \begin{array}{l} laq^{n-1} \\ 25600 = 50 \times 2^{n-1} \\ 512 = 2^{n-1} \\ \sqrt[n-1]{512} = 2 \end{array} \right.$

Log. de  $\frac{512}{n-1} = \text{Log. de } 2.$

Log. de 516 = 18 } Voyez les tables ci-dessus.  
Log. de 2 = 2

$\frac{18}{n-1} = 2; 18 = 2n - 2$

$2n = 20$   
 $n = 10.$

Rép. 10.

4. Un homme s'engage au service d'un autre, pour un certain temps, à condition qu'on lui donnera 1 sous pour le premier mois, 4 sous pour le deuxième, et ainsi de suite en quadruplant jusqu'au dernier mois qui lui aurait produit £8738 2s. 8d. Pour combien de mois s'était-il engagé ?

n inconnu.  $\left\{ \begin{array}{l} \text{1ère formule :} \\ a = 1 \text{ sou} \\ l = \text{£}8738 \text{ 2s. 8d.} = 4194304 \text{ sous.} \\ q = 4 \end{array} \right. \left\{ \begin{array}{l} l = aq^{n-1} \\ 4194304 = 1 \times 4^{n-1} \\ 4194304 = 4^{n-1} \\ \sqrt[n-1]{4194304} = 4 \end{array} \right.$

Log de  $\frac{4194304}{n-1} = \text{log. de } 4.$

Log. de 4194304 = 22. } Voyez les tables ci-dessus,  
Log. de 4 = 2. } colonne quot. = 4.

$\frac{22}{n-1} = 2; 22 = 2n - 2$

$2n = 24$   
 $n = 12.$

Rép. 12 mois.

PROBLÈME 7e.

1. Le premier terme d'une progression géométrique croissante est 2, le dernier terme 1458, et la somme des termes 2186. Quel est le nombre des termes ?

n, inconnu.  $\left\{ \begin{array}{l} \text{Toutes les solutions de ce problème exigent} \\ a = 2 \\ l = 1458 \\ s = 2186 \end{array} \right. \left\{ \begin{array}{l} \text{deux formules ; d'abord la 2e, puis la 1ère.} \\ \text{2ième formule :} \end{array} \right.$

$S = \frac{ql - a}{q - 1}$

$2186 = \frac{1458q - 2}{q - 1}$

$2186q - 2186 = 1458q - 2$

$- 1458q + 2$   
 $728q - 2184 = 0$

$728q = 2184$

$q = \frac{2184}{728} = 2.$

Donc le quotient égale 3.

1ère formule :

$l = aq^{n-1}$

$1458 = 2 \times 3^{n-1}$

$729 = 3^{n-1}$

$\sqrt[n-1]{729} = 3$

Log. de  $\frac{729}{n-1} = \text{Log. de } 3$

Log. de 729 = 12 } Voyez les tables ci-dessus, co-  
Log. de 3 = 2 } lonne quot. = 3.

$\frac{12}{n-1} = 2; 12 = 2n - 2$

$2n = 14$   
 $n = 7, \text{ nombre des termes.}$

2. Un homme doit £4095 qu'il convient de payer par termes en proportion géométrique ; le premier paiement est de £1 et le dernier £2048. En combien de termes doit il payer ?

n, inconnu.  $\left\{ \begin{array}{l} \text{2ième formule :} \\ a = \text{£ } 1 \\ l = 2048 \\ s = 4095 \end{array} \right. \left\{ \begin{array}{l} S = \frac{ql - a}{q - 1} \\ 4095 = \frac{2048q - 1}{q - 1} \\ 4095q - 4095 = 2048q - 1 \\ - 2048q + 1 \\ \frac{2047q - 4094}{2047q - 4094} = 0. \\ 2047q = 4094 \\ q = \frac{4004}{2047} = 2 \\ q = 2. \end{array} \right.$

1ère formule :  $l = aq^{n-1}$

$2048 = 1 \times 2^{n-1}$

$2048 = 2^{n-1}$

$\sqrt[n-1]{2048} = 2$

Log. de  $\frac{2048}{n-1} = \text{log. de } 2$

Log. de 2048 = 22 } Voyez le tableau ci-dessus,  
Log. de 2 = 2 } colonne quot = 2.

$\frac{22}{n-1} = 2; 22 = 2n - 2$

$2n = 24$   
 $n = 12.$

Rép. 12.

3. Une personne me doit £197 0s. 7½d. Elle n'a que £4 à me donner pour le premier paiement ; mais elle m'offre de me payer par termes réguliers, en raison géométrique, de manière que le dernier sera de £68 6s. 10½d. En combien de paiements acquittera t elle sa dette ?

n, inconnu.  $\left\{ \begin{array}{l} \text{2ième formule :} \\ a = \text{£}4 = 1920 \text{ sous.} \\ l = \text{£}68 \text{ 6s. } 10\frac{1}{2}\text{d.} = 32805 \text{ sous.} \\ s = \text{£}197 \text{ 0s. } 7\frac{1}{2}\text{d.} = 94575 \text{ sous.} \end{array} \right. \left\{ \begin{array}{l} S = \frac{ql - a}{q - 1} \\ 94575 = \frac{32805q - 1920}{q - 1} \end{array} \right.$

$93575q - 94575 = 32805q - 1920$

$- 32805q + 1920$

$61770q - 92656 = 0$

$61770q = 92655$

$q = \frac{92655}{61770} = 1\frac{1}{2}$

Le quotient = 1½

1ère formule :  $l = aq^{n-1}$

$32805 = 1920 \times 1.5^{n-1}$

$\sqrt[n-1]{\frac{32805}{1920}} = 1.5.$

$\frac{32805}{1920} = 17.0859375$

$\sqrt[n-1]{17.0859375} = 1.5.$

Log. de  $\frac{17.0859375}{n-1} = \text{Log. de } 1.5. \quad (1)$

On cherche ces logarithmes dans les tables de Callet ou autres.

Le nombre a plus de cinq chiffres. On en sépare cinq sur sa gauche. On cherche le logarithme de 17085. La mantisse est, en faisant abstraction de la caractéristique, 0.2326150. On cherche la différence entre ce logarithme et le suivant, on trouve 254. L'unité donne 264, combien donnera la fraction 0.9375 ? Elle donnera 238.125. Il faut ajouter ce dernier au log. 0.2326150 de la manière indiquée ci-dessous :

0.2326150

238.125

Log. de 17.0869375 =  $\frac{238.125}{1.2326388125}$

Le nombre entier contenant deux chiffres, la caractéristique est 1.

Log. de 1.5 = 0.1760913  
(1) Log. 1.2326388 = log. 0.1760913.  
 $\frac{1}{n-1}$

Afin de faire disparaître le dénominateur, on a  
 $1.2326388 = 0.1760913n - 0.1760913.$   
 $0.1760013$   
 $1.4087301$

$$\begin{aligned} 0.1760913n &= 1.4085301 \\ \text{D'où} \quad n &= \frac{1.4087301}{0.1760913} = 8. \end{aligned}$$

\* Le quotient 8, n'est pas tout-à-fait exact, bien qu'il soit la réponse; la petite différence est due à la nature du calcul logarithmique: le log. 0.1760913 devrait être à peu près 0.17609127; mais comme les tables ne contiennent que sept décimales, on a augmenté de l'unité le dernier chiffre de la mantisse, et cela d'après les principes du calcul décimal.

Rép. 8.

4. On a partagé une somme de £65,600 entre un certain nombre de personnes. On a donné £20 à la première, et augmentant en raison géométrique à chaque personne, la dernière a eu £43740. Entre combien de personnes la somme a-t-elle été partagée?

n, inconnu.  $\left\{ \begin{array}{l} \text{2ième formule :} \\ S = \frac{ql - a}{q - 1} \\ 65600 = \frac{43740q - 20}{q - 1} \end{array} \right.$

$$\begin{aligned} 65600q - 65600 &= 43740q - 20 \\ -43740q + 20 & \\ \hline 21850q - 65580 &= 0 \\ 21860q &= 65580 \\ q &= \frac{65580}{21860} = 3. \end{aligned}$$

Le quotient = 3.

1ère formule :

$$\begin{aligned} l &= aq^{n-1} \\ 43740 &= 20 \times 3^{n-1} \\ 2187 &= 3^{n-1} \\ \sqrt[n-1]{2187} & \\ 2187 &= 3 \end{aligned}$$

Log. de  $\frac{2187}{n-1} = \log. \text{ de } 3.$

Log. de 2187 = 14  $\left\{ \begin{array}{l} \text{Voyez tables ci-dessus,} \\ \text{Log. de } 3 = 2 \end{array} \right. \text{ quot} = 3.$

$$\begin{aligned} \frac{14}{n-1} &= 2; \quad 14 = 2n - 2 \\ 2n &= 16 \\ n &= 8 \end{aligned}$$

Rép. 8.

A. LAMY, inst.

(à continuer)

ERRATA. (Livraison d'avril et mai.)

Page 66, 7e ligne, au lieu de: "l = 6 - 13 - 4 X 33" lisez = £6 13s. 4d. X 33; 8e ligne, lisez aussi l = £6 13s. 4d.

Problème 4e, au lieu de: "d'où q = V<sup>9</sup>512" lisez: d'où q = V<sup>9</sup>512.  
 512.

(Extraction logarithmique.)

Au lieu de: "Log. de 612 = 18," lisez: log. de 512 = 18.  
 Sous les mots "d'après les tables de Callet, au lieu de "2.7092700," lisez: 7092700

Page 68, après le mot "Preuve," au lieu de "Extraire la racine carrée de 9,765,625," lisez: Extraire la racine bicarrée ou racine quatrième de 9,765,625.

A peu près au milieu de la même colonne de la même page, au lieu de: "q = V 1.4641, lisez q = V 1.464.<sup>4</sup>

A. LAMY, inst.

St. Sévère, 20 juin 1878.

**L'école primaire modèle instituée à Bruxelles par la ligue de l'enseignement !**

Le 17 octobre 1875, la Ligue de l'enseignement de Belgique inaugurait avec solennité l'école primaire modèle qu'elle venait d'ériger au moyen de souscriptions privées. Tout y avait été créé à nouveau: les bâtiments, le mobilier scolaire, les collections, etc; et les dépenses avant l'installation, non compris le terrain, s'étaient élevées à près de 140,000 francs, fournis par le public.

Ce résultat, dû à un ensemble d'efforts, utile à étudier, et l'institution elle-même, qui se présente comme un modèle dont la "Ligue" annonce qu'en cas de succès elle sera "fondée à réclamer l'application à toutes les écoles du pays," méritent l'attention.

I

La Ligue a mis dix années pour en arriver là.

La Belgique n'est pas un pays de grande initiative; plusieurs institutions, comme les maisons ouvrières, qui, du Grand-Hornu, bien antérieur à Mulhouse, se sont étendues à beaucoup de centres industriels, — comme l'Union du crédit, vaste association qui applique à la banque le principe de la mutualité — comme les universités libres de Bruxelles et de Louvain, l'une catholique, l'autre libérale, montrent suffisamment que les Belges se servent sérieusement de leurs libertés et savent quelquefois entreprendre et persévérer.

Dans un pays où le cens électoral règne de par la Constitution, et où la politique domine, il était naturel que l'enseignement supérieur parût aux partis le plus pressant de tous; les deux universités libres ont répondu à ce besoin; elles rivalisent avec les deux universités de l'Etat (Gand et Liège) et fournissent des spécialistes à toutes les carrières, y compris le génie civil, qui forme dans leur enseignement comme une quatrième faculté, y compris même les fonctions électives, pour lesquelles il existe un grade facultatif de docteur ès sciences, morales et politiques.

L'université de Bruxelles existait depuis trente ans (20 novembre 1834), lorsque la Ligue de l'enseignement débuta modestement (26 décembre 1864). Le professeur de littérature française, M. Baron, chargé d'installer l'Université, la salua avec des cris de joie comme "un des premiers faits sociaux qui eussent pris date en Europe depuis 1830," car il y voyait une action de la société sur elle-même, indépendamment des pouvoirs publics, et "le premier exemple d'entrée en possession par le pays d'une de ses plus précieuses libertés." "Fait immense et glorieux!" s'écriait-il

La Ligue de l'enseignement parlait plus modestement. Son premier soin fut de se rattacher à un antécédent digne de servir d'exemple: ses premières paroles étaient empruntées au fondateur de la société hollandaise: "Tot not van 'talge meen," qui remon-

(1) Bulletin de la Ligue de l'enseignement, 1865-1877, in 8°, Bruxelles, Poot et Cie.

tait à 1784. Jean Nieuwenhuis disait alors, et la Ligue belge répétait quatre-vingts ans après lui :

Je vois des érudits qui s'occupent à publier de gros livres et à répandre leur nom dans les classes éclairées ; je vois partout des sociétés savantes, des riches qui commencent à s'enivrer du luxe de la littérature renaissante et des beaux-arts ; puis je vois à côté d'eux une masse d'infortunés qui croupissent dans l'ignorance : ils ne savent ni lire ni écrire, et même le sauraient-ils, qu'ils n'auraient pas les moyens d'acheter ni de comprendre les ouvrages des beaux esprits. Les choses ne peuvent demeurer en cet état ; nous devons faire quelque chose pour ces intelligences déshéritées.

D'autres antécédents auraient pu être invoqués. En Angleterre, la plupart des écoles sont dues à une grande association privée. En Allemagne, l'Association des ouvriers de Berlin avait, depuis 1854, un double enseignement régulier de cours élémentaires et de conférences publiques. En France, la Société pour l'instruction élémentaire remontait à 1848, avait obtenu en 1834 la personnification civile, avait introduit dans les programmes officiels l'enseignement mutuel, la géographie et le dessin, et avait ouvert deux écoles. Les femmes n'étaient pas restées oisives : la Société pour l'enseignement professionnel des filles, fondée en 1861, avait ouvert à Paris deux écoles qui devaient bientôt s'élever jusqu'à quatre, et qui portent le nom de sa fondatrice, Mme Elisa Lemonnier.

La Belgique avait eu avant 1830 une association semblable, qui avait disparu, et, à l'époque où nous sommes, de longs débats sur l'instruction obligatoire et sur la loi de l'enseignement primaire de 1842 prêtent à ces questions d'intérêt supérieur un intérêt politique. La même année 1864 voyait naître à Liège une Société Franklin, qui y rend de grands services, et, à Bruxelles, une association pour l'enseignement des femmes, qui ne devait pas tarder d'y ouvrir une école semblable à celles de Mme Lemonnier.

La tendance était générale, l'effort se montrait partout. La Ligue de l'enseignement belge vint lui donner une organisation solide, un caractère pratique, un large horizon, un nom plus favorable au ralliement, et le succès fut assuré. Des ligues pareilles ne tardèrent pas à s'instituer en France, en Algérie, en Espagne, en Grèce, en Italie, où la plupart des villes rivalisèrent pour fonder des cercles locaux, en Angleterre, où au premier appel la souscription s'élevait à 400,000 francs et le nombre des cercles à 114 ; en Allemagne, enfin, où l'enseignement, quoi qu'on dise, n'est pas à la hauteur de sa renommée et où de courageux citoyens, ayant à leur tête M. Schulze-Delitsch, veulent relever l'instruction libre, " exposée, disent-ils, depuis 1848 à une persécution politique mesquine et défiante " (Manifeste des fondateurs, 1870).

La Ligue belge ne pouvait guère compter sur la largesse de souscription et la rapidité de mouvement de l'Angleterre. La Belgique s'essaye depuis 1830 à la pratique du droit commun avec une réserve qui tient au caractère des habitants et aux institutions censitaires, à l'ignorance générale, à la balance des partis et aux perturbations de l'Europe. Ce qui n'est

pas conseillé, adopté, désigné par l'un des deux partis parlementaires menace d'être suspect pour une bourgeoisie qui a besoin de stabilité autant que de liberté et qui redoute les aventures politiques et les expériences sociales, sans avoir jamais reculé devant une manifestation jugée nécessaire ou un progrès devenu mûr ; suspect surtout pour des ombrageux, prompts à crier à l'indiscipline, et qui craignent tout ce qui peut leur aliéner un électeur dans un pays où la majorité des scrutins et des Chambres dépend souvent d'une ou deux voix. Dans cette situation, les plus grands intérêts prennent un cachet politique, l'indépendance se nivelle, les partis deviennent tout d'une pièce, l'initiative s'annihile, les chefs veillent, n'acceptant aucune pression, les nuances disparaissent ou scandalisent, les indépendants succombent sous l'intolérance ou se rallient à " l'intérêt commun, " et les fonctionnaires sont obligés à la discipline ou à l'abstention.

Les professeurs étant fonctionnaires, il en résulte une grande lenteur, sinon de sérieux obstacles, et des fluctuations politiques dans les progrès de l'instruction publique : telle réforme, réclamée par la majorité d'un parti, reconnue bonne en soi par la minorité gouvernementale, reste arrêtée depuis vingt-cinq ans par des considérations électorales ; telle institution, comme les cours à certificat, condamnée par la presque unanimité du corps universitaire, n'a pu être remplacée ; les lois mêmes, comme celle qui a décrété de nouvelles écoles normales, subissent de longs retards dans leur exécution, et, malgré une administration éclairée et dévouée, avec des ministres qui se piquent tous de servir les intérêts de l'enseignement, les bâtiments d'écoles sont encore insuffisants, et l'ignorance n'est pas conjurée.

C'est un malheur social que des intérêts supérieurs à la politique, comme les cultes, l'enseignement, le crédit, soient subordonnés à la politique, que des institutions qui ont besoin de fixité, de régularité, même dans leurs progrès, soient soumises aux soubresauts ou aux attermoissements de " l'art de régner. " Les cultes sont libres en Belgique ; le crédit peut s'y organiser dans une vaste mutualité, et bien des écrivains commencent à demander, à l'exemple de la séparation de l'Etat et des Eglises, le détachement de l'instruction de la politique.

## II

On n'en est pas là et l'on en était plus éloigné encore lorsque, le 26 décembre 1864, une première réunion convoquée par quelques professeurs de l'université de Bruxelles, aidés d'un jeune secrétaire, M. Buls, fut saisie de la proposition de créer une société qui s'occupât de toutes les questions d'enseignement, entendit un exposé des motifs qui arguait de l'exemple de la Hollande, et nomma une commission chargée de rédiger un projet de statuts.

Cette commission donna un nom à l'association et définit son but :

ARTICLE 1er. La Ligue de l'enseignement a pour but la propagation et le perfectionnement de l'éducation et de l'instruction en Belgique.

Art. 2. La Ligue poursuit ce but par tous les moyens légaux, notamment :

En étudiant et en discutant les questions qui se rattachent à l'éducation et à l'instruction ;

En provoquant la révision des lois en ce qu'elles ont de contraire à la constitution, à la liberté de conscience, à l'égalité des citoyens, à l'emploi facultatif des langues, à l'extension et au progrès de l'enseignement ;

En s'efforçant d'élever la position sociale des instituteurs et des institutrices ;

En cherchant à développer l'enseignement des filles ;

En favorisant l'établissement de bibliothèques populaires, de cours publics, d'écoles d'adultes, d' "écoles modèles", de cours normaux ;

En faisant et en répandant des publications relatives à l'éducation et à l'instruction ;

En organisant des réunions publiques.

On remarquera que les écoles modèles entrent dans l'énumération. Au même moment trois sénateurs, trois représentants et quelques autres citoyens se constituaient en commission pour appliquer à l'instruction des filles une dotation considérable de l'un d'eux, M. le sénateur Bischoffsheim, et une école modèle était créée pour l'enseignement professionnel des filles. Si les fondateurs de la Ligue avaient cru pouvoir borner ses travaux à une école semblable à celle qui vient d'être inaugurée, ils auraient pu commencer plus tôt, grâce à une générosité bien connue. Leur but était plus large, ils prirent une autre voie, plus lente et plus ardue ; ils cherchaient le progrès-général de l'enseignement par le développement de l'esprit public, par l'action du plus grand nombre possible de citoyens.

Bien des difficultés les attendaient. L'association eut à concilier la rigidité dans les principes avec la mesure dans l'action, le sérieux des idées avec les convenances de la forme, la persévérance des détails avec les études d'ensemble. S'interdire les questions politiques en toute autre matière que l'enseignement, attendre le moment opportun pour ouvrir le débat sur ses idées les plus chères, mettre les questions à l'étude dans le calme des commissions et en maintenir la discussion publique dans les convenances, appeler les renseignements, prêter concours à tout intérêt lésé, à toute tentative utile, faire des enquêtes où le passé prêche d'exemple, où le présent dévoile ses plaies ; discuter et publier des discussions et des rapports, au risque de soulever le sarcasme des gens qui veulent avoir les fruits avant l'automne ; créer de modestes institutions : bibliothèques populaires, conférences de villages, cours d'ouvriers, matinées de musique et de lecture ; mais ne pas perdre une heure, ni une occasion, ni un concours. Ainsi la Ligue en arriva à constituer un groupe important d'adhésions, une influence morale sans s'inféoder à un parti, et à inspirer confiance sans abdiquer.

Quelques détails sur ses premiers travaux ne seront pas sans intérêt.

La première question élucidée fut ce qu'on appelle la bifurcation des études moyennes. L'ancienne organisation de ces études était belle ; en six années de cours réguliers, sans fatiguer l'élève de cours supplémentaires, on lui enseignait tout ce qu'un homme, à quelque profession qu'il fût destiné, avait besoin de savoir à cette époque pour tenir son rang dans la société, et le nom donné à ces études en

marquait le but, on les appelait " les humanités ". Depuis ce temps, que de nouvelles sciences ont envahi ce cadre régulier et l'ont fait déborder à l'excès ? Pour éviter l'encombrement et le chaos, au lieu de réformer les programmes communs, on a divisé l'enseignement et sacrifié les sciences générales aux études pratiques, de sorte qu'on prépare l'élève à une profession avant qu'il ait les connaissances et l'âge qui lui permettraient de faire un choix. Dès l'enfance, les hommes se divisent donc en élèves humanistes et professionnels ; la communauté des études, qui rapprochait les classes, favorisait l'éclosion des vocations, développait l'esprit de l'homme avant de le préparer à une profession, est remplacée par des études qui forment le praticien plus que l'être moral et qui donnent à la société des spécialistes, souvent déplacés dans un emploi choisi avant l'âge, plutôt que des citoyens faits à la vie intellectuelle, au goût littéraire, au devoir social.

Cette question, soumise à la Ligue dès ses premiers mois d'existence, en ces termes : " Rechercher jusqu'à quelle année d'étude on doit maintenir l'enseignement commun avant de préparer les élèves à des carrières différentes ", fut résolue en faveur de trois années communes sur sept. Mais la difficulté consiste surtout dans le choix et la répartition des matières d'enseignement. Toutes ces questions furent discutées, leur étude aboutit à un plan complet de réorganisation de l'enseignement moyen où les langues classiques n'entrent dans les études communes que pour compléter l'enseignement du français et où prennent place dans les dernières années des deux sections les éléments de philosophie et de droit public. Les discussions préalables, le rapport rédigé par un vétéran du professorat moyen, M. Marchand, suivi d'un tableau de la répartition des matières en sept années, constituent un travail d'une valeur considérable sur un sujet où la science pédagogique doit s'inspirer des idées morales et des intérêts sociaux. Le secrétaire général de la Ligue, en résumant ces efforts dans la séance d'installation de l'école modèle, a eu raison de dire qu'il n'avait pas été sans influence sur les réformes apportées depuis au programme des collèges de l'Etat.

D'autres études donnaient lieu à deux publications non moins utiles : l'une qui traite tout ce qui concerne les bibliothèques populaires (1), suivie de deux catalogues de livres français et flamands (2), l'autre du secrétaire le plus regretté de la Ligue, Vital Descamp, qui passe en revue tout ce qui a été fait pour les conférences et les cours publics en Belgique depuis 1826, donne le tableau des sujets traités et trace un plan d'organisation pour les cours publics, et de méthode pour relier et féconder les conférences. Rien n'est intéressant comme de voir les efforts sans cesse renaissants, les tentatives prenant toutes les formes, que fait l'esprit public pour percer un sol, souvent ingrat, et donner à un peuple des moissons intellectuelles ! Notre siècle enrichit avidement les sciences physiques et socia-

(1) Par M. Annoot, professeur de l'Athénée de Bruxelles.

(2) Par MM. Gauthy, actuellement directeur du Musée de l'Industrie, et Fr. van Meenen.

les ; mais l'ardeur qu'il met à répandre, par tous les moyens, à tous les esprits, par la parole autant que par la plume, les résultats de l'histoire, des sciences et de l'économie politique, est un des caractères les plus saillants de notre époque, qu'on accuse trop légèrement de matérialisme. Plus d'une fois des membres du parlement anglais ont quitté Paris, traversé la Manche pour aller donner une conférence à un groupe d'ouvriers, et, le devoir accompli, revenir dans la grande ville. Ces orateurs, plus modestes, qui vont de village en village (plusieurs villages en Belgique ont des cercles locaux de la Ligue, et Waterloo est du nombre) ou qui donnent, comme M. Keller de Breslau, 118 conférences en huit mois, ces orateurs protestent énergiquement contre l'accusation et s'efforcent de maintenir, d'élever la démocratie moderne dans les hauteurs morales. Le volumineux rapport de V. Descamp présente une page, bien humble, mais bien remarquable de l'histoire de cet enseignement

D'autres publications suivent aussitôt. Le premier article du programme désignait l'étude et la discussion de toutes les questions d'enseignement. Aucune n'est négligée : voici l'enseignement du droit constitutionnel, l'enseignement industriel et l'enseignement du dessin ; voilà l'instruction à donner aux miliciens ou aux jeunes filles ; tantôt, c'est le travail des enfants dans les manufactures qui fait l'objet d'un beau travail ; tantôt des spécialistes étudient les jardins d'enfants, les méthodes de lecture, les écoles d'adultes, et ces discussions ou ces rapports remettent à l'ordre du jour de l'opinion, des problèmes utiles : " Etudier les nombreuses questions que soulève l'enseignement, disait l'un des deux vice-présidents de la Ligue dans la séance annuelle de 1869, en saisir le public, provoquer la discussion, aboutir à l'affirmation de principes et en poursuivre l'application, telle est notre œuvre ! "

Cette manière d'agir est puissante, elle s'adresse à l'intelligence, s'exerce sur l'esprit public et rend possible tout, prépare lentement et sûrement l'action d'un groupe d'hommes ou d'un pays. Mais l'activité de la Ligue ne devait pas se borner à des publications, si utiles qu'elles fussent.

L'amélioration du sort des instituteurs, partout si précaire, fait l'objet d'une pétition aux Chambres. C'est aux assemblées provinciales qu'est portée la révision de la loi, et la question de l'enseignement obligatoire ; des vœux officiels y sont adressés aux Chambres. Lorsqu'en 1866, un ministre libéral, voulant généraliser les cours d'adultes, crut devoir les soumettre à des prescriptions que la majorité du parti libéral ne supporte, dans les écoles primaires, qu'en protestant, la Ligue, tout en approuvant l'intention du ministre, s'élève contre cette extension de la loi et l'opinion était tellement avec elle, que le ministre dut se retirer et que l'arrêté fut modifié.

Les communes acceptaient passivement la direction de l'Etat pour le choix des livres, la Ligue leur rappelle leurs droits et leur indique les limites de leur indépendance constitutionnelle. Cette action sur les pouvoirs publics a été soutenue et sérieuse.

Le programme indiquait d'autres procédés : fonder

ou doter des bibliothèques populaires, organiser des matinées ou des soirées dont la musique serait l'attrait et des lectures le fond, multiplier les conférences, les faire pénétrer dans les ateliers, envoyer des orateurs partout où ils pourraient trouver une tribune, créer une série de cours publics, subsidier des écoles. Ce nouveau domaine de son activité n fut pas négligé un instant. Quand son premier président, qui en avait été l'âme cinq années, Jules Tarlier, mourut, quatorze cercles locaux fonctionnaient, l'association comptait plus de 3,000 membres, de nombreuses bibliothèques populaires avaient été créées et les cours et conférences de la Ligue rayonnaient partout. Quand la guerre franco-allemande rejeta en Belgique de nombreux soldats français, la Ligue organisa pour les illettrés un enseignement mutuel, dont M. le sénateur Bischoffsheim fit les frais ; le rapport constate que 649 d'entre eux ont profité de cet instruction, et la Ligue crut réparer pour sa faible part les désastres de la guerre en rendant à la France des citoyens sachant lire et écrire.

" Ouvrir des bibliothèques populaires, organiser des cours publics, quelle tâche plus belle peut nous être offerte, " disait le secrétaire général dans la séance obligatoire de 1866, tenue à Liège.

### III

" Favoriser l'établissement d'écoles modèles " était aussi inscrit dans ce vaste programme. Mais nul des fondateurs ne pensait en 1865 à créer directement de pareilles écoles.

Cependant, en 1868, le conseil général de la Ligue résolut, comme il l'avait fait pour l'enseignement moyen, d'aborder l'étude de l'enseignement primaire et de donner à ses idées la forme d'un projet de loi. Pour préparer cette étude, il commença par publier la loi belge du 23 septembre 1842, en faisant suivre chacun de ses articles de stipulations correspondantes de la hollandaise du 13 août 1857, et des lois françaises du 15 mars 1850 et du 10 avril 1867. Cette comparaison lui semblait facile pour donner à la discussion " toutes les garanties possibles de maturité et d'impartialité. " Les études préparatoires furent longues. Jules Tarlier les dirigeait avec soin. " Le jour même où il fut mortellement frappé, il s'occupait encore d'un travail considérable : la révision de notre législation de l'enseignement primaire, travail pour lequel ses connaissances étendues, sa vieille expérience et la rectitude de son jugement nous étaient d'un secours si précieux ", a dit le secrétaire général de la Ligue sur la tombe de son président.

Un an après, le conseil général adoptait et soumettait à l'association et au public un projet de loi sur l'enseignement populaire. Un exposé des motifs précède le texte de loi, puis des monographies, au nombre de seize, insistent sur des points spéciaux ; la première embrasse l'objet même de l'enseignement ; d'autres étudient tour à tour les jardins d'enfants, l'enseignement élémentaire des sciences naturelles, de l'histoire et de la géographie, du droit constitutionnel, de la gymnastique, l'institution des

voyages scolaires, des comités d'écoles, des certificats d'instruction primaire, des écoles ménagères, enfin les questions de l'obligation des études et de l'hygiène des classes.

A côté d'idées répandues, on en aura remarqué quelques-unes avec lesquelles bien des lecteurs ne sont pas encore familiarisés. D'après ce projet, dont les principes furent adoptés par l'Assemblée générale du 16 mars 1872, l'enseignement primaire public doit être gratuit et obligatoire ; il doit être laïque, c'est-à-dire laisser aux familles et aux cultes l'enseignement religieux, entièrement libre ; son organisation et sa direction doivent être confiées à des comités scolaires composés, en égale partie, de magistrats communaux et de membres élus par les électeurs. Il comprend cinq divisions : le jardin d'enfants, pour les deux sexes, jusqu'à neuf ans ; l'école primaire, une de filles, une de garçons, de neuf à quatorze ans ; l'école primaire supérieure pour les garçons et l'école ménagère pour les filles, au-delà de quatorze ans. Cette division correspond aux trois cours français : cours élémentaire commun aux deux sexes, cours moyen et cours supérieur, divisés en deux sections, pour filles et garçons (règlement du 10 juillet 1808). Les " bases de l'enseignement populaire " sont : la langue maternelle, le dessin, les éléments des sciences naturelles, les mathématiques, la gymnastique. Est-ce par erreur que l'histoire et la géographie sont passés sous silence ? on les retrouve dans le programme de l'école modèle. Les principes fondamentaux du droit public s'ajoutent au programme dans le cours supérieur.

Chaque commune est obligée d'instituer au moins l'école primaire des deux sexes, sous la direction du comité scolaire et sous le contrôle de la province et de l'Etat. Chaque école doit avoir au moins un instituteur par cinquante élèves (M. Duruy avait fait des distinctions, en France : il avait fixé soixante élèves pour le cours supérieur, quatre-vingts pour le cours moyen, cent vingt pour les petites classes.) Le comité scolaire institue et dirige l'école ; un congrès d'instituteurs rédige les programmes, conseille les méthodes. Des musées sont établis aux frais des provinces, et des voyages sont organisés pour y conduire les élèves, ainsi que partout où ils peuvent " voir les choses. " Enfin, à dix-huit ans, un certificat d'études peut être obtenu au moyen d'un examen constatant que l'adolescent a conservé les connaissances acquises.

Les voyages scolaires sont le complément de ces " leçons de choses " (lessons on objects), qui ont passé d'Amérique en Europe. On ne peut, en effet, tout montrer à l'école ni dans un de ces musées scolaires que M. Twinning s'efforce de rendre complets et peu coûteux, en Angleterre. Les promenades, au contraire, embrassent l'ordre entier de la vie physique et sociale, et l'on peut mener les élèves aussi bien dans les tribunaux que dans les campagnes, dans les chambres que dans les usines. M. Emile Blanchard a fait ressortir, en France, les avantages de cette méthode, et les " leçons de choses " y entrent dans le programme des trois cours

de l'enseignement primaire. Les promenades scolaires recommandées par M. Jules Simon, même pour l'enseignement moyen, sont organisées, à Paris, à l'école Monge et ailleurs.

Le certificat d'étude primaire est aussi institué en France (règlement du 10 juillet 1868). Il a été donné pour la première fois, dans le département de la Seine, en 1869 ; 771 élèves l'ont obtenu en 1869 et 1626 en 1870. Ce résultat semble satisfaisant à l'inspecteur général, M. Gréard, qui ajoute : " Désormais, nul ne pourra être appelé, soit à jouir des bourses du collège Chaptal, des écoles Turcot et Colbert, ou de l'école supérieure des filles, soit à recevoir le prix d'honneur, sans être pourvu du certificat d'études. " (Circulaire du 10 août 1869.)

Ces derniers mots expliquent pourquoi le certificat officiel français diffère de celui que propose la Ligue belge ; il doit être donné à l'élève au sortir de l'école pour lui assurer les avantages offerts à la continuation de ses études. La Ligue belge préfère que l'Etat s'assure si l'adolescent a conservé le fruit de ses études ; c'est à dix-huit ans seulement qu'on peut s'en assurer, et les avantages à offrir seront politiques au lieu d'être scolaires ; le promoteur de cette idée les trouve : " dans la milice, dans la collation des emplois, dans la composition du conseil des prud'hommes, dans le droit politique et dans le droit civil même. " En France, on a pensé à favoriser aux bons élèves la continuation de leurs études ; en Belgique, on songe à donner au pays des citoyens instruits et l'on prévoit le jour où le législateur inscrira dans la loi que tout citoyen ayant le certificat d'études primaires est électeur. Ne pourrait-on pas réunir ces deux avantages en instituant simultanément les deux certificats ?

La Ligue belge ajoute aux matières de l'examen, pour le certificat, les éléments du droit public. Cette branche semble prendre place, en France, dans l'enseignement de la géographie, qui se termine, dans le cours supérieur, par la " géographie administrative, " où se trouvent comprises toutes les institutions du pays, ainsi que l'étude de " l'administration centrale et gouvernementale. "

Les comités scolaires nous viennent aussi d'Amérique, en passant par l'Angleterre. Le secrétaire général de la Ligue, qui n'a jamais manqué l'occasion d'aller assister à un congrès de l'enseignement ou d'étudier les institutions nouvelles, a consacré une monographie aux comités scolaires de ces deux pays ; pour l'Amérique, il choisit l'Etat de Massachusetts, le Haut-Canada et le Bas-Canada, d'après le rapport de M. Freser ; pour l'Angleterre, il étudie le projet que M. Forster a fait admettre au Parlement. Cette idée ne nous vient cependant pas de loin, sans avoir des antécédents en Belgique. Le 24 décembre 1830, un amendement était proposé dans le Congrès au projet de constitution ; il réunit 71 voix contre 76, les libéraux doctrinaires ayant voté contre. Il disait : " Si des mesures de surveillance sont jugées nécessaires (à l'enseignement), elles ne pourront être confiées qu'à des autorités élues directement par la nation. " Les comités scolaires sont là tout entiers. En 1838, M. Ducpétiaux rédigeait déjà un modèle

de loi sur la matière, il en consacrait un long chapitre à l'organisation de ces autorités électives qu'il appelle des comités locaux. Des comités scolaires ont été institués à Bruxelles par l'administration communale et se répandaient déjà en province ; les magistrats belges n'avaient pas à chercher au-delà de la Manche ou de l'Atlantique ces traditions, ils les trouvaient dans une forte minorité du Congrès constituant, appuyées de l'autorité de noms devenus célèbres et restés chers au pays : les Desecus, les Gendebien, les Defaqz, les De Robaux, les De Selys Longchamps, les Vilain XIII, les Destriveaux, les Forgeur, les Barthélemy, les Duval de Beaulieu, les Letton, les Comez de Grez, les De Broukère, les Seron et le régent lui-même, baron Surllet de Choquier.

#### IV

Ce projet d'organisation de l'enseignement primaire fut approuvé par la Ligue le 16 mars 1872 ; le 14 mai, le Conseil général recevait et adoptait la proposition de créer à Bruxelles une école modèle répondant aux principes de ce projet.

Ce fut un jour d'émotion. L'offre d'une souscription considérable venait rendre possible une idée qui n'était encore qu'en projet. Séance tenante, un comité provisoire fut institué, un appel public rédigé et la souscription ouverte.

Cette époque de l'année 1872 comptera dans les annales de l'enseignement en Belgique. Trois faits s'y produisirent coup sur coup : la création d'une nouvelle société pour l'enseignement des filles, la souscription de la Ligue pour une école modèle, et une autre souscription publique : le "Denier des écoles."

Nous retrouvons ici M. le sénateur Bischoffsheim. En 1864, il avait prêté à la ville de Bruxelles, dont il est un des magistrats élus, une somme de 228 000 francs pour lui faciliter l'acquisition de deux maisons destinées à la reprise, par la commune, de l'école professionnelle de filles qu'il avait fondée antérieurement. Cette somme devait être remboursée par soixante-six annuités de 8,000 francs chacune. En 1872, le donateur résolut d'affecter ces annuités au même service et l'association nouvelle se fonda pour appliquer cette somme et les souscriptions qui s'y joindraient à encourager l'enseignement des filles.

La Ligue voulait marcher sûrement dans ses projets, elle n'ignorait pas la difficulté de mener jusqu'au bout des souscriptions commencées dans un premier enthousiasme. En 1867, elle avait essayé, sans résultat sérieux, d'instituer à Bruxelles le Denier de l'instruction. M. Bischoffsheim ne fut pas pour rien dans la confiance qu'elle mit à renouveler des tentatives, dont l'échec, facile à porter par des travailleurs qui passent, est toujours dangereux pour une association stable.

Grâce à la facilité des journaux à improviser toute chose, grâce à la vivacité d'allures de la petite presse, le Denier des écoles s'adressait directement au public, lui demandant simplement de l'argent pour

les écoles, et enlevait, dans un moment opportun, une première souscription de 30,000 francs.

Alors une sorte de rivalité s'établit en faveur de l'enseignement. Mais on ne devait pas tarder à comprendre l'utilité de réunir les efforts dans un but commun. Le Denier des écoles se rallia presque aussitôt au projet d'école modèle de la Ligue ; les dissidents mêmes ne désertèrent pas la cause de l'enseignement, ils se piquèrent d'honneur ; les souscriptions continuèrent des deux côtés, et c'est à cette dissidence que Bruxelles doit la création d'une seconde école professionnelle de filles.

L'école-modèle, dirigée cette fois par un comité mixte, n'entendait pas accaparer toutes les ressources du Denier ; 35,000 francs lui suffirent ; les nouvelles souscriptions servent à créer des écoles à Anvers, à Termonde, à Ninove, à Alost, à Nons, à Ellezelles, à Frameries ; chaque ville applique l'argent reçu, recueille et reçoit une part des souscriptions de la capitale.

D'autres groupes activent les recettes. Des jeunes gens se donnent divers noms : académiciens debout, jeune garde, etc., pour aller quêter dans les lieux publics ; les étudiants prennent la sébille, des représentations dramatiques sont données au profit du Denier des écoles, et l'argent afflue chaque année.

Outre les 35,000 francs du Denier, les actionnaires de la Ligue avaient fourni 64,000 francs ; des souscriptions directes en donnèrent 42,000 ; un prêt de M. Bischoffsheim de 75,000 francs compléta la somme et la Ligue commença à bâtir son école.

Ce prêt aurait pu être évité grâce aux souscriptions ; le terrain aussi aurait pu être acheté et l'école modèle eût appartenu aux actionnaires sans prêt de terrain ni d'argent. Mais le but de la Ligue n'était pas de rester propriétaire d'une école ; elle voulait donner au pays l'expérience, l'exemple d'un établissement modèle.

"La Ligue n'entend pas, disait le programme, diminuer en rien la responsabilité des pouvoirs publics en matière d'enseignement, l'Etat et la commune étant seuls en mesure d'assurer la marche régulière d'un service qui est d'intérêt public." M. Bischoffsheim ne parlait pas autrement, lorsqu'il traçait le plan de la nouvelle association pour encourager l'instruction des filles et des femmes. "L'instruction, disait-il, étant un devoir public, qui appartient aux contribuables, je désire ne pas substituer mon intervention à celles de l'Etat, de la province et de la commune."

L'initiative privée se réserve donc seulement d'activer l'action publique, de suppléer à ce que les nécessités de la politique lui interdisent, en créant des écoles spéciales, comme les écoles laïques que la loi n'autorise pas aux pouvoirs publics, ou d'essayer des réformes que l'administration aborderait avec plus de réserve, exécuterait avec de moins de liberté. "La Ligue n'a pas voulu faire une fondation, dit le comité de l'école modèle, au moment de son installation (2 septembre 1875). L'enseignement primaire doit être donné par les communes. L'école est destinée à devenir plus tard purement et simplement communale."

Voici donc la situation de l'école modèle. Les magistrats communaux de Bruxelles ont loué à la Ligue, pour neuf années, un terrain, où elle a fait bâtir son école ; à la fin du bail, la ville reprendra, à ses risques et périls, l'école modèle, moyennant de rembourser à la Ligue le prix de construction, déduction faite du loyer des neuf années à 5,000 francs, soit 45,000 francs. La somme reçue alors par la Ligue servira à rembourser le prêt de M. Bichoffsheim, et à indemniser les actionnaires, " s'ils le décident, ou à créer une école nouvelle. " Cette supposition peut s'étendre aussi au prêt, si l'on se rappelle l'usage que le prêteur a fait des annuités que lui doit la ville de Bruxelles, en remboursement d'une pareille avance.

Aussi, une grande économie a pu être réalisée dans la création de l'école, et les nombreuses souscriptions qui servent au même intérêt social dans tout le pays n'ont pas dû être distraites de cette destination utile en faveur d'une école modèle de la capitale. Le succès atteint, la réforme consacrée, le modèle ayant fait ses preuves, l'école de la Ligue pourra entrer dans les services publics, comme l'école professionnelle des filles, et l'on a supposé qu'à l'époque où la ville de Bruxelles usera de son droit de reprendre l'école, la loi ne s'opposera plus à ce que les principes qui y président y soient maintenus.

V

Nous avons nommé ces principes. Ni l'obligation de l'instruction, ni sa gratuité n'ont pu être appliquées à l'école : la loi seule peut les décréter, et les services publics les mettre en pratique. Restent la laïcisation ou la neutralité religieuse de l'enseignement, et la méthode.

Voyons ces deux points :

La méthode importe avant toute chose dans l'enseignement, dont elle est la lumière. La Ligue s'en est occupée avec soin ; le projet de loi, avec ses annexes, y consacrait des études nombreuses. Enfin, avant d'ouvrir l'école modèle, le comité crut nécessaire de résumer ses idées en une série d'affirmations ou d'aphorismes pédagogiques, que nous ferons connaître ici ; et, comme il doit être surtout intéressant pour des lecteurs français de savoir à quel point ce qu'on propose ailleurs comme règle et comme modèle a pénétré en France, nous userons de quelques comparaisons.

*Principes sur lesquels est basé le programme de l'école modèle.*

- I. L'enseignement primaire a pour objet de développer l'enfant dans l'ensemble de ses facultés.
- II. On développe les forces du corps par la gymnastique et par les soins hygiéniques : salubrité des locaux, appropriation des bancs et succession fréquente du mouvement à l'immobilité.
- III. L'action morale sur les enfants doit être le résultat d'une discipline d'un régime constant, d'habitudes à faire prendre, de goûts élevés à inspirer.
- IV. Pour développer l'intelligence, il faut : 1° fournir des notions premières ; 2° éveiller l'esprit d'observation ; 3° provoquer la réflexion spontanée.
- V. Les notions fournies doivent être " exactes ", clairement comprises et solidement acquises. Une notion inexacte est inutile et même nuisible.

VI. On ne peut fournir ces notions exactes et claires qu'en faisant " voir " les choses. De là la nécessité d'un outillage scolaire considérable et la nécessité d'excursions scolaires.

VII. La réflexion spontanée de l'élève est le but des " exercices " scolaires. Ces exercices doivent être conçus de manière à ne point reposer sur la mémoire, mais à exiger l'action de la pensée.

VIII. L'enseignement doit procéder du simple au composé, présenter d'abord les notions les plus élémentaires et les développer graduellement. Il ne faut donc pas partager les matières par année. Il faut, au contraire, que, dans une école primaire, le programme entier soit parcouru dès la première année ; que chaque année soit le développement des années précédentes ; qu'ainsi les choses apprises soient constamment rappelées. Au début, on ne doit présenter à l'enfant que des objets simples, nettement circonscrits. Il apprend à les reconnaître par leur physionomie et à les nommer. Puis on analyse l'objet, en observant ses caractères, ses qualités, ses propriétés. Enfin on arrive aux généralisations, aux procédés scientifiques.

IX. L'enseignement doit repousser toute démonstration, tout raisonnement et toute abstraction, quand il n'est pas certain que l'enfant ne les comprendra pas complètement.

X. Le programme de l'école modèle est conçu d'après ces principes. Sa couleur scientifique ne doit pas faire conclure qu'il est trop étendu ou trop difficile. Les matières qu'il indique ne sont pas des têtes de chapitres à développer. Ce sont des notions rudimentaires sans développement, mais qui, en tant que rudiments, seront présentées par tous les moyens dont l'enseignement dispose.

XI. Toutes les matières du programme seront enseignées moins pour elles-mêmes que comme moyen de développement intellectuel, moins comme connaissances que comme discipline.

XII. Un des procédés les plus efficaces pour provoquer l'attention et la réflexion, se trouve dans la pratique du dessin d'après nature. Les élèves recevront, chaque jour, une leçon spéciale de dessin. En outre, ils dessineront à propos de toutes les matières scolaires qui le comportent. Ils auront, à cet effet, des albums spéciaux, soumis aux maîtres de dessin.....

L'enseignement a fait du chemin en France. A Paris, le budget des écoles primaire s'est élevé, depuis quinze ans, de 1 million et demi à 7 millions, et le nombre des établissements s'est accru d'un tiers.

Les idées pédagogiques seraient-elles restées en arrière ? Non pas. Il suffirait de lire les circulaires du ministre ou de l'inspecteur du département de la Seine pour y retrouver, presque dans les mêmes termes, les principes que nous venons de reproduire.

Bornons-nous à de courtes citations :

" Le principe, c'est qu'on doit, dès le premier âge, se proposer le développement des facultés de l'enfant," dit M. l'inspecteur Gréard (instruction générale du 12 août 1869, sur le règlement d'organisation pédagogique du 10 juillet 1868).

" Nos maîtres, ajoute-t-il, ne sauraient donc trop faire effort pour se contraindre à procéder en toute chose du simple au composé....., à éviter toutes les subtilités du langage et du raisonnement, à s'en tenir aux principes incontestables, à toujours ramener leurs leçons aux notions les plus pratiques, et, si je puis dire ainsi, les plus voisines du degré d'intelligence et des habitudes d'esprit de l'enfant..... "

L'idée que le programme entier doit être parcouru chaque année a pu sembler plus neuve. On la trouve mise en pratique dans un simple règlement d'organisation pédagogique du ministre de l'instruction publique du 10 juillet 1868 ; et le tableau est complet : les leçons de chose, la couture, les exercices de mémoire, y traversent tous les cours avec la lecture, le calcul, l'histoire et la géographie ; et les

instructions de M. Gréard s'étendent longuement sur ce point.

“ Les programmes ont été combinés de telle sorte que chaque cours présentât, à des degrés différents, un certain ensemble des connaissances essentielles... L'enfant qui ne pourra pas pousser ses études jusqu'au cours supérieur aura, du moins, un fonds de notions formant un tout complet...” (Rapport du conseil départemental de l'instruction publique, *Principes de l'organisation pédagogique*, par M. l'inspecteur Gréard, 25 mai 1868).

Nous pourrions suivre point par point, et pour retrouver les autres principes de la neutralité de l'enseignement et de l'obligation de s'instruire, il nous suffirait de feuilleter les annales des écoles libres.

## VI

L'école modèle de Bruxelles est située sur un des nouveaux boulevards qui remplacent l'ancienne rivière de la Senne, aujourd'hui entièrement voûtée. Rien n'a été négligé pour l'hygiène de l'école, ni le préau couvert autour duquel se groupent les douzes classes, six au rez-de-chaussées, six à l'étage, ni l'éclairage, ni le chauffage par l'appareil Casse, ni les pupitres, chacun pour un seul élève, comme au collège Monge et d'après le modèle Keinzé, modifié.

La Ligue n'a pas cherché à rivaliser avec les vastes constructions de Paris, de l'école Chaptal, par exemple, et du collège Rollin, qui ont coûté plusieurs millions, qui sont isolés et dont les deux façades donnent sur des boulevards ou de grandes rues. Ceux qui ont vu leurs grandes cours supérieures, leurs classes espacées, savent que ce ne sont pas des écoles modèles qui manquent à Paris. L'école Monge, institution privée, a dû d'abord s'approprier de vieux bâtiments ; mais bientôt son local ne lui a pas suffi et ses constructions nouvelles sont dans les meilleures conditions et dans des proportions nécessaires à un internat d'enseignement moyen. Si nous rentrons dans les écoles publiques, toutes gratuites, de Paris, le règlement pour les écoles d'asile de la Seine exige que ces écoles du premier âge aient un préau couvert, double de la classe, et une cour de récréation du triple. Toutes ces idées sont maintenant appliquées partout.

Une différence est à noter dans les programmes. La “ ligue ” belge semble attacher plus d'importance que le ministre français au dessin et au chant, qui sont plus facultatifs en France ; tandis que le programme belge ne mentionne pas les exercices de rédaction, qui sont si recommandés en France.

Enfin l'enseignement de la religion est déclaré inséparable de celui de la morale et imposé par la loi dans les deux pays, et dans les deux pays les établissements libres s'efforcent de s'y soustraire. Mais, en France, les écoles qui s'abstiennent sur la question religieuse croient devoir maintenir en tête de leur programme la morale.

Cette différence est radicale, et ce point est tellement important, que dans leurs discours d'installation les deux présidents, M. G. Jottrand, représen-

tant de Bruxelles, qui préside la Ligue, et M. P. Tempels, qui préside le comité de l'école modèle, ont dû s'y arrêter longtemps pour rassurer les esprits.

Le sentiment religieux ne périra pas, pas plus que ne périclité au sein d'un régime libre le sentiment artistique ; le recours aux prêtres, “ médecins ” des maladies de l'âme et de la conscience, subsistera, analogue à celui dont s'honorent et profitent les médecins du corps ; mais, pas plus qu'on ne voit réalistes et idéalistes, fidèles de l'homœopathie ou de l'allopathie, tout en étant en désaccord, refuser de se reconnaître la qualité d'homme et de s'accorder les droits qui en découlent, on ne verra dans l'avenir les sectateurs d'une communion donnée frapper d'anathème et tenter de mettre au ban de la société ceux qui adhèrent à d'autres doctrines.

Telle doit être, telle est déjà, telle sera de plus en plus la société moderne.

Préparatoire aux devoirs de la vie civile, l'école publique doit être avant tout préparatoire à la tolérance ; dans son enceinte ne doivent retentir que les paroles qui unissent ; celles qui divisent doivent rester dehors.

L'enseignement des dogmes religieux ne franchira donc point notre seuil. Il est mieux à sa place au temple et au foyer domestique.

Le second, après avoir tracé le tableau des dissensions religieuses modernes que les Etats protestants ne peuvent éviter dans l'école qu'en sacrifiant l'unité de l'enseignement en des écoles confessionnelles, a ajouté :

Dans un tel désarroi, douloureux pour tous les esprits sincères, que peut faire l'éducation ? que doit faire une école créée pour être un type d'école publique ? Les mœurs religieuses sont un travail de transformation ; les excès, en sens opposés, se heurtent ; les consciences sont incertaines. Faut-il jeter les enfants dans la mêlée ; livrer aux tiraillements et aux passions religieuses ces jeunes intelligences qui ont besoin de s'épanouir dans la sérénité ? Non ! La révolution religieuse se fera dans la conscience des hommes mûrs. L'enfant trouvera dans l'école la culture de ses facultés ; pour ses croyances, il sera abandonné à son père. On lui apprendra à avoir un grand respect pour les idées des autres ; quant à lui, à s'en rapporter à son père, aussi longtemps qu'il est trop petit pour s'en rapporter à lui-même. On comprend que l'abstention soit impossible et mauvaise dans l'enseignement supérieur ; mais quel homme raisonnable soutiendra qu'il soit difficile, avec de jeunes enfants, de se maintenir dans ces idées sereines, simples et non contestées, patrimoine de toutes les religions et de toutes les philosophies, et de laisser l'enseignement religieux à la famille, dans laquelle l'enfant passe un temps plus long qu'à l'école ?

Je suis entré dans ces considérations, afin de repousser l'idée que l'Ecole modèle aurait un but de propagande sectaire quelconque. Le but de l'Ecole modèle est essentiellement pédagogique. Elle garantit la plénitude de l'indépendance et de la responsabilité du père de famille à l'égard des opinions religieuses qu'il entend inspirer à ses enfants. Quand on parle de Dieu, on peut le faire avec élévation, sans blesser la conscience de personne.

Mais l'enseignement moral ! où est-il ? Tout ce qu'on a pu dire ne peut nous convaincre : il y a là une grande lacune, une lacune que les écoles libres de France se gardent bien de ne pas combler. L'abstention religieuse n'entraîne pas la suppression de l'enseignement moral.

Cette question a été fort débattue dans le sein de la Ligue, pour l'enseignement moyen, comme pour les écoles primaires, et le professeur de philosophie de l'université de Bruxelles, M. Tiberghien, a pu dire que s'il avait jamais compris la nécessité de l'enseignement de la philosophie, c'était après plu-

sieurs discours prononcés contre l'enseignement de la morale. Les voix étaient très-partagées. Pour l'enseignement moyen, la difficulté a été tranchée par un amendement qui élargissait la question en faisant entrer la morale dans une "introduction générale à l'étude de la philosophie" mise au programme pour la dernière année. Pour l'école primaire, une voix ou deux de majorité dans le conseil général a rejeté l'enseignement de la morale.

Nous pensons, nous, qu'aucun parti, aucun père, aucune école, aucun instituteur, aucune personne, qui assume la responsabilité d'élever un enfant, d'instruire un élève, ne peut échapper à l'obligation de développer ses facultés morales, autant que ses forces physiques et intellectuelles. La méthode peut différer, le but ne peut être décliné, et c'est de cette communauté de but, de cette ensemble d'efforts pour moraliser l'élève que doit sortir la tolérance universelle, si appréciée par les présidents de la Ligue belge. Mais la question de méthode est grave : cet intérêt général ne comporte-t-il pas, aussi bien que le dessin ou l'histoire, que la géographie ou le calcul, un enseignement progressif, se développant d'une classe à l'autre, passant du simple au composé, des exemples aux généralités, du sentiment aux procédés scientifiques. Il faudrait, pour soutenir le contraire, ignorer que la philosophie est aussi une science et que la morale a des procédés aussi solides, aboutit à un enseignement aussi exact qu'aucune autre branche des études.

En résumé, si l'on groupe autour de l'école modèle de Bruxelles toutes celles créées, auparavant et après dans ce pays, on ne peut qu'applaudir à ces efforts de l'initiative privée, à ces expériences de progrès, à ce mouvement auquel la Ligue de l'enseignement et le Denier des écoles ont pris une part si active et si intelligente.

CH. POTVIN,

Correspondant de l'Académie royale de Belgique.

Sur les questions des enfants

Mon fils jouait à côté de moi. Je lisais attentivement la curieuse relation d'une excursion en Chine, quand l'enfant me tira le bras et me dit : Père, pourquoi...—Laisse-moi.—Pourquoi, en soufflant le...—Laisse moi donc ! lui dis-je. Mais, lui, avec cette providentielle obstination des enfants :—Pourquoi, en soufflant le feu avec un soufflet, l'allume-t-on ? Réponds-moi, père. Je n'en sais rien, repris-je avec une sorte d'impatience, en le repoussant. Il s'éloigna, chagrin, et je me remis à ma lecture. Mais j'étais distrait ; mon attention, détournée un moment, ne pouvait se reprendre au fil du récit ; et, malgré moi, sur ces pages, au milieu des noms étranges de ces contrées lointaines, je voyais toujours les yeux interrogateurs de l'enfant et sa mine avidement curieuse. Bientôt donc, les rivages de la Chine s'éloignèrent de moi sans que je m'en aperçusse ; et, ma pensée dérivant, je me mis à réfléchir à cet admirable *pourquoi* qui fait le fond du langage de l'enfance.—Quel esprit d'investigation ! me disais-je ; comme tout le frappe dans ce monde nouveau pour eux ! Il y avait une peine réelle sur sa petite figure, quand je l'ai repoussé. Et, en effet, comment ai je pu le repousser ? N'est-ce pas une faute, plus qu'une faute, d'amortir ainsi cette ardeur, qui est comme la faim et la soif de l'intelligence ? N'est-ce pas, en quelque sorte, leur fermer les yeux ? Toujours écartés, ils perdent l'habitude de voir ; les objets eux-mêmes n'ont plus pour eux leur significa-

tion, et nous plongeons dans la nuit ceux que nous sommes chargés d'éclairer. Mes réflexions devenaient des remords. Ainsi, tout à l'heure, pourquoi avoir refusé de lui répondre ? pourquoi, lorsqu'il me demandait cette explication, lui avoir dit... " Je ne sais pas ? " A peine avais-je achevé ce mot, que je m'arrêtai, frappé d'un coup subit :—Pourquoi lui ai je dit *je ne sais pas* ? repris je avec lenteur, — par une raison bien impérieuse, bien puissante, bien honteuse... c'est que... je ne le sais pas !

Le livre me tomba des mains, mon ignorance m'apparut pour la première fois dans toute son étendue ; et, comme en tombant, mon livre s'était ouvert à la première page, je lus sur le titre : *Voyage dans l'Inde et dans la Chine*. Voilà qui est bien étrange ! pensai je : je me fatigue à apprendre ce qui se passe en Chine, et je ne sais pas pourquoi ce soufflet, dont je me sers à chaque moment, allume le feu qui me chauffe tous les jours ! Que dis-je, ce soufflet ? Mais ce clou qui le supporte, mais ce mur, où est attaché ce clou ; mais ces papiers peints qui recouvrent ce mur, d'où viennent-ils ? Et ce livre où je lis, et ce papier où j'écris, qui les fabrique ? Comment ? Où ? Depuis quand ? Les questions abondaient, les pourquoi se multipliaient ; je voyais, pour ainsi dire, chaque objet s'animer sous mes regards et m'interroger ! Tous ces mystères au milieu desquels j'avais vécu sans les comprendre ni les sonder, et qui se révélaient à moi, m'accablaient sous cet éternel *je ne sais pas*, mon unique et humiliante réponse.

La voix de cet enfant m'a réveillé de mon sommeil d'ignorance. J'en veux sortir pour lui. Je veux étudier ce petit monde qu'on appelle une chambre, pour l'y guider et lui en montrer les principales merveilles. M. Xavier de Maistre, ce délicat esprit, qui appartient au dix huitième siècle par le badinage et au nôtre par la rêverie, a écrit son charmant petit livre avec un mélange piquant de scepticisme et de sensibilité ; l'on y sent l'homme qui a vu Voltaire et qui a entrevu Chateaubriand : mais en réalité son *Voyage autour de sa chambre* n'est qu'un aimable prétexte pour en sortir. Moi, c'est dans mon réduit même que je veux concentrer mes pérégrinations ; je pars en pèlerinage pour chez moi ! Et toi, cher interrogateur, toi dont l'obstiné *pourquoi* m'a jeté dans ce nouveau mouvement d'idées, viens avec moi, écoute, regarde, instruis toi, instruis-moi.—Enfants ! enfants ! nous vous aimons d'une affection bien profonde ; et cependant nous ne savons pas tout ce que vous êtes pour nous. Non seulement Dieu nous a donné en vous des sources inépuisables de joie, mais vous nous servez d'instituteurs ; vos questions ingénues ouvrent nos yeux ; le besoin de vous instruire nous force à apprendre ou à réapprendre, et nous vous devons tout, même ce que nous vous donnons !

ERNEST LEGOUVÉ.

BULLETINS

Italie.—En Italie, il vient d'être publié, par les soins du ministère de l'instruction publique, un document intéressant ; c'est une statistique de l'instruction publique, en prenant pour point de départ la loi récemment votée par le parlement italien sur l'instruction obligatoire dans les écoles primaires. On sait que, d'après cette loi, les enfants sont tenus de fréquenter l'école jusqu'à la dixième année, et une année encore après, l'école du soir, s'il en existe une dans leur localité.

Le ministre de l'instruction publique s'est donc adressé aux recteurs pour savoir combien d'enfants, pendant l'exercice 1877, avaient obéi aux prescriptions de la loi, et combien s'y étaient soustraits.

Voici le résultat de cette enquête :

En 1877 sur une population de 26,801,145 habitants, l'Italie comptait 2,635,338 enfants en âge de suivre les cours de l'école, conformément à la loi votée dans le courant de cette même année. Or on a constaté que 2,064,225 seulement avaient fréquenté l'école, (59,085 garçons et 482,140 filles) ; ainsi, plus de la moitié s'en étaient dispensés.

Le rapport dresse la répartition suivant les différentes contrées de l'Italie.

Dans l'Italie centrale (population : 6,558,077 habitants), il y a 218,379 garçons et 230,535 filles qui ne vont pas à l'école, contre 117,845 garçons et 82,524 filles qui y vont.

Dans l'Italie méridionale, qui compte 7,000,000 d'habitants (en chiffres ronds), le nombre des filles et des garçons fréquentant l'école est de 106,163 et de 79,195 respectivement, tandis que celui des garçons et des filles qui ne la fréquentent pas est, pour les premiers, de 266,025, et, pour les secondes, de 266,110.

En Sicile et en Sardaigne où l'on compte 3 millions d'habitants, la disproportion est encore plus forte. Pour 42,410 garçons et 31,516 filles allant aux écoles, on compte 141,020 enfants du sexe masculin et 137,604 du sexe féminin qui s'en dispensent entièrement.

Il y a encore, ainsi que le fait remarquer la *Gazette d'Augsbourg*, nombre de communes où il n'existe ni maison d'école, ni instituteur.

En second lieu, il arrive parfois que, là même où les deux conditions sont réunies, le local d'une part, et le nombre ou même la qualité des instituteurs sont insuffisants pour la quantité d'enfants à instruire. Quelquefois aussi les communes sont si étendues que la grande distance empêche les enfants de suivre les cours de l'école. Enfin, le contrôle relatif à la fréquentation des écoles n'est pas facile à exercer dans les communes un peu étendues, et même, paraît-il, dans les grandes villes.—(*Journal Officiel*.)

*Belgique.*—Nous trouvons dans *l'Abcille*, revue pédagogique de Bruxelles, des détails intéressants sur les progrès de l'enseignement primaire en Belgique, pendant les années 1873-1874 et 1875, d'après le rapport du ministre de l'Instruction publique.

Le rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire, que M. le Ministre de l'intérieur vient de soumettre aux chambres législatives comprend les années 1873, 1874 et 1875.

Cette période peut, à juste titre, être considérée comme une des plus fécondes en résultats, depuis la mise à exécution de la loi du 23 septembre 1842. Des mesures importantes ont été prises; des progrès sérieux ont été réalisés.

Parmi ces mesures, exposées en détail dans le cours du rapport, on peut citer :

1° La loi du 14 août 1873, qui a ouvert au département de l'intérieur un crédit extraordinaire de 20 millions de francs, pour la construction et l'ameublement de maisons d'école;

2° La réorganisation de l'enseignement de la gymnastique, notamment dans les écoles normales;

3° L'extension donnée au cadre de l'enseignement populaire;

4° L'amélioration de la position des inspecteurs cantonaux civils, des membres du personnel des écoles normales et, dans une certaine mesure, du personnel enseignant des écoles primaires;

5° Les modifications apportées au mode de liquidation des subsides de l'Etat, pour le service ordinaire de l'enseignement primaire, modifications qui ont eu pour effet d'assurer le paiement régulier des traitements des instituteurs;

6° L'organisation des écoles normales de l'Etat à Liège et à Mons.

Quelques chiffres témoigneront suffisamment de l'importance des résultats obtenus.

Ainsi, au 31 décembre 1875, on comptait 3,918 bâtiments d'école communaux, comprenant ensemble 6,936 classes, soit, sur la situation constatée à la date correspondante de 1872, une augmentation de 217 bâtiments et de 768 classes.

On constatait, à la même époque, que :

1° La population des écoles primaires de toutes les catégories était de 669,192 élèves, soit une augmentation de 50,266 élèves comparativement à l'année 1872;

2° Le personnel enseignant des dites écoles comptait 10,750 membres, soit 947 de plus qu'au 31 décembre 1872;

3° Le nombre des écoles où les ouvrages manuels sont enseignés était de 2,030; augmentation de 206 sur la situation constatée au 31 décembre 1872.

4° Il existait 9.9 écoles gardiennes, comprenant une population s'élevait à 204,673 élèves.

Augmentation pour 1875 :

Ecoles gardiennes. Ecoles d'adultes.

Nombre des établissements	149	261
Population.....	19,141	4,716

Enfin, le nombre des miliciens illettrés, qui s'élevait encore à 21,70 p. c. en 1872, n'était plus, en 1875, que de 18,87 p. c. Diminution, environ p. c.

Les résultats signalés ci-dessus n'ont pas été acquis sans de grands sacrifices.

En effet, la dotation du service de l'enseignement primaire qui, pour l'exercice 1872, était de..... fr. 16,370,588,80 s'est élevée, pour 1875, à..... 24,806,428, " "

L'augmentation a donc été, en 1875, de 8,435,4.8,20

Dans cette augmentation, l'Etat est intervenu, à lui seul, pour la somme de 3,962,901 fr. 80 c., soit 47 p. c.

En 1872, le nombre des enfants fréquentant les écoles était de 618,937. Au 31 décembre 1875, il s'est élevé à 669,192, soit 50,255 de plus. De ce nombre 43,243 élèves appartiennent aux établissements soumis à l'inspection et 7,012 aux établissements libres.

La population officielle de la Belgique étant, à cette dernière époque, de 5,403,006 habitants, le rapport entre le nombre des élèves fréquentant les écoles primaires et la population du royaume était de 12 à 13 p. c.

Le nombre des enfants en âge d'école (7 à 14 ans), calculé d'après le chiffre de la population, représente un total de 810,450; celui des enfants qui fréquentent les écoles étant de 669,492, il en résulte une différence de 141,258.

On aurait tort d'en conclure que ces 141,258 enfants sont privés de toute instruction.

En effet, sans compter ceux qui ont quitté l'école après leur première communion—et le nombre en est assez considérable—97,256 élèves, âgés d'au moins 15 ans, suivent les cours des écoles d'adultes; un assez grand nombre d'enfants fréquentaient les ateliers d'apprentissage; 3,705 enfants également âgés de moins de 15 ans reçoivent l'instruction dans les écoles ressortissant au département de la justice, et 11,900 élèves âgés de moins de 14 ans étaient admis, à la date du 31 décembre 1873, dans les établissements d'instruction moyenne.

Il y a eu lieu de tenir compte, en outre, des élèves de moins de 14 ans qui fréquentent les écoles professionnelles ou industrielles, ainsi que les écoles d'enfants de troupe, etc., et de ceux qui font des études libres chez leurs parents. On est donc en droit d'affirmer qu'en Belgique presque tous les enfants reçoivent l'instruction primaire.

Le chiffre de la population des écoles primaires, au 31 décembre 1875, dépassait de la population des mêmes établissements au 30 juin de la même année. Cette différence s'explique par ce fait qu'un grand nombre de parents retirent leurs enfants de l'école pendant l'été, pour les occuper principalement aux travaux des champs.

Le nombre d'écoles d'adultes s'élevait au 31 décembre 1875 à 2,615, dont 1623 communales et 112 privées soumises à l'inspection. Elles étaient fréquentées par 74,667 élèves dont 51,776 garçons et 22,891 filles. On comptait également, en 1875, 880 écoles privées non soumises à l'inspection, comprenant une population de 150,006 élèves, dont 51,716 garçons et 56,490 filles.

Ces chiffres présentent, comparativement à 1872, une augmentation de 169 écoles communales, et de 338 pour les écoles adoptées. Par contre il a diminué de 5,721 pour les écoles privées.

*Japon.*—Au Japon, le département de l'Instruction publique vient de publier la statistique scolaire pour l'exercice 1874. Ce document peut servir à constater l'essor que l'Instruction primaire a pris en ce pays pendant ces derniers temps.

En 1873, le nombre des écoles élémentaires était de 7,998; en 1874, il a été de 18,712, soit une augmentation de 10,714. Il ne s'agit ici que des écoles publiques; les écoles privées avaient, au contraire, diminué en nombre: de 2,356 en 1873, leur chiffre était tombé à 2,224.

En 1873, le nombre des enfants fréquentant les écoles était de 1,327,952; en 1874, il s'est élevé à 1,725,107. Dans ce dernier chiffre, les garçons figurent pour 1,303,200; les filles pour 421,807.

En 1873 on ne comptait dans les écoles que 1,009,616 garçons et 318,336 filles.

On prévoyait, paraît-il, que pour l'année 1875 il y aura eu au Japon 30,000 écoles primaires fréquentées par 2 millions d'enfants.

*Chemins de fer.*—*Les nouveaux freins.*—Autrefois, il fallait plusieurs dizaines de secondes pour arrêter un train. Un express filait encore de 300 à 1,000 mètres avant d'avoir épuisé

sa vitesse acquise. C'est que, en effet, il fallait que le mécanicien prévint le garde-frein, que celui-ci se mit à tourner la manivelle, la vis, puis qu'enfin le serrage s'opérât de façon à caler les sabots sur les jantes des roues. Autant d'actes distincts, autant de secondes employées, et un express fait souvent plus de 22 mètres à la seconde !

On opère autrement aujourd'hui. Presque tous les wagons sont munis de freins. Le mécanicien, du bout du doigt, fait fonctionner aussitôt qu'il le veut tous ces freins, sans l'intermédiaire d'aucun agent. Il n'y a plus de temps perdu en avertissements, et, comme chaque voiture est soumise à l'action du frein, l'épuisement de la vitesse acquise est extrêmement rapide.

Aujourd'hui, on arrête quand on veut en deux ou trois secondes, et, comme le mécanicien est absolument maître de l'arrêt, il peut mettre la tête de son train exactement au bas des marches de l'escalier de l'embarcadère.

Tout le problème à résoudre consiste à faire rapprocher instantanément les sabots des freins des jantes des roues, d'un bout à l'autre du train.

Sous chaque voiture, on a disposé une sorte de soufflet métallique pouvant se gonfler sous l'influence d'air comprimé. Des tuyaux font communiquer entre eux tous ces soufflets, depuis l'arrière jusqu'à la tête du train. On les voit passer entre les chaînes d'attelage de wagon en wagon. Ce système de communication débouche sur la locomotive, où existe un réservoir d'air comprimé alimenté par une pompe foulante.

Il suffit d'ouvrir le réservoir d'air pour que immédiatement les soufflets se gonflent. Ils font manœuvrer un levier situé sous chaque voiture, et le levier opère le serrage des freins. Ainsi, un robinet ouvert et les freins fonctionnent d'un bout à l'autre du train.

Il n'y a pas de choc de voiture à voiture, parce que le dernier wagon qui est soumis le premier au frottement des sabots, puis le wagon suivant, etc. L'arrêt se fait progressivement, de queue en tête. Quand la voiture qui est en tête commence à être arrêtée, toutes les autres ont déjà leurs sabots frottant sur les jantes. C'est, comme on voit, extrêmement simple de disposition.

Le système Westinghouse exige, pour comprimer l'air, une pompe. M. Smyth a adopté un système inverse. Au lieu de faire agir dans les soufflets moteurs de l'air sous pression, il s'est attaché à raréfier l'air, au contraire. Il diminue la pression dans les tuyaux ; les soufflets sont abaissés par la pression atmosphérique et le levier serre les freins. Cette disposition a pour but d'éviter l'emploi d'une pression à air.

En effet, il suffit d'éviter de faire pénétrer dans un tube ouvert à sa partie supérieure, en relation avec les tubes de communication, un jet de vapeur, pour que cette vapeur entraîne l'air, raréfie l'air des tuyaux et des soufflets. Ce vide relatif permet à la pression atmosphérique d'abaisser les soufflets sous chaque voiture.

Or, un jet de vapeur est facile à obtenir sur une locomotive. Il suffit encore d'ouvrir un robinet pour produire le vide et pour serrer les freins.

Ainsi, par l'ouverture et la fermeture d'un simple robinet, il est possible aujourd'hui d'opérer d'un seul coup de serrage des freins de huit à dix voitures d'un train. Quand il s'agit de trains de cinq à six voitures, comme sur la ligne de ceinture, l'arrêt peut s'obtenir en moins de 50 mètres. Pour des trains omnibus avançant en palier et chargés, on peut réaliser l'arrêt en 150 mètres et même moins. Pour des trains de grande vitesse, l'arrêt en palier a lieu en 200 mètres. C'est une réforme capitale.

Il serait injuste, après avoir décrit rapidement les freins continus américains, de ne pas ajouter que, dès 1862, M. Achard, ancien élève de l'école polytechnique, expérimentait sur la ligne de l'Est un frein continu électrique extrêmement ingénieux, et qui, après perfectionnements successifs, a été aussi adopté concurremment avec les freins américains sur les lignes du Nord et de l'Est. La force motrice qui fait serrer les freins n'est plus ici ni l'air comprimé ni la pression atmosphérique, mais bien l'électricité.

Un fil électrique passe de voiture en voiture et permet, au moment voulu, de diriger un courant électrique dans les électroaimants qui, par un mécanisme très-pratique, obligent les essieux qui tournent à serrer d'eux-mêmes les sabots. L'arrêt a lieu au commandement.

Peut-être n'a-t-on pas rendu toute la justice désirée à ce système, sous prétexte que l'électricité est un agent très

susceptible qui pourrait manquer d'obéir à un moment donné. Si l'on réfléchit cependant qu'on emploie maintenant partout l'électricité pour les signaux, pour les desques, pour les sifflets d'alarme, on reviendra sans doute de ces préventions contre un système qui ne cesse de faire ses preuves depuis plus de quinze ans.

Tel est, dit notre collaborateur M. Henri de Parville, dans sa causerie scientifique du *Bulletin français*, que nous venons de reproduire, brièvement et en résumé, l'état de la question en 1878.

On le voit, de grands progrès ont été réalisés, et l'exploitation aussi bien que la sécurité publique gagneront beaucoup à l'utilisation des nouveaux freins.

*Une des merveilles de l'Exposition.*—J'ai été assez heureux pour admirer, l'un des premiers, une des merveilles de l'Exposition. Il s'agit d'une bibliothèque monumentale qui fut présentée il y a un an au pape Pie IX, par l'abbé Sire, directeur au séminaire de Saint-Sulpice.

Rappelons tout d'abord l'origine de ce cadeau. Quand le dogme de l'Immaculée Conception fut proclamé en 1854, l'abbé Sire songea à adresser à Pie IX un solennel hommage. Il eut l'idée de faire traduire la bulle dans toutes les langues, de réunir en volumes ces différentes traductions et les offrir à la bibliothèque du Vatican.

Il se mit aussitôt à l'œuvre et son appel fut entendu. Quatre cents traducteurs répondirent ; la bulle fut traduite dans quatre cents langues ; le tout forme la matière de cept dix volumes.

La pensée était originale ; mais que dire de l'exécution ? Les artistes les plus exercés du monde entier y appliquèrent leur soin et leurs peines. La plupart de ces manuscrits sont des miracles de beauté ; jusqu'à Nangasaki, ju-qu'à Pékin, jusque dans la capitale de la Corée, dans les pays les plus lointains, l'abbé Sire trouva de pieux complices de son dessein. Tous ces magnifiques volumes sont reliés suivant l'usage du pays. Rien qu'au point de vue pittoresque, la collection des manuscrits est incomparable et c'est à chacun d'eux un nouvel étonnement.

Ici, c'est un livre exécuté dans l'Amérique du Sud dont la couverture est en poils d'original ; là un volume oriental est relié avec des ornements de sultane fourni par Mehemet-Ali ; voici les mimacs du Canada ; ailleurs le Guatemala a fourni une plaque d'onyx provenant du pays ; le manuscrit égyptien est décoré à sa première page d'un titre en hiéroglyphes, rédigé par les membres de l'Institut ; rien de plus curieux que les incrustations de volume basque ; puis ce sont des reliures en filigrane, un délicieux manuscrit persan dont la couverture en laque est couverte de roses et de guirlandes peintes avec une délicatesse extrême. Chose à noter : chacun de ces manuscrits reproduit avec une fidélité scrupuleuse les attributs du pays.

Ainsi le volume de la Nouvelle-Calédonie porte sur sa couverture des ornements calqués sur les trophées des Canaques. Il faut citer aussi le manuscrit exécuté à Paris d'après les plus beaux modèles anciens ; une collection des traductions dans les divers patois des Pyrénées. Il n'y a pas un de ces volumes qui ressemble au précédent, et je n'en finirais pas si je voulais les décrire un à un. On pourrait faire là tout un cour de reliure comparée.

Le monument qui abrite ces trésors en est digne. Une notice paraîtra bientôt qui en indiquera les détails techniques ; je me bornerai pour le moment à une description sommaire. C'est M. Christophe qui s'est chargé de l'ornementation et qui y a mis tout son goût. Cette bibliothèque, surmontée d'une statue de la vierge, offre sur ses faces une merveilleuse galerie d'émaux cloisonnés, représentant des guirlandes d'églantiers, l'attribut de la vierge de Lourdes ; de distance en distance des écussons d'une grande finesse rappellent le souvenir des personnes qui ont souscrit pour le monument ; des plaques de porcelaine de Sèvres, données par la maréchale de MacMahon, rompent l'uniformité de la décoration ; elles ont été exécutées d'après les dessins de M. François Ehrmann, à qui l'on doit les belles faïences de Deck qui ornent le porche de l'exposition des beaux-arts.

Sur les panneaux supérieurs, le public ne manquera pas d'admirer les fresques exécutées par M. Lameire. Ces fresques représentent le défilé des délégués des diverses parties du monde apportant au Saint-Père les différentes traductions de la bulle de l'Immaculée Conception.

*Belgique.*—Le recensement décennal de la Belgique, pris le 31 décembre 1876, vient d'être publié

Il donne 5,336,185 habitants sur 2,945,516 hectares : soit 181 personnes par kilomètre carré, plus de deux fois et demi la densité de la population française, qui n'est que de 70 habitants sur 100 hectares.

Tout ce monde vit sur 41 arrondissements, 303 "cantons de milice" et 2,575 communes, dans 9 provinces.

En 1840, la Belgique n'avait encore que 4,073,162 habitants ; en 1850, sa population était de 4,426,202 âmes ; en 1860, de 4,731,957 ; en 1870, de 5,087,826. L'accroissement, de 1840 à 1876, est donc de 1,263,623 personnes, ou 31 pour 100. Pendant cette période de 36 années, le gain annuel a quelque peu dépassé 35,000 âmes en moyenne.

Dans ce même laps de 36 années, la province de Liège a gagné 54 pour 100 ; le Brabant 51 pour 100 ; le Hainaut 45 pour 100, ce qui est également le bénéfice de la province d'Anvers ; Namur a crû de 32 pour 100 ; le Limbourg de 21 pour 100 ; le Luxembourg de 17 pour 100 ; la Flandre Orientale de 11 pour 100 ; la Flandre Occidentale de 6 pour 100.

Pour nous en tenir à la comparaison du dénombrement de 1876 avec celui de 1866, la Belgique avait en 1866 une population de 4,829,320 habitants. Les 5,336,185 personnes de 1876 donnent une augmentation de 506,865 individus, soit en chiffres ronds 50,000 par an : à ce taux la France croîtrait annuellement de 350,000, ce qui est loin d'être le cas, comme chacun sait.

Dans ces dix ans, le Brabant a gagné 126,930 âmes, grâce à Bruxelles et à ses faubourgs, le Hainaut 110,208, Liège 34,649, Anvers 65,214, la Flandre Orientale 61,599, la Flandre Occidentale 44,825, Namur 15,988, le Limbourg 9,387 et le Luxembourg 8,035.

En 1866, d'après les déclarations des familles, 2,406,491 personnes parlait le flamand, 2,041,784 le français, 308,361 le français et le flamand, 20,448 le français et l'allemand, 4,966 le français, le flamand et l'allemand, 35,356 l'allemand, 6,924 des langues étrangères.

Quelles sont ces proportions en 1876 ?

Divers journaux les ont publiées, mais avec la plus petite attention on reconnaît qu'ils donnent exactement, absolument, à dix millièmes près, les mêmes proportions qu'en 1866 pour les neuf éléments linguistiques : français, flamand, allemand, français et flamand, français et allemand, français, flamand et allemand, allemand et flamand, langues étrangères. Or, il est impossible qu'en dix années, dans un pays ayant neuf provinces de fécondité diverses, de grandes villes et un mouvement actif d'immigration et d'émigration, il est impossible, disons-nous, que neuf éléments soient restés invariables. On a simplement accordé le recensement de 1876 à celui de 1866 par une série de proportions et de divisions.

Mais on peut arriver à une approximation :

La Belgique wallonne comprend le Hainaut, l'arrondissement de Nivelles-en-Brabant, la province de Namur, presque toute celle de Liège, presque tout le Luxembourg ; elle a gagné dans les dix années un peu plus de 200,000 âmes, qui sont à l'actif de la langue française.

La Belgique flamande comprend la Flandre Orientale, la Flandre Occidentale, la province d'Anvers, l'arrondissement de Louvain, la grande part de celui de Bruxelles, le Limbourg ; elle a gagné un peu moins de 200,000 âmes.

Reste Bruxelles avec ses faubourgs : dans cette grande ville cosmopolite, qui reçoit tant de milliers de français, notre langue fait évidemment de plus grands progrès que le flamand.

Enfin dans les provinces purement flamandes, le nombre des "francophones," dont on peut supposer qu'un prochain avenir fera plutôt des Français que des Flamands, ne cesse de s'accroître pour diverses raisons dont la principale est le grand va-et-vient d'émigration et d'immigration entre la Flandre flamande et les villes industrielles de la Flandre française.

Par toutes ces considérations nous admettrions volontiers que le nombre des Belges francophones a crû au moins autant que celui des belges flamingants, soit 250,000 sur 500,000. Or, ils étaient moins nombreux que les flamingants en 1866, et ils le sont encore ; donc leur accroissement proportionnel est plus grand.

—A Saint-Petersbourg vient d'être publié un ukase qui prescrit la fondation d'une université à Tomsk en Sibérie. Les bâtiments, dont la construction coûtera 600,000 roubles, devront être prêts en 1892, pour le 3e centenaire de la réunion de la Sibérie à l'empire russe.

La *Gazette* (russe) de Saint-Petersbourg affirme à ce propos que le projet de fonder une université dans les provinces asiastiques est très ancien et remonte aux premières années de ce siècle, alors que le gouvernement s'occupait de la réorganisation de l'université de Moscou et de la création de cinq universités : à Saint-Petersbourg, Vilna, Dorpat, Kharkow et Kazan. Un particulier généreux, M. Demidow, mit à cette époque un capital de 100,000 roubles à la disposition de la future université de Sibérie.

Mais ce n'est qu'au commencement du règne actuel que la question de l'université de Sibérie fut remise à l'ordre du jour, et encore dut-il se passer plus de vingt ans avant qu'elle reçut une solution pratique.

On hésita longtemps entre Tomsk et Omsk comme siège de l'université. On redoutait pour la population scolaire le contact de la nombreuse population de déportés que possède Tomsk. Cependant la question, soumise à une commission spéciale, finit par être résolue en faveur de cette dernière ville.

Tomsk, d'après les renseignements recueillis par cette commission, a sur Omsk une supériorité incontestable comme siège d'une université. Cette ville est, sous tous les rapports, le point central de la Sibérie, non seulement géographiquement parlant, mais encore sous le rapport des intérêts matériels et commerciaux. Tomsk jouit en outre, aux yeux de la population sibérienne, de la réputation d'avoir maintenu intactes les antiques traditions du peuple russe ; c'est là que la langue russe est parlée avec le plus de pureté et que les us et coutumes de la métropole sont conservés le plus religieusement. Bref Tomsk a bien réellement le droit de revendiquer le nom de "Moscou de la Sibérie."

—On sait que si l'on fait passer un rayon de lumière à travers un morceau de cristal taillé en prisme triangulaire, on peut recevoir, sur une feuille de papier blanc placée derrière le prisme, le rayon de lumière décomposé en sept rayons étalés donnant les couleurs de l'arc-en-ciel. Si l'opération se fait dans une chambre bien close, un rayon de soleil passant à travers un trou de vrille pratiqué dans le volet de la fenêtre, l'effet produit a tout son éclat. Ce que l'on sait moins généralement, c'est que les savants ont trouvé, dans ces rayons colorés, que l'on nomme le spectre solaire, autre chose que les couleurs de l'arc-en-ciel. En prenant plusieurs prismes pour augmenter la dispersion des rayons, ils ont trouvé, au milieu des rayons colorés, des raies transversales, les unes sombres, les autres brillantes, placées à des intervalles irréguliers, toujours les mêmes dans la même lumière, différentes de couleur, de place et de largeur avec des lumières différentes. Ils ont ensuite constaté qu'avec une lumière artificielle ils pouvaient à volonté faire apparaître certaines raies en faisant brûler dans cette lumière certaines substances, en sorte que ces raies devenaient l'indication nette et précise de la présence de la substance en question dans la lumière qu'on analysait.

On peut donc arrêter au passage un rayon de soleil, le rayon d'une étoile, un rayon venu d'une nébuleuse située dans les profondeurs insondables des cieux, comme un douanier arrête un passant à la frontière, et lui demander son signalement, et le forcer à répondre aux questions qu'on lui fait. D'où viens-tu ? qu'as-tu brûlé à ton départ ?

Il est plus d'un savant qui ne se tromperait pas sur la réponse à la première question et auquel on ne ferait pas prendre un rayon de l'étoile Castor pour un rayon de Sirius. Presque tous les chimistes sauraient reconnaître si du fer, de la chaux, de l'hydrogène, etc. ont brûlé dans la flamme dont ils tiennent une parcelle à leur disposition. A certains signes particuliers, les plus expérimentés d'entre eux iront jusqu'à se prononcer sur la proportion des corps qui ont brûlé dans cette flamme.

L'un des plus zélés et savants observateurs spectroscopistes, M. Cornu, est ainsi arrivé à nous dire que les trois corps qui ont le rôle prépondérant dans la flamme du soleil sont le fer, le nickel et le magnésium ; puis viendraient le calcium, l'aluminium, l'hydrogène, le manganèse, le cobalt, le titane, le chrome et l'étain. Or les aérolithes qui nous arrivent de presque tous les points de l'espace, quand ils sont métalliques, contiennent du fer et du nickel presque pur ; quand ils sont de nature pierreuse, ils contiennent beaucoup de silicates et de magnésie.

Les rayons du soleil nous arrivent donc, après avoir brûlé à sa surface dans une couche de matière analogue à celle des aérolithes. Rien d'étonnant alors à ce qu'en chaque lieu le soleil s'élevant et baissant au milieu du ciel chaque jour ait une action régulière sur l'aiguille aimantée. La probabilité de l'unité de matière dans la nature, avec le fer comme l'un des constituants principaux du soleil, reçoit un appui de la densité considérable de notre terre. Cette densité ne s'explique que par la présence, dans l'intérieur de notre globe, de masses métalliques énormes, du fer probablement. Les

aérolithes nous montreraient alors des spécimens de la matière avec laquelle ont été pétris les mondes.

On expliquerait enfin l'éclat des protubérances solaires, portions de la surface de l'astre qui brillent plus vivement que la matière voisine qui se dépacent, qui se rétrécissent et s'agrandissent avec une rapidité vertigineuse, par de puissants jets de lumière électrique. Des masses magnétiques comme du fer, du nickel, ne sauraient se mouvoir avec l'énergie que l'on remarque dans le soleil sans produire de véritables fleuves d'électricité dont les protubérances seraient la manifestation visible.—*JOSEPH VISOT.*

### La dernière édition du dictionnaire de l'Académie française

I

Dans l'histoire de notre littérature, les diverses éditions de l'Académie française sont des dates considérables. Ces ouvrages, en effet, se distinguent de tous les autres volumes de même espèce, de même titre et de même format, par ce caractère remarquable qu'ils émanent non de fantaisies combinées d'un auteur souvent besoigneux et d'un libraire toujours avisé, mais de l'autorité d'un corps constitué comprenant les hommes qui sont réputés l'honneur de l'esprit français, et officiellement chargés, depuis l'institution de 1635, de conserver les bonnes traditions de la langue et du goût. Plusieurs sans doute parmi les membres de ce corps illustre et déjà de vieille noblesse, ont pu et peuvent être individuellement discutés. Le mérite des ouvrages en prose et en vers qu'ils ont donnés et donnent encore est inégal. Ni l'Etat ni la compagnie ne s'en portent les garants. C'est du public qu'ils relèvent, juge mobile mais souverain des choses de l'esprit. Mais à l'Académie, plus que nulle part ailleurs, les bonnes qualités seules se mettent en commun, et la somme est parfois supérieure à l'ensemble des parties qui la composent. Les plus hardis donnent de leur feu aux plus timorés qui, d'autre part, les modèrent et leur communiquent de leur sagesse. L'esprit de nouveauté trouve un utile contrepoids dans l'instinct conservateur. Des vertus ou, si l'on veut, des défauts opposés naît un utile équilibre et une atmosphère tempérée. Il y a ici du sang du Nord et du sang du Midi, des imaginations bouillantes et des jugements rassis, l'emportement de la verve et le calme de la raison. Le tout compose la *mediocritas aurea* qui est la vraie vertu d'un aréopage littéraire. Si parmi la dispersion et l'éparpillement des forces individuelles, les saines et impérissables traditions du bien penser et du bien dire, du bon langage et du bon goût ont un temple en notre pays, c'est à l'Académie française. Ceux-là seuls en rien qui trouvent trop vertes les palmes du costume de ses ministres.

Le Dictionnaire de l'Académie française ne se distingue pas seulement des autres lexiques français en ce qu'il est l'œuvre collective d'une compagnie officiellement soucieuse de l'art d'écrire. Il est de plus, dans chacune des éditions qui en ont paru jusqu'à ce jour, une œuvre législative. Les langues vivantes sont des organismes qui, dans certains cadres déterminés par le génie de la race, se développent et traversent tous les stades de la formation, depuis la période embryonnaire jusqu'à la période de la décrépitude sénile. De notre langue française nous connaissons la période d'enfance avec ses naïfs balbutiements, la période d'efflorescence et de poussa à outrance, la période de forte jeunesse et de virile maturité. La fin du seizième siècle, le dix-septième et une partie du dix-huitième nous ont montré ces deux dernières. Il serait mal poli de dire aux écrivains contemporains qu'ils représentent l'âge de la caducité, et et cela ne serait pas juste non plus. Notre siècle, et particulièrement de 1820 à 1830, a été dans l'histoire des lettres et de l'art en général un nouveau printemps, et l'époque actuelle avec ses rayons et ses ombres, ses coups de soleil et ses brumes, ne manque ni de verdeur ni de mouvement, ni d'une certaine fécondité turbulente et agitée. D'ailleurs la virilité d'un peuple et d'une langue se prolonge en se transformant. Dans la vie de l'un et de l'autre il y a des renouvellements et des reverdissements imprévus. L'heure assurément serait étrange de parler de l'impuissance sénile de notre nation au moment où, après de formidables crises, conviant le monde entier aux luttes des arts de la paix, elle étale à tous les yeux, dans tous les genres, tant et de si visibles marques de son énergique vitalité.

Dans les diverses périodes qui se sont succédé depuis que notre langue est formée, le matériel de cette langue, c'est-à-dire l'ensemble des mots en usage, leurs acceptions multiples et leur orthographe se sont modifiés peu à peu. Nombre de termes communément employés il y a un siècle ou deux sont tombés en désuétude, d'autres inconnus à nos ancêtres sont entrés dans la circulation. Le mouvement des idées, le changement des habitudes et des rapports sociaux, l'accroissement des sciences et le développement de l'industrie ont produit et continuent à produire cette insensible et pacifique résolution. Or, depuis 1635, c'est à l'Académie française qu'il appartient, sinon d'y

présider, au moins de la modérer et de la régler. Elle fait, si l'on ose dire, la police de la langue, elle surveille les changements, sanctionne ou condamne les variations qu'amènent les variations du temps. Ça été le but de chacune des six éditions de son dictionnaire données jusqu'en 1835, de fixer le bon langage. Et la septième qui vient de paraître il y a deux mois n'a pas été faite dans un autre esprit. L'Académie, dans les diverses éditions de son dictionnaire, ne s'est pas proposée de recueillir et de classer alphabétiquement, en déterminant leur définition et leurs emplois divers, tous les mots parlés ou écrits, quels que soient les livres ou les lèvres où ils se rencontrent. Elle a toujours fait un choix, constaté non l'usage tel quel, mais le bon usage et en le constatant elle le consacre et l'autorise.

C'est là pour nous et pour tout écrivain grand et petit le haut prix de ces éditions et c'est ce que nous entendons en disant qu'une édition du dictionnaire de l'Académie est une œuvre législative.

D'autres ne manqueront pas et n'ont pas manqué qui, faisant plutôt office de nomenclateurs et de savants que de lettrés et de critiques, se souciant médiocrement de prendre charge d'esprits et craignant peut-être d'être taxés de pédagogues et de pédants, ont composé d'énormes encyclopédies de mots où se trouvent accumulés pêle-mêle le connu et l'inconnu, le noble et le trivial, la langue des honnêtes gens et celle des autres, les termes techniques de science et de métier, les mots de collèges, d'ateliers et de cabarets, et quelques-uns qui paraissent sortis tout exprès de cervelles prétendues romantiques. Telle de ces encyclopédies, comme celle de Larousse, est bien plus ample, plus complète et peut-être plus intéressante à feuilleter. Le Dictionnaire de l'Académie est plus utile. Il est une règle, une école de bons goûts et de bonnes façons. Il est le trésor, non l'universel répertoire des éléments de la langue française. Il sert à tous ceux qui veulent savoir non si tel mot en fait a été dit ou écrit quelque part, mais s'il s'emploie congruement et en bon lieu, s'il convient aux personnes qui, par leurs habitudes et leur éducation appartiennent à la société polie. Le tact naturel et l'expérience suffisent dans la plupart des cas à éclairer ceux qui écrivent, mais là où l'un et l'autre hésitent, comme il arrive, le Dictionnaire de l'Académie décide et son autorité tient aux scrupules qui ont guidé ses choix.

Le grand Dictionnaire de M. Littré est un monument de science et de conscience admirable. Mais que de périls il contient pour un goût hésitant, que de pièges surtout pour un étranger mal au courant des délicates nuances qu'il y a dans le langage même de la conversation familière et abandonnée! Que de termes on y trouve sur le bon emploi desquels les inexpérimentés peuvent se méprendre! Les mots du Dictionnaire de l'Académie ont passé dans un meilleur creuset et le crible dont l'illustre compagnie s'est servie est à bon droit plus fin. Qu'il le veuille ou non, M. Littré a donné l'estampille à tous les termes qu'il a admis dans son ouvrage. Or, on en compte par milliers que le bon goût réprouve ou récuse, ou qui n'ont que l'intérêt du bric-à-brac ou de la nouveauté, ou qui appartiennent moins au pur courant de notre langue qu'à d'obscurs et bourbeux affluents, à des dialectes de bas étage et aux variétés de l'argot.

Les principes qui ont présidé à l'élaboration du Dictionnaire de l'Académie se retrouvent sous diverses formes dans toutes les préfaces placées en tête de chacune des sept éditions publiées depuis près de deux siècles.

« L'Académie, lit-on dans la préface de la dernière, ne recueille et n'enregistre que les mots de la langue courante et commune, de celle que tout le monde ou presque tout le monde entend, parle, écrit. Les mots qui appartiennent aux connaissances spéciales, l'Académie les renvoie aux dictionnaires spéciaux. »

L'Académie n'admet de mots nouveaux qu'après « vérification de leurs titres. » Parmi les mots de formation récente « elle a exclu sans pitié ceux qui lui ont paru mal composés, contraires à l'analogie et au génie de la langue. Trop souvent on ne forge un mot nouveau que pour ne pas se donner la peine de chercher le mot ancien qui valait mieux. »

L'Académie n'a touché que d'une main discrète à l'orthographe. Elle sait que la réforme qui consisterait à écrire comme on prononce est périlleuse, qu'elle troublerait toute les habitudes et transformerait notre langue au point de la rendre méconnaissable. C'est l'usage ici qui doit faire loi, « l'usage qui tend toujours à simplifier et auquel il faut céder lentement et comme à regret. »

Enfin, pour ce qui est de la prononciation, l'Académie ne veut la marquer que pour un petit nombre de mots. « Elle persiste à croire avec ses prédécesseurs que le seul moyen d'apprendre la bonne prononciation est d'écouter ceux qui prononcent bien et de s'habituer à prononcer comme eux. »

## ANNONCES

## ACADEMIE DE ST. AUGUSTIN

COMTÉ DE PORTNEUF

## PROSPECTUS

Cet établissement est à cinq lieues de Québec. C'est juste la distance d'une très-jolie promenade de quelques heures, soit que l'on s'y rende par Ste. Foye ou par St. Sauveur et l'Ancienne-Lorette. Comme les chemins sont macadémisés, ils sont beaux en toutes saisons. Par les agréments et la salubrité de son site, par la direction toute pratique de son cours d'études et des travaux manuels qui s'y rattachent, cette maison se recommande aux familles canadiennes d'une manière toute particulière.

Le cours d'études est le même que celui des maisons dirigées par nos bonnes religieuses à la campagne.

On y montre aussi la couture et tous les ouvrages qui peuvent servir à une jeune fille qui veut gagner sa vie et vivre de son travail.

L'apprentissage de la couture, la fabrication des étoffes en laine, en lin ou en coton et autres travaux utiles à la campagne surtout, voilà un nouveau champ qui s'ouvre à un bon nombre de jeunes filles qui vont chercher dans les villes des positions comme servantes ou comme apprenties; positions toujours pleines de dangers pour leur innocence.

Cette pensée de l'étude et des travaux manuels sagement combinés, se lit dans les deux mots: *éducation, industrie*, gravés sur la pierre qui orne la façade.

Cette maison semble donc remplir une lacune importante. Sous ce rapport elle mérite les sympathies et les encouragements les plus pressés du public.

Elle est sous la direction d'institutrices dévouées qui ont déjà fait leurs preuves dans l'enseignement.

*Conditions d'admission pour le cours d'études.*

*Pension* cinq piastres et demi par mois.

Le lavage coûtera une piastre par mois, à moins que les parents s'en chargent eux-mêmes.

*Demi-pension* (dîner et collation) par mois \$2.75 ou 27.50 par année.

Usage de la vaisselle de table, 30 cts.

Pour la table, chaque élève fournit couteau, cuillère et fourchette.

Pour le dortoir, il faut un lit garni, pot et bassin de toilette avec vase de nuit.

Pour le costume on demande seulement une robe noire.

Les élèves qui viennent terminer leurs études payeront une piastre en sus de la pension.

## EXTERNES.

Jusqu'à la 1<sup>ère</sup> communion, *trente sous* par mois.

Après la 1<sup>ère</sup> communion, deux chelins par mois.

Les quarts-pensons payeront un écu par mois.

On enseignera un peu d'anglais pour un écu de plus par mois.

*Liste des effets que les élèves doivent apporter.*

2 robes noires de costume.

Couchette, paillasse piquée et matelas.

2 oreillers, 2 couvertes de laine.

2 couvre-pieds, l'un blanc, l'autre en indienne.

Savon de toilette, brosse à dents et peigne.

2 paires de drap, 6 chemises, 3 jaquettes.

12 serviettes de table.

12 " de toilette.

2 tabliers noirs.

Pour faciliter l'entrée de la maison on prendra des effets au prix courant du marché. Les parents pourront prendre des arrangements à cet effet.

La pension doit se payer d'avance par quartiers, *treize piastres trois quarts* en entrant. La même somme à la Toussaint, au jour de l'an et le 1<sup>er</sup> avril.

On déduira l'intérêt à ceux qui payeront toute l'année d'avance.

Pour l'apprentissage de la couture ou fera des arrangements pour chaque cas particulier.

L'entrée des élèves se fera le 2 septembre.

S'adresser au soussigné,

F. PILOTE, P<sup>RE</sup>.

Curé de Saint-Augustin.

St. Augustin, 10 août 1878.

## Aux Commissaires d'Ecoles

## LIVRES DE LECTURE

DE

M. A. N. MONTPETIT

Adoptés par le Conseil de l'Instruction Publique dans le concours de 1874.

Seule Série approuvée par le Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec, par S. G. l'Archevêque de Québec et par NN. SS. les Evêques du Canada.

LE PREMIER LIVRE DE LECTURE, vol. format in-18, d'environ 160 pages, texte encadré, illustré de 32 gravures, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$1.20.

LE DEUXIEME LIVRE DE LECTURE, vol. format in-18, 240 pages, texte encadré, illustré de 40 gravures, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$1.80.

LE TROISIEME LIVRE DE LECTURE, vol. forme in-18 de 320 pages, texte encadré, illustré de 56 gravures, cartonnage, couverture imprimée, la doz \$2.40.

LES QUATRIEME ET CINQUIEME LIVRES sont en vente.

NOUVELLE METHODE POUR APPRENDRE A BIEN LIRE— nouvelle édition complètement revue et augmentée, par F. E. Juncu, inspecteur d'écoles, vol. format in-12 de 96 pages, texte encadré, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$1.50

NOUVEAU TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'ARITHMÉTIQUE A L'USAGE DES ECOLES. Deuxième édition, complètement revue et augmentée par L. H. Bellerose, instituteur, vol. format in-12 de 180 pages, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$2.50.

NOUVELLE METHODE D'ÉCRITURE THÉORIQUE ET PRATIQUE, approuvée par le Conseil de l'Instruction Publique. Cette méthode comprend une série de sept cahiers gradués de 24 pages chaque, la doz. 80 cts.

NOUVELLE CARTE DE LA PUISSANCE DU CANADA, comprenant les provinces de Québec, Ontario, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, les territoires du Nord-Ouest, l'île du Prince-Edouard, Terre-Neuve, et une partie des Etats-Unis, TEXTE EN FRANCAIS, format 26 par 38 pouces, coloriés, collée sur toile, vernie et montée sur rouleaux, \$2,50.

NOUVEL ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE MODERNE, à l'usage de la jeunesse, par M. l'abbé Ls. Gauthier, vol. in-12 cartonné, la doz. \$1.00.

ÉLÉMENTS DE GÉOGRAPHIE MODERNE, à l'usage des écoles élémentaires; nouvelle édition avec questionnaire, vol. in-12, cartonné, la doz. \$1.20.

En vente chez

**J. B. ROLLAND & FILS, Éditeurs-Propriétaires**

Et chez les Libraires et les principaux marchands.

Nouveau Manuel de Tenue des livres en partie simple et en partie double, approuvé par le Conseil de l'Instruction publique, dans sa séance du 11 octobre 1877.

## MANUEL

DE

## TENUE DES LIVRES

à l'usage des

ECOLES PRIMAIRES

par

**J. C. LANGELIER**

Se vend au DEPOT DE LIVRES \$3.00 la douzaine.

Imprimerie de Léger Brousseau, 9, rue Buade, Québec.